

N°28

JUIN

2013

REVUE
POLITIQUE
MENSUELLE
DU PCF

P.26 LE GRAND ENTRETIEN

NOUS NE VOULONS
PAS QUE NOTRE
PEUPLE SOIT
GOUVERNÉ, NOUS
VOULONS QU'IL
GOUVERNE

Pierre Dharréville

P.40 SONDAGES


ÉLECTEURS DE
GAUCHE : ENTRE ESPOIR
ET DÉSILLUSION

Nina Léger

P.41 STATISTIQUES

CE N'EST PAS LA
CRISE POUR
TOUT LE MONDE

Michaël Orand



LA REVUE DU
PROJET

P.6 LE DOSSIER

LA RETRAITE
UNE BATAILLE CAPITALE



Emparez-vous de
La Revue du projet
Abonnez-vous
Abonnez autour
de vous !

Assurez sa présence aux fêtes
fédérales.

Réagissez aux
articles, exposez
votre point de vue.
Écrivez à
revue@pcf.fr

SOMMAIRE

2

3 ÉDITO

Guillaume Quashie-Vauclín La soupe

4 POÉSIES

Francis Combes Edoardo Sanguineti

5 REGARD

Ambre Blondeau *Pour une vie meilleure*

6 ▶ 23 LE DOSSIER

LA RETRAITE : UNE BATAILLE
CAPITALE

Édito : **Jean-Luc Gibelin**

La retraite : un enjeu de société

Christian Chevandier Fixer les travailleurs, puis combattre la misère : les retraites aux XIX^e et XX^e siècles

Igor Martinache Vingt ans de (contre-)réformes

Catherine Mills Les retraites : un progrès de civilisation

Frédéric Rauch Cotisation sociale vs fiscalité

Lucien Sève Combattre les dramatiques contre-vérités sur la vieillesse

Yannick Marec Les métamorphoses de la vieillesse

Bernard Friot Un salaire à vie. Pourquoi ?

Yann Le Lann Le modèle suédois et la redéfinition néolibérale de la répartition

Laurence Cohen Pour l'égalité des pensions de retraite entre les femmes et les hommes

Pierre Concialdi Penser les retraites, penser l'emploi

Evelyne Van Der Heym Quelle logique pour déterminer le niveau de pension ?

Sylvie Durand Retour sur la négociation des régimes complémentaires

Claude Chavrot Un même régime pour tous : une fausse évidence

Marcel Bluwal Faites tout ce que vous voulez mais existez !

24 FORUM DES LECTEURS

26 ▶ 29 TRAVAIL DE SECTEURS

LE GRAND ENTRETIEN

Pierre Dharréville Nous ne voulons pas que notre peuple soit gouverné, nous voulons qu'il gouverne

BRÈVES DE SECTEUR

Anne Mesliand Mobilisation citoyenne pour changer d'orientation

Amar Bellal *Progressistes* : une nouvelle revue du PCF

30 COMBAT D'IDÉES

Gérard Streiff L'intellectuel, le clown et l'expert

32 MOUVEMENT RÉEL

Isabelle Garo Marx, théoricien de l'art ?

34 HISTOIRE

Annie Lacroix-Riz Écriture de l'histoire et collaboration : les voies historiographiques de la « réhabilitation » du grand patronat

36 PRODUCTION DE TERRITOIRES

William Berthomière Nouvelles dynamiques sociodémographiques en Israël

38 SCIENCES

Sacha Escamez La révolution épigénétique.

40 SONDAGES

Nina Léger Électeurs de gauche : entre espoir et désillusion

41 STATISTIQUES

Michaël Orand Ce n'est pas la crise pour tout le monde

42 REVUE DES MÉDIA

Anthony Maranghi Le combat contre le mariage pour tous, porte d'entrée du « Printemps français »

44 CRITIQUES

Coordonnées par **Marine Roussillon**

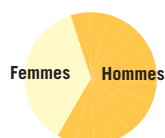
• LIRE : Patrick Coulon, Une droite bleu-brun ?

• Fondation Gabriel-Péri, *Les politiques économiques de la gauche en France (1936-2002)*

• Domenico Losurdo, *Contre histoire du libéralisme*

• Henri Pena-Ruiz, *Marx quand même*

• L'alternative à l'insécurité de l'emploi, c'est possible ! *Économie et Politique*, n°702-703



Part de femmes et part d'hommes s'exprimant dans ce numéro.

Parce que prendre conscience d'un problème, c'est déjà un premier pas vers sa résolution, nous publions, chaque mois, un diagramme indiquant le pourcentage d'hommes et de femmes s'exprimant dans la revue.



LA SOUPE

« Mange ta soupe, ça fait grandir ! » Amer et commun souvenir de cuillères vertes... mais, « pour maman », on en reprend bien une cuiller et puis, après tout, peut-être que ça fait vraiment grandir...

En politique, en revanche, une chose est sûre, la soupe ne fait grandir personne : ni adhérent, ni parti politique, ni mouvement populaire. On nous sert pourtant à tant de repas cette « *zuppa eclectica* » brocardée par le philosophe brésilien Carlos Nelson Coutinho qu'aimait à citer le grand historien Eric Hobsbawm. Vous savez, cette soupe concoctée par maints mitrons et marmitons médiatiques et politiques où ils font surnager comme carottes et navets, des petits dés de pensées contradictoires : une louche d'Edgar Morin, une autre d'Alain Touraine, un quartier de Jacques Julliard, un zeste de Michel Onfray voire, pour les amateurs d'épices, une pincée de Slavoj Žižek. Qu'importe la différence de niveau d'élaboration des pensées, la soupe éclectique mélange tout : polygraphe médiocre, charlatan patenté, intellectuel honnête, penseur majeur. Qu'importe même la teneur des pensées conviées comme éléments d'assaisonnement : libérales, antilibérales, fondamentalistes, laïcs, marxistes – marxistes ? point trop n'en faut tout de même, ça irrite les palais sensibles...

De toute façon, on ne les sollicite pas pour ce qu'ils pensent mais pour leur statut de vedette. C'est bien sûr de la pure, simple et parfaitement irrespectueuse instrumentalisation ; pourtant, cette diversité de pacotille donne à celui qui la suscite un sourire satisfait : on est ouvert quand même !

Mais, car il y a un « mais ». Est-il certain que le surhumain collectif communiste, avant-garde cosmique, ne verse pas lui aussi, à l'occasion, dans ce travers de l'époque ? D'autant que nous y sommes bien plus poussés

que d'autres, sommés de répondre aux sanglantes accusations : « totalitarisme », « sectarisme ». De fait, ne délégons-nous jamais et sur aucun sujet la réflexion à d'autres, quand bien même ces autres ne partagent pas grand-chose avec nous, notamment sur l'essentiel ? Disons-le tout net et ne semblons accuser nul autre que nous-mêmes : *La Revue du projet* elle-même donne parfois un peu dans la soupe éclectique, malgré que nous en ayons. C'est aussi qu'il est difficile d'affronter de manière cohérente toutes les grandes questions du temps. Alors, parfois, par facilité aussi peut-être, nous délégons.

Mais après tout, est-ce si grave ? S'ouvrir à d'autres pensées, ce n'est pas grave, c'est vital ! Mais déléguer, c'est autre chose : c'est léthal... Outre l'irrespect qu'il y a à demander à quelqu'un son avis et à n'en tenir par la suite aucun compte, à n'engager aucun échange suivi, il y a problème pour notre écho politique lui-même et la puissance conséquente du mouvement populaire.

C'est que la soupe éclectique, en nous concentrant sur ses pâles poireaux, nous détourne d'un travail sérieux de mise en cohérence et d'approfondissement de notre projet. Un tel pense ceci et c'est intéressant ; un autre pense cela et c'est intéressant ; et nous, que pensons-nous ? que proposons-nous ? Eh bien, que ceci et cela, c'est intéressant...

Et pourtant, quel est le problème du temps ? C'est que le capitalisme détruit la planète et l'humanité. C'est que nos propositions pour sortir de l'impasse, quoique majoritaires dans les têtes bien souvent quand elles sont prises une à une, peinent encore à former un bloc qui paraisse proposer un chemin alternatif *crédible* : « ce serait bien... mais ce n'est pas possible ». Or, qu'est-ce qui fait la crédibilité d'un projet ? Qu'est-ce qui emporte la conviction ? Qu'est-ce qui met en mouvement ? C'est

assurément, pour une part, la *cohérence* qui propose nettement un chemin et non dix esquisses contradictoires sur chaque question. Voyez ce que fait la droite qui, quoiqu'elle soit idéologiquement dans une difficulté historique, emploie toute son énergie organisée à remonter la pente en opposant un projet cohérent, de sa vision de l'humanité égoïste au fonctionnement économique, environnemental et social tout entier guidé par la visée du profit individuel, moteur et but exclusif.

Bien sûr, je noircis le tableau et les amateurs de citations wikipedia auront beau jeu de dire avec le Talleyrand internaute : « tout ce qui est excessif est insignifiant », etc., etc. Reste que marier ouverture et construction collective d'un projet communiste global et cohérent est un impératif de notre temps et un impératif complexe. Se délivrer *complètement* des ornières de « l'humanisme éclectique » à la Garaudy (selon les mots de Lucien Sève) demande bien de la sueur. C'est le chemin qu'ouvrent les assises citoyennes de cette mi-juin. C'est le chemin que, mieux encore que par le passé, il va nous falloir essayer de tracer avec vous avec *La Revue du projet*. Donner à lire plus et mieux de la complexité et de la finesse de nos positions. Donner à lire clairement les éléments intelligents de débat lorsque des désaccords nous traversent. Trouver les voies d'un *dialogue poursuivi* avec ceux qui, hors de nos rangs, ont des choses à dire que nous devons entendre. Voilà quels pourraient être les axes de notre méthode. Voilà la roborative viande qu'on vise, garantie sans soupe ! Alors, bon été, et à vos barbecues... pardon, à vos abonnements ! ■

Note aux amis végétariens : viande, c'est *vivanda*, c'est-à-dire, ce qu'il faut pour vivre ; c'est donc à entendre dans un sens plus large que la chair animale. Vous êtes donc vous aussi invités !

Edoardo Sanguineti

Né en 1930 à Gênes et mort, dans cette même ville, en 2010, Edoardo Sanguineti est l'une des figures majeures de la vie poétique et intellectuelle italienne de l'après-guerre. Après une enfance marquée par des problèmes de santé (une maladie de cœur diagnostiquée à tort), le jeune Edoardo fait ses études à Turin et entre en contact avec les milieux littéraires. Ses premiers textes ne sont lus que par un tout petit cercle d'amis. Mais bientôt, dans les années soixante, après la parution de son premier livre *Laborintus*, Sanguineti s'affirme comme un chef de file de la néo-avant-garde italienne, les *Novissimi*, avec notamment Balestrini et Porta.

Poète, essayiste, romancier, auteur de pièces de théâtre, Sanguineti fut un intellectuel italien engagé dans le débat politique et idéologique de son pays. Pendant des années, il a exercé, à travers son œuvre et son travail comme professeur de littérature italienne à l'université de Gênes, une forte influence sur des générations d'étudiants. Il a traduit Joyce, Molière, Brecht, des auteurs grecs anciens. Et a collaboré avec le musicien Berio. Marxiste, il s'est impliqué dans de nombreux combats, aux côtés du Parti communiste italien (PCI), et a été député indépendant sur sa liste, de 1979 à 1983.

Déjà, dans un poème de *Stracciafoglio* (1979) il exprimait sa préoccupation devant l'évolution de son pays (a posteriori, on peut se dire que son constat ne valait pas que pour le PCI) :

« je voulais [te] dire que le marxisme est en train de devenir fort rare, autour de moi, [...] (que ce n'est pas la chute de la courbe des voix qui m'inquiète, mais la débâcle d'une idéologie). »

En France, son œuvre est peu connue. Bien qu'il ait entretenu des relations avec quelques-uns des écrivains marquants des années 1970, comme Jean Thibaudeau (qui a traduit deux de ses romans), Jacques Roubaud ou Denis Roche. Et qu'il ait été admis

en 2001 en tant que membre du collège de Pataphysique, avec le titre de satrape.

« Aujourd'hui, mon style, écrit-il, c'est de ne pas en avoir ». Ses poèmes, qui jouent volontiers sur le registre de langues et de formes différentes, relèvent toujours d'une sorte de journal, en prise avec la vie, l'actualité, la biographie.

Dans un des poèmes du recueil *Postkarten*, il livre son « art poétique » qui démystifie de façon très salubre le processus de l'écriture poétique :

« pour préparer un poème, on prend « un petit fait vrai » (si possible frais du jour) :

[...]

il convient de soigner

espace et temps : une date précise, un lieu scrupuleusement défini, voilà les ingrédients

les plus désirables, au besoin : (item pour les personnages, dont il faut indiquer l'état civil ;

qu'on doit identifier par des traits objectivement reconnaissables) :

[...]

puis-je conclure que la poésie consiste dans le travail suivant : aligner des paroles comme

en italique et entre guillemets : et s'efforcer de les rendre mémorables, comme autant de bons mots

bien brefs : qui se gravent dans l'esprit, avec tel ou tel accompagnement de signaux socialisés

selon convenance) : comme les retours à la ligne, les allitérations et, mettons, les métaphores usuelles) :

(qui, en définitive, dans l'ensemble signifient :

fais attention, lecteur, et apprends par cœur) :

Sa poésie, qui peut au premier abord paraître très abstraite et « intellectuelle » est en fait un festin d'intelligence critique, de culture et d'ironie, en même temps que de sensualité, d'appétit de vivre. Le poème qui suit en donnera un avant-goût.

FRANCIS COMBES

Postkarten

35.

parlons, s'il vous plaît, des plaisirs de la vie, pour une fois (dis-je à la femme de Van Rossum, lundi, vers 11 heures) : (une Allemande de Munich justement, presque trente ans, je crois, la peau blanche comme un blanc d'œuf) :

le premier

plaisir, c'est de baiser, certes : puis, pour moi, dormir au soleil (comme je dormais, là,

lui dis-je, avant qu'elle n'arrive : torse nu tel qu'elle me voit, les pieds

nus, etc.) : et le troisième, boire du vin (français, si possible, comme celui

que nous avons bu samedi avec Berio, et aussi, vendredi, à Rotterdam et ici) :

(et j'ai conclu que le paradis c'est de baiser au soleil, peut-être, gorgés de saint-émilion) :

Edoardo Sanguineti, *Postkarten*. Traduction de Vincent Barras. Éditions L'Âge d'homme, 1985.



©Gérald Bloncourt

Cette petite fille s'appelle Maria da Conceição Tina Melhorado
Elle m'a retrouvé en 2011 soit 42 ans plus tard.
Elle vit à Coimbra (Portugal). Elle est mère de famille et a été à l'Université !
Elle a gardé le même regard et le même sourire ...

Pour une vie meilleure

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration propose cinquante photographies en noir et blanc de Gérald Bloncourt, prises en France et au Portugal entre 1954 et 1974. L'exposition présente un témoignage militant de l'immigration portugaise, pendant les Trente Glorieuses, où près d'un million de personnes quittent le Portugal pour la France de façon officielle ou clandestine. Le photographe, né en 1926, fut chassé de son pays natal : Haïti. De cet exil forcé, Gérald Bloncourt garde une extrême sensibilité face à la douleur de l'étranger dans un pays qui n'est pas le sien. C'est en se rendant sur les chantiers, notamment celui de la tour Montparnasse, que Gérald Bloncourt rencontra des immigrés portugais dans les années 1960. S'interrogeant sur leurs

conditions de vie, il découvrit leurs habitations, situées notamment dans les bidonvilles de Champigny et Saint-Denis. À travers ses clichés, le photographe révèle le quotidien difficile de ces familles portugaises qui ont tout quitté et fui la dictature dans l'espoir d'une vie meilleure. Mais il ne s'agit pas uniquement d'une dénonciation de la misère. Les portraits d'enfants sont très présents et leur regard plein de vie est aussi porteur d'espoir. Le but de l'exposition est de rappeler ce qu'a été l'immigration portugaise et de montrer que la solidarité familiale et le courage de ces populations sont à la base de la réussite des immigrés portugais en France.

AMBRE BLONDEAU

Alors que, « réformes » après « réformes », la situation matérielle des personnes âgées se dégrade ; alors que, parmi les actifs, les conséquences de ces mesures sévissent avec chômage et allongement de la durée de cotisation, une nouvelle « réforme » de même orientation se profile. Comme nous l'avions dit en 2010, toutes ces mesures antisociales ne cessent de montrer leur inefficacité. Nos propositions et notre projet n'en ont que plus d'actualité. Ce dossier entend ainsi donner à voir un premier tour de la question des retraites, pour nourrir les luttes et les conquêtes nécessaires.

ÉDITO

LA RETRAITE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

PAR JEAN-LUC GIBELIN*

La retraite, passage à l'inactivité ou nouvelle période de la vie sociale est-elle un temps utile pour la société ? Les retraités sont-ils une charge ou une utilité sociale ? Faudrait-il travailler plus longtemps quand on vit plus longtemps ? L'important n'est-il pas d'arriver à la retraite en bonne santé ? Les choix effectués relèvent de la nature de notre vie en société, du rôle et de la place des retraités. C'est une exigence de justice sociale avec la sécurisation du parcours de vie de la naissance à la mort et un financement, intergénérationnel et solidaire, s'appuyant sur les richesses créées par le travail.

CE QUE L'ON ENTEND UN PEU PARTOUT !

Il faut travailler plus, plus longtemps, pour... toucher moins avec une baisse des pensions, une augmentation des années de cotisation et un recul de l'âge de départ en retraite à taux plein. Les différentes réformes mises en œuvre depuis celle de 1993, celle de 2003 puis celle de 2010 ont amené un allongement de la durée de cotisation, une perte de pouvoir d'achat des pensions et des difficultés accrues pour des millions de retraités. Le chômage, la précarité font qu'il est de plus en plus difficile d'espérer partir avec une retraite à taux plein. Jamais le patronat n'a bénéficié d'autant d'exonérations. Le recul de l'âge de départ et l'allongement du nombre d'années de cotisations ne feront qu'aggraver la situation.

LES ENJEUX DE LA PÉRIODE

Nous avons à faire face à un enjeu de civilisation majeur devant un choix de

société : les anciens, charges, sources de profits, ou des citoyens à part entière ayant tout leur place dans notre société pour vivre dignement leur retraite dans de bonnes conditions, après une vie de travail. L'appauvrissement des retraités ne peut qu'entraîner un nouveau recul social.

Lors du conflit de 2010, le mouvement social a imposé le concept de régime par répartition. Même à droite maintenant, cela semble une chose entendue, la capitalisation n'est pas « vendable », la crise financière l'a montrée sous son vrai jour ! Pour autant, la répartition ne suffit pas. Le système mis en place à partir de 1946 c'est de la répartition à prestation définie, c'est-à-dire que le niveau de la pension est établi au départ en retraite et n'est pas une variable d'ajustement, ce sont les cotisations qui évoluent éventuellement.

Il existe des systèmes par répartition à cotisation définie, comme les comptes notionnels à la suédoise. Dans ce cas-là, le niveau des cotisations est bloqué, ce sont les niveaux des pensions qui sont une variable d'ajustement ; comme c'est plutôt à la baisse, cela est, de plus, utilisé par le monde financier pour promouvoir des compléments assuranciers de retraites ce qui est une nouvelle source de profit pour les assurances et les banques.

Il est donc déterminant de réaffirmer notre attachement à la retraite par répartition à prestation définie, ma précision est importante !

Est-ce normal de travailler plus en fonction d'une augmentation de l'espérance de vie ? C'est régulièrement présenté comme inexorable. Nous le contestons. Les gains d'espérance de vie n'ont pas vocation à augmenter la durée de soumission au travail mais plutôt d'augmen-

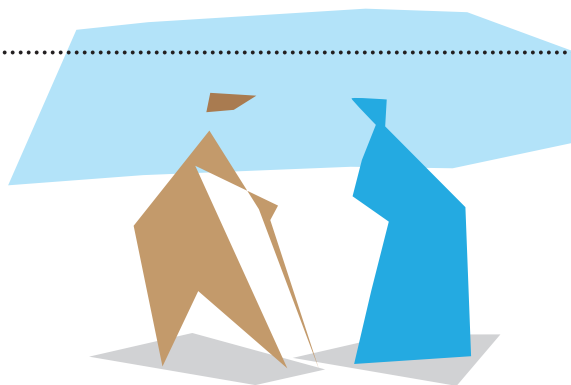
ter la vie hors travail. Nous considérons que 60 ans est la bonne limite pour partir en retraite, pour avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. La vie ne doit pas être uniquement liée au rapport au travail. C'est une bataille idéologique que nous n'avons pas l'intention de lâcher...

L'annonce, par le premier ministre, du maintien de l'âge ouvrant droit au départ en retraite à 62 ans peut apparaître comme une garantie. En fait, cette annonce est associée à celle de la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation, cela reculant l'âge limite de départ en retraite mais aussi et surtout la limite de calcul de la décote inventée par la réforme de 2003. Le projet amènerait donc à maintenir un âge ouvrant droit au départ mais à diminuer le montant de la pension possible à cet âge. En conséquence, ce serait la personne demandant à partir qui déciderait « d'elle-même » de retarder son départ pour diminuer la décote... Il est donc urgent de remettre en cause les réformes depuis 1993 et d'imposer le départ à 60 ans à taux plein.

LE DÉPART À 60 ANS À TAUX PLEIN, UNE IDÉE D'AVENIR

Oui, cette belle idée de la retraite inventée par Ambroise Croizat et actualisée par le mouvement social est plus que jamais d'avenir. Notre pays en a les moyens. Oui, partir en retraite à taux plein à 60 ans, c'est l'avenir. ■

*Jean-Luc Gibelin est membre du comité exécutif national et du comité de pilotage du projet du PCF, en charge de la santé et de la protection sociale. Il est le coordonnateur de ce dossier avec Igor Martinache, rédacteur en chef adjoint de *La Revue du projet*.



FIXER LES TRAVAILLEURS, PUIS COMBATTRE LA MISÈRE : LES RETRAITES AUX XIX^e ET XX^e SIÈCLES

La question des retraites est récente dans l'histoire du travail, plus encore dans celle de l'humanité. Ce n'est que lorsque hommes et femmes ont vécu plus longtemps que l'on s'est demandé comment ils pourraient subvenir à leur existence lorsqu'il leur est presque impossible de travailler.

PAR CHRISTIAN CHEVANDIER*

Sous le règne de Louis XIV, l'État prend quelques initiatives en matière de solidarité, domaine jusque-là réservé à l'Église, notamment sur le plan local des paroisses. L'Hôpital général est institué à Paris en 1656, pour recueillir et héberger les plus miséreux, et l'Hôtel des Invalides ouvert en 1670, destiné aux vieux soldats. Dans ces deux cas, il s'agit aussi de mesures d'ordre public pour que les personnes accueillies ne semblent pas dans la délinquance. En 1673, la Caisse des Invalides de la Marine est instituée pour financer la demi-solde des matelots blessés, étendue au début du XVIII^e siècle à l'ensemble des vieux marins. La Révolution, en 1790, systématise des dispositions qui définissent le droit à pension des personnels civils et militaires de l'État.

POLITIQUES PATRONALES

L'idéologie libérale de la Révolution française, qui perdure dans les régimes suivants, interdit à l'État de se mêler des rapports au sein des entreprises, donc du devenir des personnes qui ne peuvent plus travailler. S'ils le désirent, ce sont les patrons qui s'en chargent. C'est rarement par philanthropie, mais pour une raison plus pragmatique : en ces temps où les travailleurs qualifiés défendent leur autonomie en changeant d'emploi régulièrement, l'intérêt bien compris des employeurs est de garder de bons professionnels en compensant des salaires bas par l'éventualité d'une retraite dont priverait la démission (ou la grève). C'est particulièrement le cas dans les chemins de fer, au travail si spécialisé qu'il ne peut s'exercer ailleurs.

Pour cela, très vite, en 1845, la Compagnie du Paris-Orléans instaure un régime de retraite alimenté de fonds patronaux. Dans les années suivantes, le système se généralise dans les principales compagnies. Dans les mines, également pionnières en matière de droits sociaux, se développe un système de retraites unifié par une loi de juin 1894. En dehors de ces deux secteurs, moins d'un salarié sur vingt-cinq peut, dans l'industrie privée, prétendre toucher une pension.

« Une ordonnance de mars 1982 abaisse à 60 ans l'âge de départ à la retraite pour trente-cinq années de cotisation. »

LOIS RÉPUBLICAINES

Ce sont les révolutionnaires qui, en 1791, affirment le principe d'une « dette sociale » à l'égard des vieillards. Et ce sont des lois de la III^e République qui, un siècle plus tard, mettent en place différents régimes permettant de prendre sa retraite. Après celle de 1894 pour les mineurs, celles de 1909 puis 1911 unifient le régime de retraite des cheminots. Plus largement, la loi de 1905 établit l'assistance obligatoire pour les infirmes, les incurables et les vieillards. Celle de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes repose sur la contribution de l'État mais surtout les cotisations des employeurs et des salariés. Le poids des retenues et le caractère incertain de leur bénéfice, à un moment où l'espérance de vie est de

moins de cinquante ans, explique l'hostilité de la CGT à « la retraite pour les morts ».

Dans les mois qui suivent la Libération, en une dynamique de progrès social sans équivalent dans l'histoire du pays, la question resurgit. Le régime général de Sécurité sociale, créé en octobre 1945, comprend quatre branches, dont « vieillesse et veuvage ». Le projet initial de regroupement de tous au sein du régime général se heurte à l'hostilité de certains groupes patronaux. Dès lors, les régimes pionniers, ceux des cheminots ou des mineurs par exemple, subsistent, dénommés « régimes spéciaux » ; les fonctionnaires, régis depuis 1946 par un statut, bénéficient de dispositions particulières. Mais la grève d'août 1953, qui fait reculer un gouvernement s'attaquant aux retraites des fonctionnaires, puis des revendications récurrentes laissent la retraite au centre des préoccupations du monde du travail. Alors que le droit à pension était ouvert, sauf dispositions particulières, à 65 ans, une ordonnance de mars 1982 abaisse à 60 ans l'âge de départ à la retraite pour trente-cinq années de cotisation.

Une durée de vie qui ne cesse de croître depuis deux siècles, le fait que l'on parvienne en bonne santé à un âge avancé, la hausse des revenus des retraités et le développement d'un travail féminin donnant lieu à cotisation, tout joue pour ce phénomène sans précédent dans l'histoire de l'humanité : la vieillesse n'est plus, au milieu des années 1980, l'âge de la misère et du malheur. ■

*Christian Chevandier est historien. Il est professeur d'histoire contemporaine à l'université du Havre.

VINGT ANS DE (CONTRE-)RÉFORMES

Les réformes successives de nos régimes de retraites, passant outre la résistance des salariés ont mis à mal le principe de solidarité et encouragé les systèmes par capitalisation.

PAR IGOR MARTINACHE*

Si la mise en place des régimes de retraite a consacré le droit pour les travailleurs de couler paisiblement leurs vieux jours, hors de la mainmise du marché, celui-ci est loin d'avoir été conquis sans heurts, ni remises en cause récurrentes. Les deux dernières décennies ont ainsi été le théâtre d'un recul sans précédents, opéré par touches successives.

Brandissant chaque fois l'argument du « déséquilibre démographique », les gouvernants ont en particulier passé outre la résistance sans équivoque des salariés. Il faut dire que les différents textes de loi venus modifier notre complexe système de retraites n'ont pas simplement progressivement rogné un acquis social fondamental, mais sont plus profondément venus infléchir la philosophie même de ce dernier, minant en particulier le principe de solidarité qui le sous-tend. Petit retour circonstancié.

DES CHOIX POLITIQUES NON ASSUMÉS

La première « réforme », dite Balladur, intervient en 1993. Est alors brandi le déficit « record » de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) de 40 milliards de francs (soit un peu moins de 7 milliards d'euros courants). Le comblement d'un tel déséquilibre appelle

deux types de solutions : augmenter les recettes ou diminuer les dépenses – les deux n'étant pas exclusifs et pouvant se traduire en pratique de diverses manières. Or, si la baisse des prestations apparaît politiquement inacceptable, c'est bien cette option qui est en pratique retenue alors par la majorité de droite, mais de manière indirecte avec l'allongement de la durée de cotisation de 150 à 160 trimestres, soit 37,5 à 40 annuités, afin d'obtenir une pension à taux plein. À défaut, une décote de 10 % par année manquante est appliquée sur le montant de la pension versée. Par ailleurs, la loi prévoit que celui-ci sera désormais

“ *Passant outre un mouvement social massif, la loi Fillon d'août 2003 vient allonger une nouvelle fois la durée de cotisation tout en alignant la fonction publique sur le régime général.* ”

calculé sur la base non plus des dix mais des vingt-cinq meilleures années de salaires, et enfin que son évolution sera indexée sur l'augmentation des prix plutôt que sur celle des salaires. En outre, un Fonds de solidarité vieillesse est mis en place pour assurer le versement de prestations non contributives, comme

le minimum vieillesse, ce qui entérine la logique libérale d'un filet de protection sous conditions de ressources, avec ses conséquences stigmatisantes qui viennent miner le sentiment d'interdépendance entre l'ensemble des travailleurs. Enfin, l'application de la loi est étalée sur quinze années afin de faire passer la pilule. Et de fait, cette loi suscite alors relativement peu de contestation, ce qui ne sera pas le cas deux ans plus tard, lorsque le nouveau premier ministre, Alain Juppé, projette d'étendre la loi Balladur, qui ne s'appliquait qu'au secteur privé, à la fonction publique. Mais devant le plus important mouvement social depuis Mai 1968, le gouvernement fait finalement marche arrière.

DES FONDS DE PENSION À LA FRANÇAISE

Mais cet échec dissimule une victoire : celle des assureurs qui obtient en février 1997 le vote de la loi Thomas. Celle-ci instaure en effet les plans épargne-retraite, qui incitent les salariés à constituer individuellement auprès des organismes privés une épargne supplémentaire pour leur retraite en sus des systèmes de base et complémentaires. Lorsque le Parti socialiste revient au gouvernement quelques mois plus tard, celui-ci ne revient pas sur ces derniers et rouvre une négociation sur les retraites dans la fonction publique qu'il doit refermer presque aussitôt. Mais cela n'empêche pas l'État d'étendre son emprise sur la direction de la Sécurité sociale, notamment après la mise en place du vote annuel de la loi de finances de la Sécurité sociale par le parlement qu'a permis la révision de la Constitution du 22 février 1996. En 1999, Lionel Jospin met ainsi sur pied un Fonds de réserve



des retraites dont le principe est de constituer un surplus durant les années de forte croissance pour les placer sur les marchés financiers et pouvoir ensuite combler les déficits lorsque l'activité ralentit. L'année suivante, le gouvernement met en place le Conseil d'orientation des retraites (COR) chargé de produire une « expertise » sur le financement des retraites, et ainsi de contribuer à réduire un enjeu politique à une question « technique ». L'année suivante, la loi Fabius crée le Plan partenarial d'épargne salariale volontaire, accompagné là encore d'exonérations sociofiscales incitatives, et qui vient relancer la promotion de l'épargne-retraite d'entreprise inaugurée par les ordonnances de 1967, en l'élargissant notamment aux entreprises de moins de cinquante salariés.

UNE INDIVIDUALISATION RAMPANTE

Passant outre un mouvement social massif, la loi Fillon d'août 2003 vient allonger une nouvelle fois la durée de cotisation tout en alignant la fonction publique

sur le régime général. Elle prévoit ainsi un allongement progressif de la durée de cotisation à quarante-deux années à l'horizon 2020, instaurant en contrepartie un plancher de retraite à 85 % du SMIC hors décote, ainsi que le dispositif « carrières longues » permettant aux salariés entrés les plus jeunes dans la vie active de partir à la retraite dès 59 ans s'ils ont cotisé quarante-trois ans et demi. Mais plus encore, ce texte vient clairement entériner l'individualisation du financement de la retraite à travers plusieurs dispositifs : la possibilité de « racheter » des trimestres non-cotisés, un mécanisme de surcote où chaque année de cotisation au-delà du minimum requis rehausse la pension versée de 3 %, et surtout la mise en place du Plan d'épargne pour la retraite populaire (PERP), nouveau produit de capitalisation individuel promettant une rente viagère, et le Plan d'épargne-retraite collectif (PERCO) pour les entreprises, abondé à la fois par les salariés et leurs employeurs, qui viennent encore élargir

les possibilités d'utilisation et les exonérations fiscales des dispositifs précédents. De nouvelles lois en 2006 et 2008 viennent encore favoriser et même rendre obligatoires les plans d'épargne-entreprise. En plus d'avoir relevé l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans celui du départ sans décote, la réforme de novembre 2010 a apporté sa pierre à l'édifice de la progression rampante de la capitalisation, en permettant entre autres aux salariés d'opérer des versements volontaires aux contrats d'assurance-vie collectifs à cotisations définies régis par l'article 83 du Code général des impôts. Adoptée là encore en dépit d'un fort rejet populaire, cette énième réforme était censée « sauver » le système de retraites par répartition. En réalité, elle venait y enfoncer un nouveau coin, tout en encourageant toujours plus les systèmes par capitalisation. Jusqu'à la suivante ? ■

*Igor Martinache est rédacteur en chef adjoint de *La Revue du Projet*.

LES RETRAITES : UN PROGRÈS DE CIVILISATION

L'accroissement de l'espérance de vie, une chance pour conquérir le droit à une retraite active. Un financement nouveau lié à la promotion de l'emploi et des salaires, une issue de progrès à la crise.

PAR CATHERINE MILLS*

Les plans gouvernementaux sur les retraites sont dangereux. Ils visent à relever l'âge de la retraite et la durée de cotisation, à réduire les pensions et le financement solidaire de ces dernières. Les retraites sont présentées comme une charge, alors qu'articulées à une politique familiale moderne ainsi qu'à un financement nouveau lié à la promotion de l'emploi et des salaires, elles contribueraient à une issue de progrès à la crise systémique que nous traversons.

LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

Il convient de les relativiser et de répondre aux enjeux qu'ils portent. Certes, la part des 60 ans et plus dans la population augmente mais l'accroissement de l'espérance de vie permettrait de réaliser la conquête sociale que représenterait une retraite « active ». Les retraites permettent le remplacement et le renouvellement de la force de travail, les retraités laissent la

place à de nouveaux travailleurs et peuvent grâce à l'augmentation de la longévité participer à des activités sociales utiles et créatrices (formation, vie associative et culturelle). L'enjeu est alors surtout de financer de façon solidaire le risque dépendance en créant un nouveau service public de l'autonomie. Autre enjeu : les inégalités d'espérance de vie. Celles-ci sont de sept ans entre les ouvriers et les cadres supérieurs et plus élevées encore pour l'espérance de vie en bonne santé et doivent être combattues en agissant notamment sur les causes de la mortalité prématurée des hommes ouvriers. Il faut aussi lutter contre les inégalités en matière de pension et revaloriser les plus basses, qui concernent particulièrement les femmes, inférieures de 38 % à celles des hommes.

Il faut encore rompre avec la régression générale du pouvoir d'achat des retraités. Ceux-ci sont loin d'être tous des « nantis », et l'on voit resurgir l'importance des retraités pauvres. Il faut ainsi établir un

plancher à 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète, avancer l'âge de la retraite, notamment pour ceux qui ont commencé à travailler tôt et exercent les métiers les plus pénibles.

SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Ce projet doit s'inscrire plus généralement dans la sécurisation de l'emploi et de la formation, à tous les âges de la vie, avec notamment l'instauration d'une allocation-autonomie-formation pour les jeunes et la prise en charge de leurs années d'études comme période cotisée. Le taux d'activité et d'emploi des seniors doit également être accru : il faut rompre avec l'éviction des travailleurs vieillissants : 2/3 des salariés sont en effet sortis du monde du travail dès 55 ans (retraite anticipée forcée, chômage, RSA...). Cela entraîne une décote de leur future pension, mais aussi des cotisations en moins pour le système de retraite et des prestations chômage supplémentaires, un phénomène aggravé par le report de l'âge de la retraite.

La sécurisation de l'emploi et de la formation assure les cotisations, en outre, cela s'accompagnerait d'une prise en

charge par des cotisations des années d'interruption non voulues de la carrière ou d'insertion.

GARANTIR LE FINANCEMENT DE LA RETRAITE PAR RÉPARTITION

Un nouveau financement de la retraite par répartition constituerait un outil majeur de l'alternative à construire contre la réforme programmée par Hollande et pour une réforme de progrès des retraites. Il faut garantir le financement de la retraite par répartition. Celle-ci repose sur la solidarité intergénérationnelle, les cotisations d'aujourd'hui sont immédiatement versées aux retraités actuels. Elles alimentent la consommation, la croissance et l'emploi, alors que la capitalisation repose sur l'épargne individuelle et les placements financiers au détriment des retraites, de l'emploi et de la croissance réelle.

Or, les dogmes libéraux présentent les cotisations sociales comme un boulet handicapant l'emploi, en prétendant que cela élève de façon excessive le coût du travail et s'oppose à la compétitivité des entreprises. Au contraire, les cotisations sociales favorisent la demande, en offrant des débouchés aux entreprises, et ainsi la croissance, à l'opposé de la logique d'austérité. Les salariés cotisent en fonction de leur capacité contributive et reçoivent des prestations sociales en fonction de leurs besoins.

Au PCF, nous sommes opposés à la fiscalisation de la protection sociale (CSG, TVA). Celle-ci vise la réduction des cotisations sociales, notamment patronales, et exerce une pression à la baisse sur les salaires et sur les retraites. Cela réduit les gestions paritaires. La CSG, loin d'être plus juste que les cotisations, ne repose que sur les ménages (et pour 88 % sur les salariés et les retraités tandis que, les revenus financiers ne contribuent que pour 11 %).

“ *Les retraités laissent la place à de nouveaux travailleurs et peuvent grâce à l'augmentation de la longévité participer à des activités sociales utiles et créatrices (formation, vie associative et culturelle).* ”

DE NOUVEAUX MOYENS DE FINANCEMENT

Il est donc essentiel de dégager de nouveaux moyens de financement pour garantir l'avenir. Plusieurs pistes s'ouvrent à nous : tout d'abord, on peut réformer l'assiette des cotisations patronales et accroître le taux et la masse des cotisations sociales patronales. Une modulation du taux de cotisation patronale en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise permettrait

en outre de relever celle-ci, et ainsi de développer l'emploi, les salaires et la formation, et par suite, cette hausse de l'emploi et des salaires amènerait une hausse des cotisations perçues. Inversement, les entreprises qui licencient et réduisent la part des salaires dans la valeur ajoutée pour fuir dans la croissance financière, seraient assujetties à un taux de cotisation beaucoup plus lourd.

Il est également possible et nécessaire de créer une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises et des institutions financières. Ceux-ci s'élèvent à plus de 300 milliards d'euros par an et échappent largement aux prélèvements sociaux. Nous proposons donc de les soumettre au taux de la cotisation patronale sur les salaires, 10 % pour les retraites, ce qui apporterait plus de 30 milliards d'euros au système de retraites : cela contribuerait à la croissance réelle, contre la financiarisation. Notre projet constitue une transformation sociétale de très grande ampleur, c'est un véritable enjeu de civilisation. Nous voulons instaurer un service public des personnes âgées, ainsi qu'une sécurisation tout au long de la vie, qui vont de pair avec la promotion des activités créatrices des retraités et des dépendants. ■

*Catherine Mills est économiste. Elle est maître de conférences honoraire à l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne.



COTISATION SOCIALE *VERSUS* FISCALITÉ

Un vrai débat de société est au cœur du mode de financement de la sécurité sociale.

PAR FRÉDÉRIC RAUCH*

Les 9 et 10 juillet derniers, le gouvernement lançait sa « grande conférence sociale », visant à faire valider un « nouveau compromis social historique » par « les partenaires sociaux ». La réforme du financement de la Sécurité sociale, réforme de l'assurance maladie et réforme des retraites, figuraient au menu, aux côtés de la réforme du marché du travail et de l'emploi, ainsi que de la réforme dite de compétitivité-emploi.

“ *Il n'y a pas d'équivalence entre ce qui est versé et ce qui est reçu, chacun reçoit selon ses besoins et contribue selon ses moyens. Et il n'y a pas plus de lien entre celui qui verse et celui qui reçoit, c'est le principe de solidarité universelle intra et intergénérationnelle.* ”

Les deux dernières ont donné, dans l'ordre chronologique, la création d'un allègement fiscal de 20 milliards d'euros au titre de la compétitivité, le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CI-CE) et la transposition intégrale dans la loi du texte de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (ANI) qui sécurise les licenciements plutôt que l'emploi. Fort heureusement, la réforme du financement de la Sécurité sociale a partiellement échoué, la CGT refusant le relèvement massif de la CSG initialement prévu.

L'ESPRIT DU RAPPORT GALLOIS

Pourtant l'ambition gouvernementale était ferme. Dans un contexte de crise où les entreprises françaises seraient confrontées à une perte de compétitivité, imputable selon elles à un coût du travail trop élevé, il s'agissait de réduire les « charges » sociales des entreprises. Ce qui induisait à la fois un transfert du financement de la protection sociale en général, et de la Sécurité sociale en particulier, des entreprises vers les ménages au nom des équilibres des comptes sociaux, ainsi qu'une baisse de la dépense publique sociale au nom des équilibres budgétaires de l'État. C'était tout l'esprit du rapport Gallois.

Si ce projet était arrivé à son terme, il aurait alors profondément modifié le visage de notre système de protection sociale en actant la fiscalisation massive du financement de la Sécurité sociale. Celle-ci représentant actuellement 37 % des sources de financement (2 % en 1990), elle aurait largement contribué à affaiblir encore plus la place de la cotisation sociale dans le financement de la Sécurité sociale.

UN PRÉLÈVEMENT MUTUALISÉ GÉRÉ PAR LES TRAVAILLEURS

Or ce glissement est loin d'être neutre, car la nature du financement de la Sécurité sociale est un enjeu politique majeur, en ce qu'elle qualifie le choix de civilisation porté par la protection sociale dans son ensemble. Pour s'en convaincre, il suffit de revenir sur les raisons qui ont justifié le choix de la cotisation sociale par les fondateurs de la Sécurité sociale : la cotisation sociale est un prélèvement sur la richesse produite par le travail dans l'entreprise. Ni affecté aux salaires, ni affecté aux profits, ce prélèvement est mutualisé pour répondre aux besoins sociaux des travailleurs résultant des aléas de la vie. Indépendant de l'État, il est géré par les travailleurs eux-mêmes, sources de la création des richesses. Déconnecté de tout rapport salarial marchand, ce prélèvement et son affectation ne répondent donc à aucune équivalence marchande. Il n'y a pas d'équivalence entre ce qui est versé et ce qui est reçu, chacun reçoit selon ses besoins et contribue selon ses moyens. Et il n'y a pas plus de lien entre celui qui verse et celui qui reçoit, c'est le principe de solidarité universelle intra et intergénérationnelle.

UN TERRAIN ESSENTIEL DE LA BATAILLE DE CLASSES

Partie de la valeur ajoutée soustraite du profit pour une réponse à des besoins sociaux, la cotisation sociale ainsi définie fait donc du financement de la Sécurité sociale un terrain essentiel de la bataille de classes pour l'appropriation des richesses produites, qui accompagne celle pour les salaires mais sans se confondre avec elle. Assise sur les salaires versés dans l'entreprise qui lui servent de base de calcul, elle postule que ce financement s'inscrit dans une dynamique économique qui lui assure une croissance régulière, à

partir de l'emploi et des salaires qui en sont les leviers. De sorte que la nature de la cotisation sociale justifie pleinement le droit d'intervention des salariés sur les choix et critères de gestion patronaux de l'entreprise, pour la défense et la promotion de l'emploi et des salaires au nom de l'intérêt collectif et général.

Pas étonnant donc, que dans ces conditions, le patronat ait fait de la remise en cause de la Sécurité sociale un de ses chevaux de bataille les plus importants et de la cotisation sociale sa cible privilégiée. Pas plus surprenant non plus, qu'il ait encouragé les gouvernements cherchant à fiscaliser ce financement en transformant ce prélèvement sur la valeur ajoutée produite dans l'entreprise par un prélèvement sur les revenus du travail essentiellement (« TVA sociale » de l'UMP, CSG du PS, CRDS du RPR, voire taxe écologique de EEVL).

LA FISCALISATION ACCROÎT LES REVENUS FINANCIERS

Car c'est bien pour lui l'enjeu essentiel. Fiscaliser les ressources de la Sécurité sociale permet un déplacement de la source du financement de la valeur ajoutée de l'entreprise sur les revenus d'activité, en particulier du travail, distribués par l'entreprise une fois le partage entre salaire et profit effectué. Ce qui augmente en contrepartie d'autant les revenus financiers distribués par l'entreprise (dividendes et intérêts versés aux actionnaires et aux marchés financiers) et accroît ainsi le coût du capital supporté par l'entreprise. C'est le cas des exonérations de cotisations sociales patronales : 30 milliards d'euros, pour l'essentiel compensés à la Sécurité sociale par une dotation publique. Ces exonérations n'ont jamais créé d'emplois et pèsent même sur l'évolution des bas salaires (effet de trappe à bas salaire), mais elles ont été absorbées dans le financement des charges d'intérêt imposées par le système financier aux entreprises ou par la rémunération des actionnaires. Depuis 1990, 290 milliards d'euros ont ainsi été soutirés de la richesse produite par le travail dans l'entreprise, et donc de la cotisation sociale, pour être transférés au financement des dividendes et des intérêts exigés par le système financier aux entreprises. C'est encore le cas de la CSG, fiscalité qui pèse exclusivement sur les revenus des ménages mais laisse intacts les prélèvements du capital sur la richesse produite.

Et dans cette bataille, le patronat trouve un allié de poids : l'État. Lorsque le 12 avril dernier, Marisol Touraine, alors candidate

potentielle au poste de ministre de la Santé et de la protection sociale, déclarait, après bien d'autres ministres, que la question du financement de la Sécurité sociale se résoudrait autour de la CSG, notamment par un basculement massif des cotisations sociales vers la CSG (comme le proposait alors l'autre plateforme commune MEDEF-UPA-CGPME-CFDT-CGC-CFTC, « Approche de la compétitivité française » du 11 juin 2012), elle n'entérinait rien d'autre qu'un renforcement de l'intervention directe de l'État dans l'architecture du financement de la Sécurité sociale afin de la subordonner à ses objectifs et contraintes budgétaires, et de l'enfermer dans le carcan d'une solidarité garante uniquement de la cohésion sociale, elle-même tributaire de l'ordre du capital ! Ce qui constitue ni plus ni moins qu'une remise en cause appuyée des grands principes de 1946 !

“ Depuis 1990, 290 milliards d'euros ont ainsi été soutirés de la richesse produite par le travail dans l'entreprise, et donc de la cotisation sociale, pour être transférés au financement des dividendes et des intérêts exigés par le système financier aux entreprises. ”

Il y a donc un enjeu politique essentiel derrière la nature du financement de la Sécurité sociale. La cotisation sociale renvoie à une conception de la société mettant en valeur la maîtrise de la régulation économique et sociale par les travailleurs eux-mêmes, et donc à une civilisation où les travailleurs sont auteurs et acteurs de leur devenir. Tandis que la fiscalité, quelle que soit sa forme, renvoie à une régulation maîtrisée par l'État, et donc par les rapports de forces et de classes dont il est le lieu, c'est-à-dire à la civilisation occidentale libérale telle qu'elle est aujourd'hui. Il va donc sans dire que la bataille qui s'annonce autour du financement de la Sécurité sociale, qui prend actuellement forme dans les réformes des retraites et de l'assurance maladie de cette année, et qui se poursuivra à l'automne dans la réforme du financement de la Sécurité sociale, bataille que le patronat veut remporter de manière définitive en profitant du contexte économique, social et politique actuel, est une bataille capitale. Et c'est sans jeu de mot... ■

*Frédéric Rauch est rédacteur en chef d'*Économie et Politique*.

COMBATTRE LES DRAMATIQUES CONTRE-VÉRITÉS SUR LA VIEILLESSE

Organiser une vraie troisième vie soustraite à l'emprise directe du capital pour vingt millions de retraités, une fantastique bataille de classe.

PAR LUCIEN SÈVE*

Le « troisième âge » devient une capitale question sociale et humaine, porteuse d'un immense enjeu de classe. C'est bien pourquoi elle est posée de façon dominante en des termes qui sont de dramatiques contre-vérités. Deux, en particulier. La première part de la démographie. Avec l'allongement de la durée de vie, la France va bientôt compter vingt millions de *seniors*. Dès lors le rapport entre actifs qui cotisent et retraités qui perçoivent, qui était jadis de trois pour un, tend aujourd'hui vers un pour un : concluez vous-même ! Il s'imposerait donc de retarder l'âge de la retraite, alourdir les cotisations, réduire les pensions – « il n'y a pas d'alternative ! », comme disait Margaret Thatcher...

UN ÉNORME MENSONGE SOCIAL PAR OMISSION

Or la vérité démographique recouvre ici un énorme mensonge social par omission. Car en même temps la productivité réelle du travail ne cesse d'augmenter, de sorte que ce même salarié produit bien davantage de richesse. S'il y a un vrai problème du financement de la retraite par répartition – principe essentiel de démocratie sociale –, il vient d'ailleurs : chômage et bas salaires de masse, graves défauts de la cotisation patronale. Oui, il y a une alternative : changer profondément de politique économique, sociale et fiscale.

“ Une vraie vie à la fois pour soi et pour les autres, changeant radicalement l'image de la vieillesse. ”

D'énorme conséquence, et trop peu combattue encore, cette première contre-vérité est du moins bien identifiée. Une deuxième au contraire, d'ordre psychologique, passe pour évidente, même très à gauche : c'est l'idée ances-

trale que le psychique vieillirait forcément comme le physique, ce qui condamnerait la personne âgée à la décadence et à l'inutilité sociale. Dès lors ces plus de soixante ans en foule croissante ne pourraient guère être que des inactifs sociaux, voire des assistés à la charge publique trop onéreuse, et un vaste marché d'oisifs offert à la mise en coupe réglée par les juteuses entreprises privées du « troisième âge », du tour-opérateur à la maison de retraite. Or cette vision des choses est aussi mystificatrice que la précédente. Que le grand âge voue fatalement à la décadence psychique et l'inutilité sociale constitue une flagrante contre-vérité, comme le suggèrent tant d'exemples de longévité créatrice, de Fontenelle à Picasso, de Verdi à Mandela. C'est que la personnalité sociale est tout autre chose que le doublet de l'individualité biologique : si l'individu a l'âge de ses neurones, la personnalité a celui de son emploi du temps – j'ai développé longuement cette vue essentielle sur le vieillissement, inspirée de Marx et nourrie de la psychologie de Vygotski, dans *Penser avec Marx aujourd'hui*, « L'homme ? ». On peut être en bon état physique et ne mener qu'une vie sénile, ou au contraire avoir bien des handicaps et rester néanmoins très productif.

EN FINIR AVEC LE PRÉJUGÉ « ÂGISTE »

Il est donc largement temps d'engager en grand la bataille d'idées pour commencer d'en finir avec le préjugé « âgiste », tout aussi réactionnairement borné que les préjugés racistes ou sexistes, pour concevoir et organiser avec ambition le temps de ce qu'il faut penser non comme un « troisième âge » réduit mais bien comme une troisième vie à part entière. Puisqu'on peut espérer vivre plusieurs décennies en bon état après la vie de travail, la question est que ces décennies fassent de la « retraite » une entrée active dans une existence certes de repos et de loisirs bien gagnés, mais aussi de transmission d'expérience et de savoirs, de nouveaux apprentissages,

de participations bénévoles multiples à la vie sociale, de poursuite d'activités créatrices de tous ordres. Une vraie vie à la fois pour soi et pour les autres, changeant radicalement l'image de la vieillesse.

Or il faut bien le voir : c'est d'une vraie révolution qu'il s'agit. Et qui commence à l'entreprise. Car pour une grande partie du patronat, on est vieux avant même

cinquante ans, de sorte que la fin de vie professionnelle tourne pour nombre de salariés au cauchemar, alors que c'est un moment-clé pour se préparer activement à la suite : l'actuel traitement des quinquagénaires confine en plus d'un cas au crime social. Mais, plus largement, l'enjeu est gigantesque : il s'agit d'organiser une vraie troisième vie soustraite à l'emprise directe du capital pour vingt

millions de retraités. Une fantastique bataille de classe s'amorce. La question de la vieillesse est une part majeure de celle même d'un avenir communiste. Combattre bien davantage les contre-vérités dominantes sur la vieillesse est bel et bien devenu une tâche politique cruciale. ■

*Lucien Sève est philosophe.

LES MÉTAMORPHOSES DE LA VIEILLESSE

ENTRETIEN AVEC YANNICK MAREC*

IGOR MARTINACHE : Pierre Bourdieu disait que « la jeunesse n'est qu'un mot », ne peut-on pas en dire de même de la vieillesse finalement, au sens où cette condition serait très variable selon les époques, les lieux et les milieux sociaux ?

Yannick Marec : Tout à fait, le problème est que l'on se focalise sur un âge pour définir la vieillesse, en général 60 ans. Et ce, même sur le plan international, alors que les conditions et l'espérance de vie sont très variables selon les pays. La vieillesse prend des formes très différentes selon les catégories sociales : il y a des vieillesse aisées et des vieillesse misérables. Cela pose le problème de la pénibilité au travail, etc. Ceci dit, certaines choses ont évolué fortement : l'âge sans grande dépendance par exemple a reculé. Des travaux d'historiens ont bien montré que l'âge de la vieillesse était une notion relative. Selon les époques, il y a des manières de se la représenter différemment. Cela étant, il faut bien admettre des dispositions collectives. Fixer la retraite à 60 ans est important sur un plan symbolique et permet de poser une barrière pour les catégories qui sont fragilisées, car même s'il y a une augmentation réelle de l'espérance de vie, certaines catégories sont fragilisées. Par exemple les femmes, qui ont des parcours de carrière heurtés. Au-delà, le chômage évidemment fragilise les trajectoires de tous les salariés. On ne peut pas simplement invoquer l'augmentation du niveau de vie comme argument pour faire reculer l'âge de la retraite. Il faut prendre en compte toutes les fragilisations sociales, et les inégalités. On fait face à ce paradoxe aujourd'hui qu'il reste encore un grand nombre de petites retraites, mais qu'en moyenne le niveau de vie des retraités est assez proche de celui des actifs.

L'image du vieillard indigent que l'on avait pendant tout le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle s'est toutefois estompée.

I.M. : De manière plus générale, comment a évolué le regard sur les plus âgés dans les sociétés européennes depuis le XVIII^e siècle ?

Y.M. : Ce regard est globalement assez négatif. On avait bien sûr la représentation du sage, mais jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, la vieillesse est souvent associée à la pauvreté, à la marginalisation. Un changement se produit dans les années 1960, avec notamment la publication du rapport Laroque en 1962. Cette vieillesse indigente n'a pas complètement disparu, mais s'est résorbée sous l'effet du développement du système de retraite. Aujourd'hui, ce

“ On fait face à ce paradoxe aujourd'hui qu'il reste encore un grand nombre de petites retraites, mais qu'en moyenne le niveau de vie des retraités est assez proche de celui des actifs. ”

regard social est devenu assez ambivalent : la fragilisation de l'ensemble du salariat vient miner le principe de solidarité intergénérationnelle. Et parfois l'inverser : les retraités ne sont plus seulement des assistés, ils peuvent à leur tour aider leurs descendants, par le biais des moyens dont ils disposent. On parle également aujourd'hui beaucoup de la dépendance, du fait que de plus en plus de personnes parviennent au-delà de 80, 85 ans. De ce fait, la vieillesse est décomposée. Enfin, certains font remarquer que l'on n'a pas encore pris pleinement conscience des implications du fait que la part des 60 ans a pris une

ampleur inédite dans les sociétés occidentales, mais aussi en Chine ou au Japon.

I.M. : On se focalise beaucoup sur les retraites, mais la prise en charge par la société des personnes âgées, notamment par leur famille, prend des formes très diverses : comment cette prise en charge a-t-elle évolué ?

Y.M. : C'est une vaste question. Olivier Faure a par exemple récemment montré l'importance de cette clientèle âgée dans le développement des cliniques privées, avec la chirurgie, mais aussi l'accueil des pauvres, auquel l'hôpital public ne semblait pas s'intéresser. Une thèse que je nuance fortement car en réalité il y a eu tout de suite dans les hôpitaux et les hospices une volonté de prendre en charge ces populations. Il y eut même des établissements spécifiques, comme l'Hospice des ménages à Issy-les-Moulineaux. Il y a donc bien une prise en charge publique, mais c'est vrai qu'il y a un secteur privé qui s'est développé dans ce domaine, notamment pour ceux qui avaient les moyens. Depuis la Révolution, l'hospitalisation fait également l'objet d'une certaine méfiance, en raison de son coût, mais aussi parce qu'on l'accuse de détruire les liens de famille. L'aide sociale à domicile fait dès lors l'objet d'une certaine promotion, et la loi de 1905 va lui donner priorité à travers les bureaux de bienfaisance, qui vont devenir les Centres communaux d'action sociale dans les années 1950. C'est un thème que l'on voit resurgir aujourd'hui sous l'effet des difficultés financières, mais dès les années 1960-1970, les politiques ont de nouveau promu le maintien des personnes âgées à domicile autant que possible, avec les aides ménagères, à côté des structures hospitalières associées de manière parfois injuste à la réclusion, voire à la maltraitance. Il faut mentionner enfin la corésidence, c'est-à-dire la persistance d'une tradition, surtout forte en milieu rural, d'accueil des personnes âgées dans la famille. Celle-ci

commence à faire l'objet de recherches. De même, on s'intéresse de plus en plus à la question des aidants familiaux, parce que l'on s'aperçoit que ces personnes qui assistent leurs parents âgés peuvent rencontrer des difficultés face à la lourdeur de la tâche, notamment quand ceux-ci sont atteints de la maladie d'Alzheimer. Il s'agit d'aider les aidants. Il existe en somme une multiplicité des formes de

prise en charge de la vieillesse et de leurs combinaisons qui a pu évoluer au fil du temps. Les anciens hospices sont devenus par exemple les Établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD), parfois critiqués, mais qui sont amenés à prendre de l'importance. D'autres questions émergent également : la fin de vie, la robotique dans l'assistance du quotidien, les pen-

sions de reversion des veuves, ou plus largement la place sociale des retraités. Autre exemple problématique : malgré des revenus plus élevés que certains actifs, certains retraités ne peuvent avoir accès au crédit devant le refus des établissements concernés. ■

***Yannick Marec** est historien. Il est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rouen

UN SALAIRE À VIE. POURQUOI ?

La retraite n'est pas une libération du travail mais une seconde carrière libérée de l'emploi.

PAR BERNARD FRIOT*

La pension de retraite a été construite avec comme objectif syndical *la continuation à vie du salaire atteint à 55 ans*. Le modèle a été le régime de la fonction publique, étendu à l'EDF (où on parle de « salaire d'inactivité »), à la SNCF et aux autres entreprises publiques.

UNE CONQUÊTE RÉVOLUTIONNAIRE

Ainsi, au début des années 1990, le taux de remplacement du dernier salaire net dans la première pension nette était dans le privé en moyenne de 84 % pour une carrière de 37,5 ans. L'objectif de la CGT n'était pas encore atteint, mais on s'en était considérablement rapproché. Les axes de l'action syndicale ont été la hausse du taux de cotisation afin d'arriver à un taux de remplacement de 75 % du meilleur salaire brut, soit 100 % du net, à un âge le plus bas possible (55 ans et 50 ans pour les métiers pénibles), avec

indexation sur les salaires de la pension.

La hausse constante du taux de cotisation (passé entre 1945 et 1995 de 8 à 26 % du salaire brut), en reconnaissant toujours davantage la valeur économique produite par les retraités, a ainsi permis une croissance non capitaliste du PIB. Car revendiquer qu'à 55 ans on touche à vie son meilleur salaire, ce n'est pas revendiquer le droit au loisir après une vie de travail, mais c'est affirmer qu'à un âge politique on peut enfin travailler en étant payé à vie, décider de son travail sans employeur et sans actionnaire. Les retraités sont libérés non pas du travail mais de l'emploi et du profit pour travailler dans la liberté. Et ils montrent que cela pourrait être le cas de tout le monde.

LA POSITION DES RÉFORMATEURS

C'est à cette conquête révolutionnaire d'une nouvelle pratique de la valeur économique que s'attaquent les réformateurs. Prenons les positions de la CFDT : plus d'âge politique le plus bas possible, mais un âge plancher au-delà duquel on prend sa retraite quand on veut, plus de hausse du taux de cotisation mais sa stabilité sur le long terme, plus de pension

remplaçant le meilleur salaire mais une pension calculée sur la base de la somme des cotisations de la carrière, indexation non plus sur les salaires mais sur les prix. La référence au salaire a disparu, et avec elle toute idée que les retraités travaillent et que, sur ce modèle, il serait possible de libérer tous les travailleurs du marché du travail et de la propriété lucrative des entreprises. Il s'agit au contraire de réaffirmer la pratique capitaliste du travail : ne travaillent que ceux qui sont soumis au capital, les autres ont droit à un revenu différé obtenu grâce à une prévoyance en répartition et en capitalisation.

RETROUVER L'OFFENSIVE

Comment retrouver l'offensive face aux réformateurs ? En poussant plus loin les conquêtes du salaire à vie. Il s'agit de revenir à la revendication de retraite pour tous avec 100 % du meilleur salaire à 55 ans, qui montre bien que la retraite n'est pas une libération du travail mais une seconde carrière libérée de l'emploi. L'initiative des retraités (et on sait combien les jeunes retraités débordent d'initiative) devrait être soutenue par un financement des investissements nécessaires à leur travail. Si les retraités passent des épreuves de qualification, ce salaire à vie pourrait



“ *Revendiquer qu'à 55 ans on touche à vie son meilleur salaire, ce n'est pas revendiquer le droit au loisir après une vie de travail, mais c'est affirmer qu'à un âge politique on peut enfin travailler en étant payé à vie, décider de son travail sans employeur et sans actionnaire.* ”

continuer à augmenter par passage à un degré supérieur de qualification : la production de valeur économique ne s'arrête pas avec la retraite ! On pourra, sur cette base, revendiquer un abaissement

progressif de l'âge du salaire à vie... Et aussi s'adresser aux jeunes avec le projet d'attribuer automatiquement à 18 ans le premier niveau de qualification (et le salaire qui va avec) et d'enrichir ainsi la majorité politique par la reconnaissance de la contribution de chacun à la production de valeur économique.

Affirmer que la retraite est l'entrée dans un travail libéré de sa pratique capitaliste suppose que les cotisations ne comptent plus dans le calcul de la pension, que ce soit par des annuités ou par des points. Ce n'est pas parce que nous avons travaillé que nous avons droit à la retraite, c'est parce que nous avons conquis le droit de travailler comme retraité, avec une qualification attribuée à la personne et non plus au poste de travail. La production de valeur correspon-

dant à ce salaire à vie est faite par les retraités eux-mêmes. Supprimer toute condition d'annuité (et le calcul par points à l'ARRCO-AGIRC) supprimera du coup la seconde peine des femmes : si leurs 22 % de salaire en moins relativement aux hommes se traduit aujourd'hui par 47 % de pension en moins, c'est à cause des annuités et des points. On retrouve ici le cœur de la revendication de nouveau statut du salarié de la CGT : attribuer la qualification à la personne et non pas au poste, c'est aussi payer à vie la personne puisque ce n'est plus son poste qui est rémunéré, mais elle-même. ■

***Bernard Friot** est économiste et sociologue. Il est professeur émérite à l'université Paris-Ouest Nanterre-La Défense.

LA RETRAITE, UNE AUTRE VIE APRÈS LE TRAVAIL

L'augmentation de l'espérance de vie, une chance pour une vie sans le travail.

On n'a pas suffisamment pris la mesure du nouvel âge de la vie que représente la retraite. Vieillir aujourd'hui ne se traduit plus de la même manière qu'hier. Malgré de persistantes inégalités de classe, les gens sont globalement plus en forme, plus actifs et ont devant eux du temps de vie, dont les meilleures années sont à partir de 60 ans.

60 ANS UN REPÈRE !

La revendication portée durant des années d'un droit au départ en retraite à 60 ans a été concrétisée par la loi en 1982. C'est une des avancées de la gauche ! Cela constitua dès lors un symbole pour le patronat et la droite à remettre en cause coûte que coûte. Ce que Sarkozy est arrivé à faire avec la réforme de 2010. Pour ce qui nous concerne, nous sommes fortement attachés à cette limite du travail à 60 ans. Nous considérons que c'est le bon moment pour pouvoir bénéficier d'une autre vie après le travail, d'une autre partie de sa vie.

C'est pour cela que notre proposition est d'affirmer un départ en retraite à 60 ans à taux plein pour une carrière complète. Nous voulons concrétiser une revendication portée par les générations qui nous ont précédés. Nous voulons aller plus loin que le « simple âge ouvrant droit au départ » en lui substituant le droit au départ en retraite à 60 ans pour tous.

UNE PARITÉ DE NIVEAU DE VIE POUR UN TRAVAIL LIBRE

De l'activité associative à la vie familiale en passant par l'animation culturelle, c'est le travail libre des retraités qui est en jeu. Il faut reconnaître l'activité utile des retraités qui mérite tout autant d'être payée par un salaire dont la traduction comptable passe par les cotisations sociales et par une ligne du budget de l'État pour les fonctionnaires. La retraite c'est la continuation du salaire hors de l'emploi.

La société considère que chaque salarié peut travailler un nombre donné d'années jusqu'à un âge déterminé. Elle doit lui fournir un travail jusqu'à cette limite. Ensuite ce dernier a

droit à une retraite qui lui assure une parité de niveau de vie avec les actifs. Il faut maintenir ces principes fondamentaux sans lesquels le caractère social et solidaire de la retraite serait détruit.

DEUX BORNES D'ÂGE, MARQUEURS SOCIAUX SÉCURISÉS : 18 ET 60 ANS

D'un côté, 18 ans, l'âge de l'entrée à part entière dans la vie sociale, avec l'ensemble de ses droits et devoirs, la fin de l'obligation scolaire et de la prise en charge complète par la famille et la collectivité nationale. Cela implique une allocation d'autonomie-formation de la jeunesse, une validation des années d'étude pour les jeunes qui donnerait lieu à un revenu et une ouverture des droits à la retraite.

De l'autre, 60 ans, le départ à la retraite et l'occasion de poursuivre sa vie par le déploiement d'activités sociales libres dont l'intérêt commun n'échappe à personne et où la formation peut encore jouer un grand rôle. Ce serait l'âge pour tous d'un départ en retraite à taux plein, c'est-à-dire en percevant 75 % du salaire de référence (dix meilleures années du secteur privé, salaire moyen des six derniers mois dans la fonction publique). Cela signifie qu'à partir de 18 ans, toutes les périodes d'activité professionnelle (insertion, formation, stage, tutorat et emploi) pourraient donner lieu à des revenus et droits cotisés. Cette continuité des droits sécuriserait tout le cycle de vie, au-delà des alternances de situation, de l'entrée dans la vie active jusqu'à la retraite. Enfin, il y a un débat idéologique qu'il faut ouvrir le plus largement possible. Les années d'espérance de vie gagnées petit à petit sont-elles destinées à rester plus longtemps au travail ? C'est la version portée par le patronat mais bien au-delà. Ce serait une évidence. Nous vivons plus vieux donc travaillons plus longtemps ! Non ! L'augmentation de l'espérance de vie peut aussi être utilisée pour cette autre vie après le travail, pour la vie sociale, pour la vie sans le travail. ■

LE MODÈLE SUÉDOIS ET LA REDÉFINITION NÉOLIBÉRALE DE LA RÉPARTITION

Bien qu'il fonctionne sans accumulation d'actifs financiers, ce système suédois singe en permanence la capitalisation.

ENTRETIEN AVEC YANN LE LANN*

La Revue du projet : Le gouvernement suédois a mis en œuvre une importante réforme de son système de retraite dans les années 1990 : en quoi a-t-elle consisté ?

Yann Le Lann : Le système suédois des retraites a connu une réforme radicale au cours des années 1990. Le gouvernement libéral a décidé, sans consulter les syndicats, de geler le taux de cotisation retraite à 18 % des salaires. Ce flux est désormais orienté vers deux types de pension :

- 16 % financent l'*inkomstpension* : une retraite en répartition fondée sur une stricte contributivité individuelle entre les cotisations accumulées au cours de la vie active et la somme des pensions versées au cours de la retraite.

- 2 % financent une pension publique obligatoire en capitalisation gérée par un fonds de pension.

RDP : L'*inkomstpension* se rapproche-t-elle davantage des systèmes par répartition traditionnels ou des mécanismes de capitalisation ?

YLL : Comment fonctionne l'*inkomstpension* ? Chaque travailleur suédois accumule fictivement ses cotisations sur un compte individuel appelé « compte notionnel » pendant toute sa période d'activité. Fictivement, au sens où ce

cumul ne donne pas lieu à épargne, les cotisations de l'année finançant les pensions de l'année. Lorsque le cotisant part en retraite, le montant de sa pension est calculé en divisant la somme actualisée des cotisations qu'il a versées par l'espérance de vie de sa génération à la date de la liquidation.

Prenons un exemple : un cotisant né en 1960 aura en 2022 une espérance de vie estimée à 28 années. Si son compte notionnel présente un solde de 1 000 (couronnes ou euros par exemple), sa pension annuelle sera de 1 000 divisés par 28. S'il attend d'avoir 63 ans, son solde sera augmenté des cotisations de

“ La logique de ce système est analogue à celle de l'épargne individuelle. ”

l'année et ne sera plus divisé que par 27. Plus l'espérance de vie croît, plus le travailleur est incité à prolonger sa période d'activité (car l'augmentation du dénominateur doit être compensée par une augmentation plus importante du montant des cotisations au numérateur).

RDP : Ce système suédois constitue selon vous un cheval de Troie de la capitalisation. Pourquoi ?

YLL : Ce système est un cheval de Troie car il fait entrer les représentations de l'épargne dans la répartition. Bien qu'il fonctionne sans accumulation d'actifs financiers, ce

modèle singe en permanence la capitalisation. Lorsque l'espérance de vie augmente, vous êtes obligé de travailler plus longtemps pour obtenir une pension qui se rapproche de votre salaire. Votre taux de remplacement est strictement proportionnel à votre durée de cotisation. La logique de ce système est donc analogue à celle de l'épargne individuelle.

Les systèmes continentaux de pension, décriés par l'Union européenne, sont historiquement fondés sur une déconnexion entre contributions et prestations. Les droits à pension s'y construisent en référence au salaire de fin de carrière. Les réformes Balladur puis Fillon ont déjà attaqué cette référence essentielle. Appliquée au système français, la réforme suédoise rendrait automatique l'allongement de la durée de cotisation. Celle-ci se ferait désormais sans négociation et sans débat politique. Avec la mise en œuvre du système suédois, on assisterait ainsi à la fin des projets émancipateurs de pension.

RDP : Ce système de retraite suédois est aujourd'hui érigé en modèle par certaines institutions internationales, mais aussi par quelques chercheurs français défendant pourtant le système par répartition. Pour quelles raisons selon vous ?

YLL : Le problème vient à mon sens du fait que ces économistes et ces sociologues sont aujourd'hui arc-boutés sur le seul slogan : « sauvons la répartition ». C'est un bon point de départ ! Mais je crois que la promotion du système suédois montre qu'il faut aller plus loin. La question centrale aujourd'hui est : à quelle répartition aspirons-nous ? Le terme de répartition renvoie aussi bien à un système de compte notionnel qu'à celui que nous défendons. Il est donc en partie miné. Soit c'est un droit garantissant le salaire de fin de carrière, soit c'est un système de transfert dans le temps des ressources cotisées. Il s'agit donc certes de préserver la répartition, mais en posant en grand la question de la nature des droits qu'elle ouvre. À ne pas avoir les idées claires sur ce sujet, ces chercheurs en arrivent à défendre une répartition vide de sens. ■

*Yann Le Lann est sociologue. Il est docteur à l'université Paris-Ouest Nanterre-La-Défense.

Taux d'emploi des 55/64 ans

En %

	2002-T4	2007-T4	2012-T4	Evolution 2002-12
Suède	68,2	70,2	73,5	+5,3
Danemark	57,5	57,8	61,6	+4,1
Royaume-Uni	54,0	58,0	58,7	+4,7
Finlande	48,6	54,7	58,2	+5,6
Pays-Bas	43,2	51,4	59,3	+16,1
Espagne	40,1	45,0	43,5	+3,4
Allemagne	38,9	52,3	62,2	+23,3
France	36,1	37,8	45,7	+9,6
Autriche	29,8	38,9	43,7	+13,9
Italie	29,5	33,9	41,1	+11,6
Belgique	26,9	35,2	39,0	+12,1

Source : Eurostat.

POUR L'ÉGALITÉ DES PENSIONS DE RETRAITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les inégalités économiques, sociales et politiques entre les hommes et les femmes se sont aggravées au fil des dernières réformes.

PAR LAURENCE COHEN*

En France, une retraitée sur trois vit sous le seuil de pauvreté : la retraite moyenne des femmes est de 900 euros tandis que celle des hommes est de 1 552 euros. Les femmes subissent la double peine : alors qu'elles sont plus diplômées, elles occupent des postes moins qualifiés donc moins rémunérés. C'est le résultat du rôle social attribué aux femmes, à savoir s'occuper du foyer, de la garde et de l'éducation des enfants, puis de l'accompagnement des anciens (parents et/ou beaux-parents). Ne justifiant pas d'une carrière complète, elles touchent des pensions considérablement amputées. La loi de novembre 2010 concernant l'ouverture des droits à la retraite, impulsée par le gouvernement Sarkozy, vient encore amplifier les iné-

galités entre les femmes et les hommes. Si cette réforme est injuste pour l'ensemble des salariés, elle a des effets particulièrement désastreux pour les femmes. Remarquons au passage que toutes les réformes du précédent gouvernement ont nettement aggravé les inégalités économiques, sociales et politiques entre les hommes et les femmes.

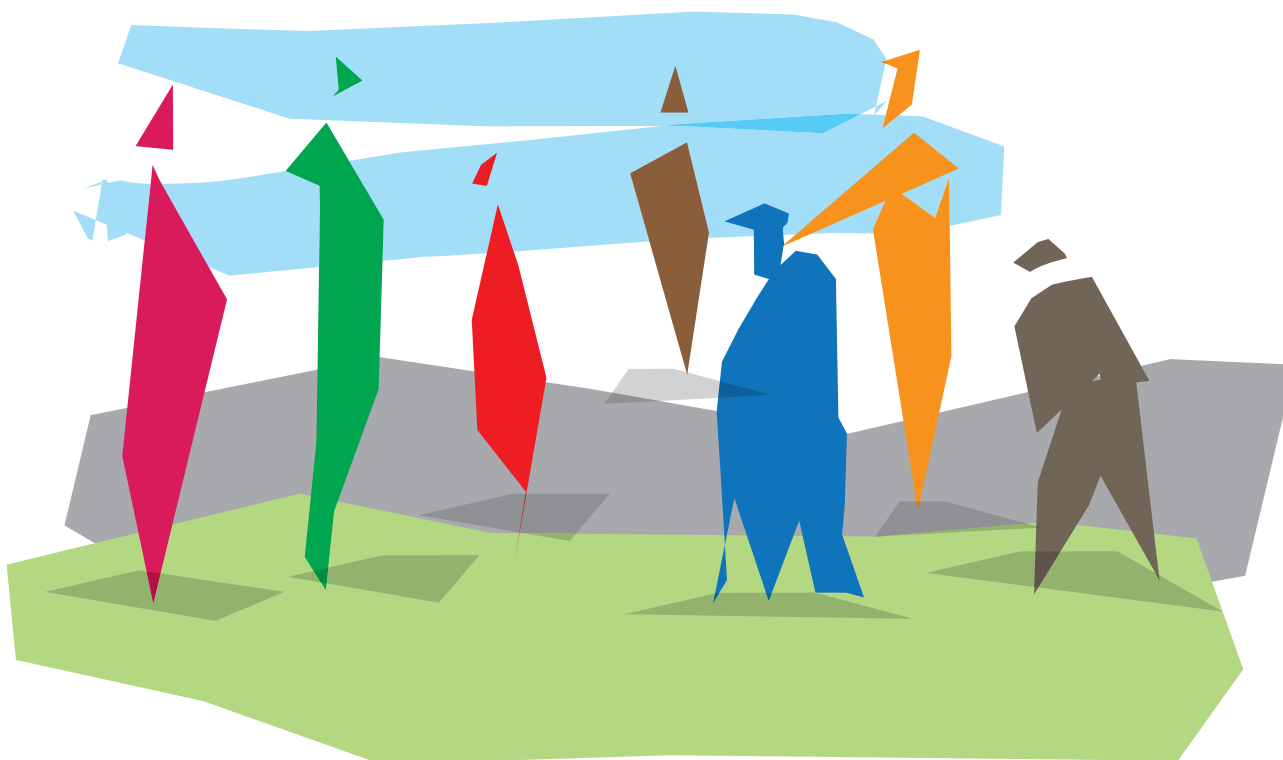
INÉGALITÉS D'EMPLOI, DE SALAIRES ET DE RETRAITES

Au fil de l'histoire, les femmes ont investi massivement le marché du travail. Comme pour les hommes, leur taux d'activité est le plus élevé entre 25 et 49 ans : entre ces âges, 82,9 % des femmes et 94,9 % des hommes sont actifs. Mais c'est également à cette période de la vie où l'on élève ses enfants que l'écart entre les comportements d'activité masculins et féminins est le plus grand. Malgré cet

investissement, les femmes salariées vivent, tout au long de leurs carrières, des inégalités professionnelles qui se répercutent sur le niveau de leurs retraites. Les salaires des femmes à temps complet sont inférieurs en moyenne de 27 % à celui des hommes et 30 % des femmes occupent aujourd'hui un emploi à temps partiel. Les inégalités salariales n'ont pas reculé, bien qu'il existe un grand nombre de lois pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les

“ *L'égalité professionnelle réelle entre les hommes et les femmes rapporterait plus de 52 milliards d'euros de cotisations.* ”

femmes. En réalité, il n'y a toujours pas de volonté politique tangible pour leur application. Nous sommes même devant des facteurs aggravants avec l'explosion du temps de travail partiel, la forte augmentation du chômage, l'arrivée d'emplois mal reconnus comme tous ceux qui concernent les services à la personne, le commerce, l'hôtellerie, la restauration. Qui dit travail partiel, dit en effet salaire partiel et retraite partielle. La loi de 2010



accroît les effets des lois Balladur, Fillon de 1993 et 2003, en matière d'inégalités. Elle creuse l'écart de la pension de 40 % en moyenne entre les femmes et les hommes. Bien que son application ne soit pas encore totalement effective, 34 % des femmes ont validé moins de 25 trimestres pour 4 % des hommes. Un quart d'entre elles part en retraite à 65 ans. Qu'en sera-t-il pour les femmes ayant suspendu leur activité pour éduquer leurs enfants, du fait de faibles qualifications, de salaires dérisoires ou par manque de places d'accueil de la petite enfance ?

DIRE STOP À L'HUMILIATION

La dimension sexuée est le plus souvent marginalisée – voire totalement absente –

de la plupart des réflexions sur les raisons et les enjeux de ces inégalités. L'accord national interprofessionnel (ANI), porté par le gouvernement Ayrault et que la droite soutient, amplifie encore mobilité et temps de travail partiel, donc atteint de plein fouet les femmes. Mener une politique de gauche, c'est remettre à plat le dossier des retraites en ayant pour objectif une politique d'égalité et de satisfaction des besoins humains. En mai 2012, une majorité d'hommes et de femmes ont rejeté la réforme de 2010 et dit stop à l'humiliation. Il faut au plus vite supprimer les mesures allongeant la durée de cotisation et le système de décote. Il faut revenir au principe de la retraite par répartition à taux plein à 60 ans et au moins égale au SMIC.

Le gouvernement doit choisir le camp de celles et ceux qui produisent les richesses, en ne faisant aucune concession aux patrons des entreprises qui s'enrichissent des inégalités. Et qu'on ne vienne pas nous dire que les moyens manquent pour y parvenir. Tout simplement parce que l'égalité professionnelle réelle entre les hommes et les femmes rapporterait plus de 52 milliards d'euros de cotisations. À elle seule, la résolution des inégalités salariales entre les femmes et les hommes permettrait donc de réduire de moitié le déficit cumulé de la Sécurité sociale. ■

***Laurence Cohen** est responsable du secteur Droits des femmes/féminisme du Conseil national du PCF. Elle est sénatrice.

PENSER LES RETRAITES, PENSER L'EMPLOI

Le recul des âges légaux de départ à la retraite pèse sur le chômage et l'emploi de toutes les générations.

PAR PIERRE CONCIALDI*

La précarité salariale ne cesse de s'étendre, minant les perspectives de retraite des travailleurs. Depuis plus de vingt ans, les transformations du système de retraite ont renforcé cette précarisation. Ces changements vont à rebours de l'histoire de la protection sociale dont la finalité a été de construire un statut protégeant les salariés des rigueurs de la logique marchande. Il est urgent de briser ce cercle vicieux.

UN ALLONGEMENT FORCÉ DE LA DURÉE DU TRAVAIL

La retraite est une des formes majeures de réduction de la durée du travail. Conséquence : le recul des âges légaux de départ à la retraite décidé en 2010 constitue un allongement forcé de la durée du travail. Avec un sous-emploi massif, cette mesure n'a pas tardé à produire ses effets sur le chômage et l'emploi. Les salariés âgés (55-64 ans) ont été incités à rester sur le marché du travail : entre fin 2010 et fin 2012, leur taux d'activité – part de la population considérée qui est en activité, c'est-à-dire qui occupe un emploi ou en recherche un – a augmenté de 15 %, alors qu'il est resté stable toutes classes d'âge confondues. Une proportion croissante de ces salariés âgés

s'est retrouvée au chômage ; dans le même temps, le taux d'emploi – part de la population considérée qui occupe un emploi (cela exclut donc les chômeurs par rapport au taux d'activité) – de cette classe d'âge a aussi augmenté. Une hausse des taux d'emploi qui s'est faite

“ *Le projet libéral se résume, en définitive, à cette formule : travailler plus pour gagner toujours moins de retraite et de salaire.* ”

au détriment des plus jeunes : depuis la crise financière de 2008, le taux d'emploi a augmenté pour les salariés de 50 ans et plus tandis qu'il a diminué dans toutes les autres classes d'âge.

L'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour percevoir une retraite complète (à taux plein) est aussi une injonction à « travailler plus ». Le gouvernement projette de l'augmenter encore alors que la durée de la vie professionnelle se réduit depuis des décennies (de 37,5 ans pour les hommes de la génération 1950 à 35 ans pour ceux de la génération 1970). Résultat : de plus en plus de salariés ne pourront pas partir à l'âge

minimum légal avec une retraite complète. Pour la génération 1974, par exemple, au moins 75 % des salariés (femmes et hommes) seront exclus du bénéfice d'une retraite à taux plein – même à 62 ans désormais – compte tenu de la durée d'assurance validée aujourd'hui par cette génération.

La dégradation ainsi programmée du niveau des pensions risque de pousser de plus en plus de retraités à cumuler leur pension avec un emploi, une possibilité désormais ouverte sans garde-fou avec la libéralisation de ce cumul depuis 2008. Depuis cinq ans, le nombre de ces retraités-travailleurs a plus que doublé pour atteindre environ 500 000. Nécessité ou véritable « choix » de la part des salariés ? Difficile de le dire faute d'informations précises. Il reste néanmoins un fait objectif. Ce dispositif favorise des pratiques qui permettent, d'un côté, aux employeurs de proposer des salaires réduits et, de l'autre, aux retraités-travailleurs d'accepter ces faibles salaires grâce au bénéfice d'une pension. Résultat : moins d'emplois accessibles aux non-retraités et une concurrence accrue entre salariés qui abaisse les normes salariales. La pension de retraite n'est plus la possibilité d'un temps libre et autonome, délivré des contraintes du travail marchand subordonné. Elle devient une forme de subvention ou de substitut au salaire.

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À L'EMPLOI

Le projet libéral se résume, en définitive, à cette formule : travailler plus pour gagner toujours moins de retraite et de

salaire. Inverser ce mouvement est une nécessité. Non seulement pour rétablir des conditions d'accès à la retraite cohérentes avec les possibilités offertes aujourd'hui aux travailleurs pour accéder à l'emploi, et favoriser ainsi l'accès de tous à l'emploi. Mais aussi pour rééquilibrer le rapport de forces en faveur des salariés et améliorer des conditions de travail et de rémunération de plus en plus dégradées. Car le but n'est pas purement quantitatif. La prise en compte de

la pénibilité au travail dans la détermination des droits à retraite est aussi un levier nécessaire, à la fois pour permettre aux salariés concernés de ne pas arriver « cassés » à la retraite, mais aussi pour inciter les employeurs à améliorer les conditions de travail et faire en sorte que des salariés ne passent pas le plus clair de leur vie dans des métiers usants.

Penser la retraite c'est donc nécessairement penser l'emploi et, plus généralement, l'organisation des temps sociaux

tout au long de la vie. Une réflexion qui risque d'être occultée avec une réforme « systémique » qui réduirait la retraite à l'équivalent d'un simple compte de temps de travail et entretiendrait la fiction d'un « libre choix » des salariés. Un « choix » qui reste un leurre dans une société minée par le chômage. ■

***Pierre Concialdi** est économiste. Il est chercheur à l'Institut de recherche économique et social.



QUELLE LOGIQUE POUR DÉTERMINER LE NIVEAU DE PENSION ?

Vivre longtemps, en bonne santé et heureux, nécessite de reconquérir comme exigence première, un taux de remplacement du salaire par la retraite d'au moins 75 % pour garantir la continuité du niveau de vie.

PAR EVELYNE VAN DER HEYM*

Selon le discours dominant, les retraités seraient des nantis, des privilégiés corvéables à merci : « Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois » ! Les retraités seraient « confortables » au regard des salaires moyens de maintenant... Dont acte : les salariés ayant fait valoir leurs droits à la retraite au cours de ces dix dernières années, ont pu bénéficier d'une carrière plus longue et plus complète, avec moins de chômage, de temps partiel, de précarité et des salaires évoluant sensiblement plus que le coût de la vie...

Il en ressort aujourd'hui, selon l'INSEE que le revenu moyen des personnes de plus de 65 ans en 2009, est de 23 530 euros par an, soit 1 877 euros par mois. De 1970 à 1990 ce revenu moyen a évolué, ni plus ni moins comme le revenu moyen des actifs, dont il suit l'évolution par indexation. Mais depuis 1993 il a chuté de près de 10 % !

UNE BAISSÉ CONTINUE DES PENSIONS

En effet, la suppression par la loi Balladur de l'indexation des retraites du régime général sur les salaires et son remplacement par l'indexation sur les prix ont rompu le lien de solidarité intergénérationnelle qui est la base du système de répartition. Ainsi, non contents de considérer les salariés à la retraite comme des « sous-produits » de la communauté nationale, nos gouvernants de droite comme de « gauche » n'ont eu de cesse que de puiser dans le porte-monnaie des salariés retraités. Il est vrai que c'est plus facile que de taxer le capital ou soumettre à cotisation les revenus financiers. Les différentes réformes qui se sont succédé depuis les années 1980, touchant autant le régime général que les retraites complémentaires n'ont eu de cesse que de ponctionner les retraités – l'argent pour vivre... jusqu'à la fin de la vie !

Les prélèvements sur les retraites (cotisation sociale, CSG, RDS) institués à partir de 1980 par le gouvernement Barre, ont été multipliés par deux et demi entre 1993 et 1997, tant pour les retraités du privé que du public. Ils représen-

tent actuellement plus d'un mois de retraite net... auquel s'ajoute pour l'année 2013 la « contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie » de 0,3 % pour les retraités imposables : autrement dit la double peine !

Ainsi, loin d'être des nantis, les retraités voient leurs pensions se réduire à la portion congrue. Selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), en 2011 le minimum contributif

“ *Salariés actifs et retraités n'ont pas à payer pour les banques, les entreprises du CAC 40, les spéculateurs des paradis fiscaux qui veulent à tout prix préserver leurs privilèges d'exploiteurs !* ”

concernait près de 5 millions de retraités de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour une pension de 678 euros, sur un total de 11 millions de retraités ! Toujours selon le COR, le montant moyen de la pension de droit propre s'élevait en moyenne à 1 552 euros pour les hommes et 899 euros pour les femmes ! On a envie de dire, comme le poète : « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? »

VIVRE UNE NOUVELLE VIE APRÈS LE TRAVAIL

Et la prochaine réforme qui se profile, risque de frapper « fort », autant les salariés actifs/chômeurs que les retraités actuels et futurs. Les recettes sont connues : allonger les années de cotisation des actifs avec, au bout, plus de chômeurs âgés sans droit (!) ; comme pour les retraites complémentaires, actée avec le « dernier accord », une indexation en-dessous de l'évolution des prix et, en réflexion, une réforme qui remettrait en cause les droits des cotisants... Salariés actifs et retraités n'ont pas à payer pour les banques, les entreprises du CAC 40, les spéculateurs des paradis fiscaux qui veulent à tout prix préserver leurs privilèges d'exploiteurs ! Il faut combattre cette idéologie de renoncement à la vie qui s'abat sur les millions de salariés

retraités, coupables d'avoir travaillé, cotisé et qui veulent encore vivre longtemps en bonne santé et heureux : quelle outrecuidance !

Le niveau de pension et sa garantie sont la condition indispensable pour vivre en toute citoyenneté et plénitude cette nouvelle vie après le travail, créatrice autant pour les individus que la société. Vivre pleinement la vie hors travail, profiter de la retraite le plus longtemps possible sont des aspirations fortes et unanimes pour porter dans le mouvement de mobilisation de masse une logique de besoins, utile socialement et efficace économiquement.

DES MESURES INDISPENSABLES

À l'opposé de la logique d'austérité et de paupérisation des retraités, il faut financer les retraites à la hauteur des besoins sociaux selon le fil rouge de préservation de son niveau de vie « vie active/retraite ». Dans l'immédiat il s'agit d'inscrire comme une urgence sociale le rattrapage des revenus des retraités au regard de la perte de pouvoir d'achat au cours de ces dernières années, avec l'objectif qu'aucune pension nette soit inférieure au SMIC net. Il faut revenir à l'indexation sur la moyenne de l'évolution des salaires (retraite de base et retraites complémentaires)

A contrario de la baisse programmée du taux de remplacement, il faut reconquérir comme exigence première, un taux de remplacement du salaire par la retraite d'au moins 75 % pour garantir la continuité du niveau de vie (le taux de remplacement étant le rapport entre le dernier salaire perçu et la première retraite). La question de la période de référence est posée pour établir le montant des pensions : il faut abolir la mesure de 1993 portant le calcul des pensions sur les vingt-cinq dernières années et revenir pour le moins sur la base des dix meilleures années de salaires. Pour les salariés des secteurs publics, il faut préserver le maintien du système actuel des six derniers mois comme base de calcul. Cette dernière exigence suppose, pour établir le montant des retraites d'intégrer la totalité des rémunérations : primes, heures supplémentaires, actionnariat salarié...

Afin de réduire les très grandes inégalités sociales qui touchent singulièrement les femmes, trois mesures sont indispensables :

- relever le minimum contributif du régime général, versé à 60 ans pour une carrière complète et à 65 ans sans condition de versement de cotisations à au moins 60 % du SMIC (niveau de 1993) ;
- modifier les règles d'attribution de la pension de réversion et augmenter son taux à 60 % – déjà fortement pénalisées par les bas salaires, le temps partiel et

les carrières incomplètes, les femmes sont de loin les plus nombreuses à ne pas bénéficier de ce droit ;

- préserver, en les étendant aux hommes, les années octroyées, sans condition de ressources, au titre du nombre d'enfants élevés, éduqués.

Ces quelques dispositions essentielles pour « redonner goût à vivre » aux millions de retraités, salariés d'hier ayant contribué à la pérennité de notre système solidaire de protection sociale, par leur travail, leurs cotisations, s'inscri-

vent bien évidemment dans la formidable bataille politique qu'il va nous falloir mener pour préserver cette solidarité intergénérationnelle fondée sur la répartition et démontrer qu'il est possible de financer les retraites, aujourd'hui comme hier ET comme demain, tout en améliorant le niveau de vie des générations futures. ■

*Evelyne Van Der Heym est ancienne directrice d'hôpital. Elle est membre du secteur Santé et protection sociale du PCF.

RETOUR SUR LA NÉGOCIATION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

L'équilibre des comptes des régimes de retraite complémentaires exige une augmentation des cotisations patronales.

PAR SYLVIE DURAND*

Le MEDEF était entré en négociation en novembre dernier avec une exigence : équilibrer sur le long terme les régimes de retraite complémentaires AGIRC (organisation qui gère le régime complémentaire pour les cadres portant sur la partie du salaire supérieure au plafond de la Sécurité sociale) et ARRCO (association qui gère le régime complémentaire de l'ensemble des salariés du secteur privé) sans augmenter leurs ressources.

Compte tenu de l'accroissement du nombre de retraités et de leur espérance de vie, ce parti pris idéologique a pour effet mécanique de faire baisser tant les futurs droits à retraite des actifs que les pensions liquidées des retraités. L'idée fondamentale du MEDEF était en effet de devancer la réforme des régimes de retraite des secteurs privés et publics, prévue d'ici la fin de l'année 2013, en imposant dans les régimes complémentaires « sa » solution, que le législateur n'aurait plus eu qu'à étendre ensuite à l'ensemble des régimes.

UN TABOU A ÉTÉ LEVÉ

Conscients de ces enjeux, notre objectif a été de créer et maintenir au fil des sept séances de négociation un consensus syndical autour d'une idée : il faut augmenter les cotisations – et d'abord la part patronale de celles-ci – en augmentant leur taux dit *contractuel*, ce qui permet-

trait d'améliorer le niveau des futures pensions, qui seront perçues par les salariés aujourd'hui en activité, tout en apportant des ressources immédiates à l'AGIRC et à l'ARRCO.

Face à ce front syndical, le MEDEF a dû renoncer à son objectif politique d'un équilibrage des régimes à ressources constantes. Il a ainsi échoué à imposer la logique du système suédois qui sera au cœur des futurs débats nationaux, lequel

“ *La mesure de sous-indexation porte sur trois ans et aboutira à une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de trois points pour l'ensemble des retraités tout en faisant décrocher le niveau des futures pensions.* ”

système s'interdit toute augmentation des cotisations ou de leur assiette.

Il n'en sort pas moins comme le grand gagnant de l'affaire : en 2014 et 2015 les cotisations *contractuelles* à l'AGIRC et à l'ARRCO n'augmenteront que de 0,10 point par an, soit une augmentation de 0,20 point en tout !

Du coup l'essentiel de l'effort de rééquilibrage repose sur les retraités et les futurs retraités : dès 2013 les droits à retraite AGIRC et ARRCO ne seront plus revalorisés selon l'inflation. La mesure de sous-indexation porte sur trois ans et aboutira

à une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de trois points pour l'ensemble des retraités tout en faisant décrocher le niveau des futures pensions. Et les petites pensions, celles des femmes en particulier, ne seront pas épargnées même si les retraites ARRCO en 2013 perdront seulement 0,75 point contre 1 point pour les retraites AGIRC : les deux années suivantes la perte sera de 1 point dans les deux régimes.

JACKPOT POUR LE MEDEF !

Le bilan financier de l'accord montre que la contribution au rééquilibrage des régimes s'établit pour les actifs et retraités à 80 % du total et pour les employeurs à 20 %. Pour autant cet accord ne règle rien, le déficit des régimes à l'horizon 2017 n'est pas épongé. La suite est aisée à deviner. Après avoir obtenu la désindexation des droits à retraite de l'évolution moyenne des salaires en 1993, puis la désindexation de ces mêmes droits par rapport aux prix en 2013, le MEDEF n'aura plus qu'à obtenir la baisse du montant nominal des pensions, pour équilibrer les comptes des régimes de retraite complémentaires.

Il est donc plus que jamais nécessaire aujourd'hui de revendiquer avec force des augmentations de cotisations – patronales en premier lieu – pour rétablir à terme un niveau de pension représentant au minimum 75 % du salaire de fin de carrière, toutes primes comprises. À défaut, il faudrait choisir entre un départ en retraite à 70 ans ou une pension qui ne représenterait plus, à 62 ans, que moins de 50 % du salaire de fin d'activité ! ■

*Sylvie Durand est syndicaliste. Elle est spécialiste des retraites.

UN MÊME RÉGIME POUR TOUS : UNE FAUSSE ÉVIDENCE

Les régimes spéciaux sont bien souvent des avancées et des acquis sur lesquels devraient pouvoir s'appuyer l'ensemble des salariés.

PAR CLAUDE CHAVROT*

Il est nécessaire de revenir sur ce qui a fondé la création de nos régimes de retraite en 1945. Mais aujourd'hui, où en est-on ? Des disparités importantes existent entre le régime général et les régimes spéciaux et particuliers dans un contexte où la notion « d'équité » est opposée à celle de « solidarité intergénérationnelle ». En cela, vient l'idée d'un régime « universel » fusionnant tous les régimes existants du public et du privé. Faudrait-il ainsi aligner tout le monde par le bas ? En cette année 2013 où est posée la question d'une réforme systématique de nos régimes de retraites, cela mérite d'être approfondi.

LA SITUATION AUJOURD'HUI

Les régimes complémentaires sont indispensables aujourd'hui pour compléter une retraite du régime général au maximum à 50 %. Les dernières négociations sur l'AGIRC et l'ARRCO ont abouti à une désindexation des prestations servies par rapport à l'inflation. Les taux de remplacement, en cumulant la pension du régime général et celle des régimes complémentaires, ont considérablement baissé ces dernières années, notamment pour les cadres.

Les régimes particuliers et spéciaux résultent de conditions d'activité dans certains secteurs professionnels, souvent liés à la permanence du service public 24h/24 – sept jours sur sept (fonction publique, santé, énergie, transports...). Ils sont liés au statut spécifique des salariés de ces secteurs. L'alignement des régimes spéciaux sur le régime général constituerait une étape vers une remise en cause globale du régime de solidarité nationale des retraites : introduction des acteurs privés dans le financement des retraites, fin du financement par répartition... Pas de débat sur le financement, et les financements entre caisses des retraites, informations contradictoires, stigmatisation des régimes spéciaux par l'argument massue : « est-il normal que certains travaillent moins longtemps que d'autres ? ». Les dernières réformes ont sérieusement mis à mal les régimes spéciaux et particuliers, tout comme le

régime général, en imposant un recul de l'âge de départ à la retraite et une augmentation de la durée de cotisation.

Selon les fondements de 1946 le système de retraite garantit la continuité de son niveau de vie à toute la population sans exception, avec un minimum de pension qui permette à un retraité de vivre convenablement et dignement, c'est-à-dire de satisfaire ses besoins élémentaires mais aussi d'accéder aux loisirs et à la culture. Le taux de remplacement avait été fixé pour la fonction publique à 75 % du traitement.

Pour le PS et la CFDT, malgré les grandes difficultés du régime suédois (comptes notionnels), l'idée d'un tel système en France à cotisations définies (et à prestations variables) n'est pas abandonnée. Le MEDEF demande un recul de l'âge de départ et une augmentation de la durée de cotisations ; l'objectif de développer la capitalisation pour « compléter » des pensions insuffisantes, reste toujours présent. Le gouvernement dit être ouvert à toutes les pistes à explorer. Malgré ses démentis, le thème des retraites, et plus largement celui du financement de la protection sociale seront de fait au cœur de la conférence sociale du mois de juin.

LES PROPOSITIONS

Le PCF et le Front de gauche proposent un régime général avec :

- un départ possible à 60 ans à taux plein, avec un taux de remplacement (montant de la pension par rapport au dernier salaire d'activité) de 75 % pour une carrière complète. Les années gagnées dans l'espérance de vie n'ont pas vocation à être destinées au travail mais sont un temps pour bien vivre à la retraite...

- une « maison commune » des différents régimes de retraite pour solidariser l'ensemble des trente-sept régimes actuels, tout en gardant les spécificités de chacun, avec des départs possibles avant 60 ans en tenant compte de la pénibilité et un taux de remplacement de 75 %. Défendre les régimes spéciaux de retraite c'est défendre le régime des retraites tout court !

- la prise en compte de la pénibilité d'une façon générale, même si elle l'est déjà

dans certains régimes spéciaux, doit permettre aux salariés exerçant leur activité dans des conditions difficiles, de pouvoir partir plus tôt en retraite. Il reste que l'objectif reste de partir et de vivre une retraite en bonne santé. D'où l'importance de la prévention et d'une plus grande attention aux conditions de travail.

La base devant être un régime général avec un socle minimal permettant aux retraités de vivre dignement. Les régimes spéciaux et particuliers ne doivent pas être alignés par le bas sur le régime général, ni fusionnés. C'est une fausse bonne idée. Ils doivent être des points d'appui pour améliorer la situation de l'ensemble des retraités et, dans le contexte actuel, perdurer car ils sont bien souvent des avancées et des acquis sur lesquels devraient pouvoir s'appuyer l'ensemble des salariés.

La notion d'équité, opposée à celle de solidarité intergénérationnelle, n'est pas l'essentiel pour les retraités si leur pen-

“ *Solidariser l'ensemble des trente-sept régimes actuels, tout en gardant les spécificités de chacun, avec des départs possibles avant 60 ans en tenant compte de la pénibilité.* ”

sion, même « équitable » ne leur permet pas de vivre correctement, et de maintenir le niveau de vie qu'ils avaient à leur départ en retraite. Si, lors du conflit de 2010, le mouvement social a imposé le concept de régime par répartition, la pérennité du système mis en place en 1946, par répartition à prestations définies n'est pas hors de danger. La démarche de solidarité intergénérationnelle reste à défendre et à consolider. Les choix qui seront effectués seront avant tout de nature politique car rien n'interdit de mettre à contribution les profits et les revenus financiers pour financer nos retraites et assurer leur avenir. ■

*Claude Chavrot est animateur de l'Institut d'histoire sociale de l'UGICT-CGT.

.....
Réagissez à ce dossier
contactez-nous !
revue@pcf.fr

FAITES TOUT CE QUE VOUS VOULEZ MAIS EXISTEZ !

Au lendemain de la diffusion de son dernier téléfilm, *Les Vieux calibres*, Marcel Bluwal* reçoit *La Revue du projet* pour parler personnes âgées.

La Revue du projet : *Les Vieux calibres*, c'est l'émergence d'une préoccupation pour le sort des personnes âgées ?

Marcel Bluwal : Si j'ai voulu traiter du problème des personnes âgées, ce n'est pas parce que je viens de prendre 88 ans ! En réalité, ça fait longtemps que je m'occupe de cette question : 1967 ! Pour une émission d'Éliane Victor, *Les Femmes* aussi, j'ai fait un reportage sur les vieux et notamment toutes ces femmes qui vieillissent dans une misère noire à Nice, où tant d'enfants envoient leurs parents. Et puis en 1974, juste après l'explosion de l'ORTE, j'ai fait une fiction, *Mourir au soleil*, sur un couple de vieillards (avec notamment Orane Demazis qui avait près de 80 ans) qui vivaient misérablement dans une soupenette à Nice au cœur d'un quartier très bourgeois. Le fils, petit-

« Notre société fait avec les vieux ce qu'on fait avec les fous : les mettre en troupe pour ne plus les regarder. »

bourgeois de province les avait expédiés là pour avoir la paix : ils l'attendaient pendant tout le film et il ne venait jamais...

Et puis, il y a deux ans, j'ai décidé de faire un film de nouveau sur les vieux, mais une comédie qui dirait des choses sérieuses. C'est ce que j'ai essayé de faire avec *Les Vieux calibres*. Comme c'était un film comique, on ne pouvait pas traiter d'une maison de retraite à 1 200 € par mois ; on est donc allés chez les riches.

RDP : Ce film, c'est un appel à la vie contre l'étouffement et toute existence subie ?

M.B. : Comment on peut échapper à la vieillesse ? En restant actif, en pervertissant le système : c'est un peu ce que montre le film. Faites tout ce que vous voulez : volez, truandez, faites du scandale mais existez !

Le problème, et c'est vrai pour toutes les maisons de retraite, c'est le fait de mettre les vieux en groupe, c'est de les infantiliser systématiquement. Des vieux qui ont toute leur tête qui sont traités comme des

enfants de 6 ans : « Il a bien mangé le monsieur ? » Être vieux en troupe, c'est se faire déshumaniser. Notre société fait avec les vieux ce qu'on fait avec les fous : les mettre en troupe pour ne plus les regarder.

« Faites tout ce que vous voulez : volez, truandez, faites du scandale mais existez ! »

RDP : Est-ce que ça veut dire l'objectif d'une vie sans retraite ?

M.B. : Oui ! Avant que tu n'arrives, je parlais de mon prochain scénario. Danielle Lebrun [née en 1937, alias Émilienne] joue. Michel Aumont [né en 1936, alias Irénée] joue : il a même eu un prix important cette année ! Roger Dumas [né en 1932, alias Double] joue. Jean-Luc Bideau [né en 1940, alias Titi] joue. Ils n'arrêtent pas de travailler en jouant ! Nous, le but, c'est de mourir en scène, comme Molière ! On pratique un métier où l'activité sans retraite est le but poursuivi. Pourquoi pas les autres ? Pourquoi ne pas rêver d'une société où, au lieu de mettre les gens au rencart, on ne les ferait pas continuer une activité, pas forcément professionnelle bien sûr, mais une activité qui entretienne les neurones et les muscles jusque fort tard dans la vie ? C'est un peu idéaliste, ce que je raconte, je le sens bien, mais quand même, au fond, c'est ça.

RDP : La vieillesse, ce n'est quand même pas le paradis, si ?

M.B. : Ce qui m'a le plus frappé pendant ce tournage qui se déroulait dans une vraie maison de retraite, c'est la peur panique des *seniors* qui ont toute leur tête face à la cohabitation avec des séniles réels. On vous crée des activités communes, on vous fait manger ensemble : c'est assez effrayant. La maison de retraite me semble vraiment une des plus mauvaises solutions possibles. Bien sûr, il y a peut-être des gens qui s'y trouvent bien mais, au fond, ça ne s'impose que pour les grabataires. Et puis, je ne connais personne qui m'ait dit : « Hourrah ! C'est le début de la vie, j'entre en maison de retraite ! » Tout ça ne veut pas dire que les maisons de retraite doivent être jetées

et, surtout, qu'elles ne doivent pas être des lieux dignes parce que, ce qui est abominable, c'est l'indignité d'un certain nombre de lieux où les vieux vivent.

RDP : L'argent et l'exploitation ne sont pas absents des *Vieux calibres* d'ailleurs.

M.B. : Évidemment, dans les maisons de retraite, quand on ne paie pas, on est viré. Il y a trois mois de ça, on avait fini le tournage, on apprend qu'une femme de 92 ans s'est retrouvée comme ça, à la porte de l'établissement. Le fait de réifier les gens et de les considérer comme des sources de profit, c'est toujours affreux mais, c'est peut-être encore plus laid quand on est vieux... Le fait de faire un bénéfice à deux chiffres pour héberger des vieux, c'est quand même un petit peu dégueulasse.

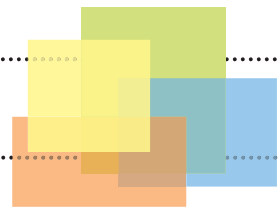
RDP : La thématique des personnes âgées se développe quand même au cinéma : *Quartet*, *Amour...*

M.B. : Il y a, à l'heure actuelle, une représentation de plus en plus volumineuse des vieux, généralement à travers Alzheimer d'ailleurs... Mais une petite différence qui peut exister entre mon film et *Amour* ou *Quartet*, c'est que ces gens-là s'aiment à fond et la société autour d'eux favorise plutôt ça. Les patrons du *Quartet* de Dustin Hoffman sont à leurs petits soins. Or une vieille hérédité marxiste me prouve qu'un patron reste un patron ! Catherine Jacob [qui joue la directrice de la maison de retraite] traduit ça parfaitement d'ailleurs. Je lui ai écrit un rôle où elle ne parle que par chiffres, ce qui me paraît, pour un patron soucieux de rentabilité, assez logique...

RDP : À rebours, on sent une vraie empathie pour les héros du film qui rappelle, par certains côtés, *La Belle Équipe*.

M.B. : J'ai une tendresse pour ces personnages-là, y compris pour les personnages jeunes de l'aide-soignant et de l'infirmière en chef qui, même s'ils ne sont pas cégétistes (rires), font la grève quand même ! Cette tendresse rappelle peut-être en effet celle que Janson professait dans *La Belle Équipe* où il y a une espèce d'optimisme foncier qu'on met sur le compte du Front populaire. J'avais 12 ans en 36 et c'est vrai que je suis toujours resté un pessimiste gai. ■

*Marcel Bluwal est scénariste et metteur en scène.



Les incertitudes du progrès

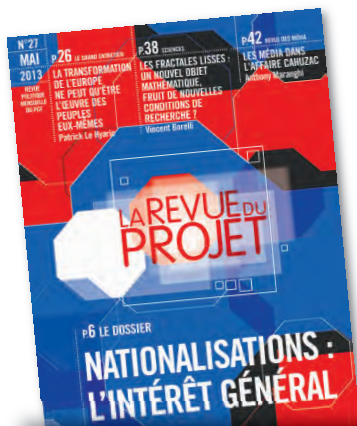
La crise de cette idéologie optimiste peut cependant connaître deux issues douteuses. D'une part celle d'un nihilisme morbide, où tout se vaut et s'équivalait dans un monde insensé, de bruit et de fureur. Celle, d'autre part, d'un moralisme atemporel, réhabilitant le mythe d'un naturel humain. Cette option est défendue par William Pfaff pour qui « non seulement rien n'est venu attester l'existence d'un progrès moral, mais il ne faut en attendre aucun » : si l'homme s'est « amélioré en compétences, savoir et bonnes manières », il existerait néanmoins « une permanence morale » de sa condition ontologique. Dès lors que la Providence, l'Histoire, la Science ne sauraient révéler une vérité certaine et définitive, dès lors qu'aucun Jugement Dernier ne prononcera le dernier mot, la responsabilité de chacun(e) n'en est que plus engagée. La découverte scientifique, l'invention technique, la création artistique, l'événement politique, la rencontre amoureuse ont en commun de produire du nouveau authentique et d'engendrer des possibles inédits. En histoire comme en économie, il ne s'agit plus seulement de calculer des trajectoires régulières, mais de déterminer au champ de possibilités effectives, dont l'une deviendra réalité. Que l'avenir ne soit plus exactement prévisible n'implique pas que le présent et ses contradictions ouvertes soient devenus inintelligibles. Devoir renoncer aux prédictions historiques n'invalide pas les projets de transformation sociale. Au contraire, le conflit demeure. Et qui dit conflit dit choix, décision, pari raisonné entre plusieurs lendemains. Si « l'Histoire ne fait rien », nous la faisons. Plus que jamais, pour le pire souvent, pour le meilleur parfois. Terrible charge, mais exaltant défi laïque que de travailler, sans certitude rassurante mais avec une énergie absolue, pour l'incertain. À cette formule de Saint Augustin, Pascal ajoutait : « Quand on travaille pour demain et pour l'incertain, on agit avec raison. »

Extrait de Daniel Bensaid *Les incertitudes du progrès*.
M. T.

Recomposition politique à droite, crise à gauche

« On en oublierait presque la crise économique et ses maux ». On en oublie que tout ce beau monde, ces politiciens – voire politichinelles – sont là pour nous faire croire qu'il y a une crise économique – pour les uns – et une formidable occurrence de s'enrichir encore davantage, pour les quelques autres. Que ces professionnels du mensonge ne sont là que pour continuer à mentir, mépriser, et se méprendre. (Ils sont tellement professionnels qu'ils sont capables de se mentir à eux-mêmes, et à croire en leurs propres mensonges).

F.A.



INDUSTRIE NAVALE

« Nationaliser pour ne pas couler les chantiers »

La nationalisation, on en parle...

PETROPLUS

Un débat sur les nationalisations à partir du cas de Petroplus, est organisé, le lundi 3 juin, à Grand-Couronne, (Seine-Maritime) autour du numéro de mai de *La Revue du projet*.

Alors que le groupe coréen STX a déclaré qu'il envisageait de céder ses chantiers en France, le gouvernement refuse d'envisager la nationalisation comme une alternative.

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans les chantiers navals de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Samedi, le groupe sud-coréen de construction navale STX, plombé par une énorme dette, a affirmé qu'il envisageait de céder ses sites de construction de bateaux en France et en Finlande. Pour Joël Cadoret, secrétaire général de la CGT STX à Saint-Nazaire, « cette annonce d'intention de vente n'est pas rassurante, cela ajoute de l'inquiétude à l'inquiétude. Les ex-Chantiers de l'Atlantique ne se trouvent pas dans une situation confortable, avec un taux de chômage partiel important et un carnet de commandes manquant de visibilité ». L'annonce survient alors que le site avait reçu une commande record, après deux ans de vache maigre. En décembre, ils avaient signé un contrat pour réaliser un paquebot de type Oasis d'une valeur d'un milliard d'euros pour le compte de la compagnie américaine Royal Caribbean International. Une bouffée d'air frais qui ne suffit pas à remettre les chantiers à flot, selon Joël Cadoret. « L'Oasis ne sera pas suffisant pour répondre à tous les emplois, on a besoin de nouvelles commandes. » Alors que les chantiers sont suspendus à cette cession, le gouvernement tente de rassurer sur l'avenir de STX France, détenu à 33 % par l'État français et à 66 % par STX Europe, filiale du

sud-coréen STX Shipbuilding. Pierre Moscovici, ministre de l'Économie, a affirmé que l'activité de Saint-Nazaire n'était pas menacée. Il a rappelé que « le gouvernement serait toujours aux côtés des Chantiers de l'Atlantique et suivait de près le dossier ».

Ça coince en revanche quand les syndicats, dont la CGT, évoquent la nationalisation du site comme solution. Pour Nathalie Durand, de FO « le moment est venu que l'État nationalise le dernier grand chantier naval ». Même son de cloche du côté de Christophe Morel, de la CFTD, qui assure : « On interpellera le gouvernement sur une augmentation de la part de l'État. » Mais Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, ne l'entend pas de cette oreille. Lui qui avait porté l'idée d'une nationalisation pour ArcelorMittal à Florange, avant que le gouvernement abandonne cette piste, est beaucoup plus mesuré sur le dossier STX. « Les chantiers ont besoin de commandes et pas d'un nouvel actionnaire. La nationalisation est un outil pragmatique, pas idéologique », a-t-il tranché dans un entretien au journal *Le Monde*. Jacques Auxiette, président PS du conseil régional des Pays de la Loire, est un peu plus mesuré : « La vigilance est indispensable sur la composition du nouvel actionariat. La nationalisation, c'est ce que tout le monde a en tête, mais le vrai objectif, c'est une politique industrielle. »

L'Humanité, 05/05/2013

La Revue du Projet - Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Patrice Bessac - Rédacteur en chef : Guillaume Quashie-Vauclin - Secrétariat de rédaction : Noëlle Mansoux - Comité de rédaction : Caroline Bardot, Hélène Bidard, Davy Castel, Igor Martinache, Nicolas Dutent, Amar Bellal, Marine Roussillon, Côme Simien, Renaud Boissac, Étienne Chosson, Alain Vermeersch, Corinne Luxembourg, Léo Purguette, Michaël Orand, Pierre Crupel, Florian Gulli, Franck Delorieu, Francis Combes - Direction artistique et illustrations : Frédo Coyère - Mise en page : Sébastien Thomasset - Édité par l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19) - Imprimerie Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex) - Dépôt légal : juin 2013 - N°28 - Numéro de commission paritaire : 1014 G 91533.

ABONNEZ-VOUS ! À LA REVUE DU PROJET

ASSOCIATION PAUL LANGEVIN

Administration-Abonnements : 6, avenue Mathurin Moreau, 75167 Paris cedex 19 – Tél. : 01 40 40 12 34

N° de compte : La Banque postale 5269700R020

BULLETIN D'ABONNEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

LA REVUE DU PROJET

REVUE POLITIQUE MENSUELLE DU PCF

Abonnement annuel : 10 N° = 50 €

Les prélèvements seront effectués le mois suivant le renouvellement de l'abonnement.

L'abonnement est renouvelé automatiquement, sauf avis contraire de l'abonné.

Remplir et signer la demande et l'autorisation de prélèvement.

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR			

Code Etablissement	Code Guichet	N° du compte	Clé R.I.B.

Date :
Signature :

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
ASSOCIATION PAUL LANGEVIN 6 Avenue Mathurin Moreau 75167 PARIS CEDEX 19

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 11/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les les prélèvements ordonnés par la créancier ci-dessous. En cas de litige, sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

530622

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR			

Code Etablissement	Code Guichet	N° du compte	Clé R.I.B.

Date :
Signature :

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
ASSOCIATION PAUL LANGEVIN 6 Avenue Mathurin Moreau 75167 PARIS CEDEX 19

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

LE GRAND ENTRETIEN

Nous ne voulons pas que notre peuple soit gouverné, nous voulons qu'il gouverne

En charge du secteur République, démocratie et institutions, **Pierre Dharréville**, répond à *La Revue du projet* entre la marche du 5 mai pour la VI^e République et les assises citoyennes prévues le 16 juin à Montreuil.

26

Des assises pour la refondation sociale et démocratique de la République se tiendront le 16 juin, à l'appel d'un nombre croissant d'organisations. Quels en sont les objectifs ?

Il faut rappeler le déclencheur : l'affaire Cahuzac. Parmi d'autres affaires, elle a joué le rôle de révélateur de cette crise profonde de la démocratie dont nous parlons depuis longtemps déjà.

Dans la population, l'idée qu'il faut un changement fondamental grandit mais dans le même temps, des forces dangereuses, pour la démocratie elle-même, gagnent du terrain en profitant de l'écœurement. Face à cela, il y a besoin d'une réponse populaire, progressiste, de haut niveau. Le problème majeur est aujourd'hui l'emprise de la finance sur la démocratie. Dans ce contexte, nous voulons poser la question de la souveraineté populaire, nous voulons mettre les citoyennes et les citoyens en mouvement pour qu'elles et ils se réapproprient la politique. Ces assises ne sont qu'un premier pas pour permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent que le changement advienne, de croiser leurs réflexions. Elles seront l'occasion de faire grandir des idées neuves pour une refondation sociale et démocratique de la République. Ces deux dimensions sont pour nous essentielles et liées.

Dans le débat qui s'engage largement, quelles propositions porteront les communistes ?

Les communistes sont très préoccupés par la réduction de plus en plus forte de la souveraineté populaire et de l'espace de l'intervention citoyenne. Nous pensons que la V^e République est à bout de souffle. Les déséquilibres inscrits dans sa première version ont été aggravés par la suite. Pas seulement par les abandons de souveraineté liés à la

“ Ces assises ne sont qu'un premier pas pour permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent que le changement advienne, de croiser leurs réflexions. Elles seront l'occasion de faire grandir des idées neuves pour une refondation sociale et démocratique de la République. ”

construction européenne mais aussi par un approfondissement du présidentielisme. Nous constatons avec les citoyennes et les citoyens que dans ce cadre, la politique fait de plus en plus la démonstration d'une forme d'impuissance construite institutionnellement. Pour en sortir, nous voulons mettre en

œuvre une reconquête démocratique, étendre le champ de la démocratie aux sphères économiques avec notamment un nouveau mouvement d'appropriation sociale et publique. Nous présenterons également des propositions pour construire une démocratie fondée sur la participation active et non la délégation de pouvoirs totale et permanente que tout encourage aujourd'hui.

Alors que les Français souffrent du chômage, du coût de la vie... en quoi la VI^e République que vous proposez constitue-t-elle une perspective concrète de mieux vivre ?

Bien souvent, on a constaté à l'issue de telle ou telle élection que la manière dont les institutions sont faites, les modes de scrutin modifiés, conduit au délitement progressif de la démocratie. On se dit qu'il faut vraiment agir pour une VI^e République, et puis on finit par laisser cette bataille de côté en se disant que cela ne fait pas partie des préoccupations immédiates de la population. Or aujourd'hui, l'accumulation des restrictions démocratiques est telle que, dans ce cadre, obtenir la moindre avancée est d'une difficulté croissante. Il y a urgence à mener bataille pour des conquêtes démocratiques, c'est une des conditions pour changer le rapport de forces face au MEDEF et à la finance.

La catégorie socioprofessionnelle des élus locaux

Catégorie socioprofessionnelle	Conseillers municipaux (élections de 2008)	Maires (élections de 2008)	Conseillers généraux (élections de 2011)	Conseillers régionaux (élections de 2010)	Population de 15 ans et plus (*)
Agriculteurs exploitants	11,1 %	15,6 %	5,4 %	2,9 %	1,0 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	8,8 %	8,0 %	6,1 %	6,4 %	3,3 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,9 %	15,0 %	32,3 %	32,2 %	8,7 %
Professions intermédiaires	11,5 %	11,0 %	14,4 %	25,6 %	13,9 %
Employés	20,6 %	9,2 %	4,7 %	8,9 %	16,6 %
Ouvriers	4,8 %	2,0 %	0,4 %	1,1 %	13,5 %
Autres professions	7,7 %	4,7 %	3,6 %	7,6 %	
Retraités	19,6 %	32,4 %	29,9 %	9,9 %	43,1 %
Autres sans activité professionnelle	4,0 %	2,0 %	3,2 %	5,4 %	
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

* Insee, Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire.

Nous voulons permettre à toutes celles et tous ceux qui critiquent la politique sur son incapacité à changer concrètement leur vie, de faire tomber les obstacles, de repartir sur de nouvelles bases. Celles d'une République profondément refondée. On ne pourra pas se contenter d'élire une Constituante. Il faudra partout des débats populaires pour faire de la nouvelle constitution une construction collective du peuple, de la nation.

Les détracteurs de l'idée de VI^e République vous accusent de vouloir revenir à la République d'avant : la IV^e République. De quelle manière votre projet se démarque-t-il d'un modèle du passé ?

D'abord un constat : la V^e République n'est pas un succès. La IV^e République n'est pas notre modèle. La question qu'il faut poser c'est : peut-on se satisfaire d'une situation où le peuple ne se sent plus représenté, où sa diversité politique est de moins en moins présente dans les assemblées et aux premières responsabilités ? Pouvons-nous nous satisfaire d'avoir des élus désignés avec 25 % des électeurs ? Le taux d'abstention est le signe d'une démocratie malade. Le présidentielisme à tous les étages est un obstacle à l'exercice plein et entier de la démocratie. Pour ressourcer la vie démocratique de notre pays, il faut rompre avec la situation actuelle qui voit deux forces poli-

tiques se succéder à intervalle régulier pour mener une politique sous la pression permanente des marchés financiers. Il faut renforcer le rôle du parlement pour qu'il cesse d'être soumis aux

“ *Ce projet est extrêmement néfaste car son objectif n'est pas de renforcer la démocratie mais de répartir l'austérité sur le territoire tout en organisant la compétition libérale.* ”

ordres du président de la République et en même temps créer les conditions d'une large participation citoyenne aux décisions politiques. Il ne s'agit donc pas de procéder à des ajustements à la marge, mais de changer profondément de logique. Nous ne voulons pas que notre peuple soit gouverné, nous voulons qu'il gouverne.

Pendant que le débat prend forme sur la VI^e République, le gouvernement avance sur l'acte III de la décentralisation. Votre point de vue a-t-il évolué sur la question depuis que le projet de loi a été repris et scindé en trois ?

Non, absolument pas. Ce projet conserve sa cohérence. La première partie qui vient en discussion introduit des modifications substantielles dans la vie de nos institutions. Nous allons mener bataille

pour que l'ensemble du projet soit mis en échec et imposer une nouvelle réflexion. Il n'est pas possible de procéder à des changements si importants sans un large débat. Ce projet est extrêmement néfaste car son objectif n'est pas de renforcer la démocratie mais de répartir l'austérité sur le territoire tout en organisant la compétition libérale. Il s'agit d'une révolution à l'envers puisque les communes, cellules de base de la République, sont appelées à devenir des coquilles vides. Par ailleurs, l'inégalité instaurée entre territoires de la République par ce projet pourrait être un motif de requête devant le Conseil constitutionnel. Le résultat du référendum en Alsace montre que les citoyens, même s'ils sont critiques, ne sont pas prêts à détruire les cadres démocratiques existants. Le gouvernement ferait bien d'entendre ce signal.

Nous sommes porteurs d'un tout autre modèle fondé sur le principe de coopération pour donner plus de force aux exigences populaires et répondre aux besoins. Par exemple, nous ne nions pas l'intensification des interactions sur ce qu'il est d'usage d'appeler les aires métropolitaines, mais nous refusons les reculs démocratiques proposés. Nous voulons des projets bâtis dans la coopération, au service de la population avec un État qui joue son rôle. Il faut inventer des institutions de type nouveau, notamment à cette échelle.

Quel regard portez-vous sur la publication des patrimoines mais aussi sur les modifications constitutionnelles qui seront examinées cet été à propos du Conseil supérieur de la magistrature, du statut civil du président de la République ou encore de la « démocratie sociale » ?

Sur la publication des patrimoines, on est fondé à se poser une question simple : « et alors ? ». Cela ne change rien. Ce dont on a besoin c'est d'une justice qui fonctionne et de services publics qui contrôlent. On a beaucoup parlé de moralisation de la vie politique mais, en réalité, la question n'est pas seulement d'ordre éthique, elle touche à la justice, à l'égalité de traitement. L'évasion fiscale, c'est le moyen par lequel une oligarchie se place au-dessus des règles communes. Y mettre fin suppose des moyens mais aussi une refonte globale de la fiscalité. C'est une question essentielle parce qu'elle est au cœur de la lutte des classes pour déterminer la destination des richesses produites. Quant aux réformes constitutionnelles,

elles visent dans l'énoncé à poser des bornes à la suite de la façon dont Nicolas Sarkozy a exercé son mandat, mais sont de portée très limitée et il faudra vérifier dans le détail leur contenu. Nous avons des propositions pour le Conseil supérieur

“ *L'évasion fiscale, c'est le moyen par lequel une oligarchie se place au-dessus des règles communes. Y mettre fin suppose des moyens mais aussi une refonte globale de la fiscalité.* ”

de la magistrature et le Conseil constitutionnel. La réforme du dialogue social est en revanche d'une très grande gravité puisqu'elle prend pour modèle l'accord national interprofessionnel (ANI) qui bouleverse la hiérarchie des normes. La force de la loi et la capacité d'intervention publique sont donc à nouveau attaquées.

Comment imaginez-vous les rapports d'une VI^e République avec l'Union européenne qui apparaît de plus en plus clairement aux peuples comme un carcan ?

Nos gouvernements ont contribué à forger ce carcan qui impose les politiques libérales et des contraintes ensuite utilisées pour expliquer qu'il n'est pas possible de faire autrement. Il faut repenser les institutions européennes. Le problème central réside dans le fait qu'elles sont au service des marchés, de la rentabilité du capital, de la concurrence libre et non-fauscée. Nous voulons des coopérations à l'échelle européenne d'un type nouveau, fondées sur l'objectif de progrès social. Il est nécessaire de refonder en Europe les rapports entre peuples souverains, avec l'obsession de la démocratie et l'objectif du progrès social. Dire cela ne signifie pas renvoyer le changement aux calendes grecques : si notre pays parle d'une autre voix, les choses seront très différentes.

Le 5 mai dernier, manifestation pour la VI^e République, 180 000 citoyens prennent la Bastille à Paris.



BRÈVES DE SECTEUR

Mobilisation citoyenne pour changer d'orientation

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de la ministre Geneviève Fioraso a été présenté, le 22 mai, à l'Assemblée nationale.

Des décennies de politique libérale ont considérablement mis à mal ce secteur, comme les autres services publics en restreignant les moyens de l'État, en orientant son financement vers des fondations privées, en soumettant la recherche à la recherche de contrats tout en diminuant ses crédits récurrents, c'est-à-dire en sacrifiant les conditions de son fonctionnement indépendant et créatif. L'accès des jeunes vers les formations de l'enseignement supérieur est toujours plus difficile, la réussite universitaire est marquée par les inégalités, sociales et culturelles... Autant dire que le chantier était immense pour une orientation de gauche, transformatrice !

D'autant que la production de connaissances nouvelles, leur diffusion et leur appropriation citoyenne massive, sont absolument décisives pour notre société : la réponse à tous les défis d'aujourd'hui, écologiques, économiques, sociétaux, c'est-à-dire du développement humain, passe par l'existence d'une recherche dynamique et libre, qui se déploie au plan mondial dans la coopération de tous les peuples.

Mais la loi proposée est bien en deçà des attentes et des besoins !

Son projet reste dans la logique de la stratégie de Lisbonne, dont l'objectif de réaliser dans l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde » vise à la marchandisation généralisée des connaissances. En faisant du « transfert technologique » la mission ultime du système universitaire et de recherche publique, il consacre une vision d'asservissement de l'activité de recherche au profit. Conforme à la logique du « pacte de compétitivité », il se met également dans la roue du projet de décentralisation : la responsabilité de ce secteur pourtant essentiel à l'ensemble de la nation risque de se déporter vers les régions, voire les métropoles. Rien n'inscrit dans ses dispositions l'objectif d'une relance énergique de la démocratisation de l'ESR, de la hausse significative du niveau de qualification de l'ensemble de la population, ni les moyens d'améliorer la réussite des étudiants. L'emploi public, particulièrement affaibli dans ce secteur gangrené par la précarité, n'est pas rétabli dans son statut essentiel. Enfin, la gestion démocratique et la collégialité, fortement restreintes par la loi « LRU », ne connaissent pas le déploiement qui serait nécessaire.

Au-delà de la déception, il n'y a décidément qu'une seule voie pour qu'une tout autre orientation s'impose pour l'ESR : celle de la mobilisation citoyenne !

ANNE MESLIAND
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Une nouvelle revue du PCF

Progressistes

SCIENCE, TRAVAIL & ENVIRONNEMENT



Le premier numéro est sorti le 1^{er} juin. Il s'agit d'un trimestriel en édition électronique qui sera envoyé à tous les adhérents du PCF disposant d'un courriel, mais également téléchargeable sur le site du PCF à tout moment. C'est un outil au service des communistes sur les thématiques de la science, des techniques, du monde du travail, en lien avec les enjeux environnementaux et sociétaux. Le travail des commissions du parti (écologie, énergie, agriculture, enseignement supérieur et recherche.) a été très important ces dernières années : on retrouve logiquement dans le comité de rédaction plusieurs animateurs de ces secteurs. *La Revue du projet* en réservant depuis deux ans, une rubrique « sciences » et en consacrant des dossiers sur ces thématiques, y a contribué également.

Chaque trimestre, nous traiterons d'un thème spécifique à travers un dossier d'une quinzaine de textes. Par exemple, pour le premier numéro qui couvre juin-juillet-août : « Industrie et planification écologique ». On trouvera régulièrement, indépendamment du dossier, trois rubriques : science et technologie, travail-entreprise-industrie, et enfin, environnement et société. Chacune de ces rubriques sera constituée de plusieurs articles.

Le besoin de réinvestir ces questions, de bien les articuler et de sortir des oppositions stériles, sortir des confusions aussi, est apparu comme une nécessité lors de la campagne de 2012, mais aussi pour nourrir la réflexion autour du projet communiste. Au sein du Front de gauche, et à gauche tout court, ces sujets font particulièrement débat, et nous devons contribuer à ce qu'ils soient portés au plus haut niveau de la réflexion. Une idée directrice sera de réhabiliter l'idée de progrès et de la nourrir de réflexions nouvelles, idée de progrès battue en brèche et méprisée ces dernières années à un point où ce mot est plus souvent prononcé par la droite que par la gauche. Il y a nécessité de renouer avec une réflexion sur toutes les grandes questions du moment : le développement scientifique et technique et sa maîtrise démocratique, le type du mode de développement que nous voulons, la nature des besoins mondiaux tant en quantité qu'en qualité, et ce, en lien étroit avec la nécessaire préservation de notre environnement.

Le comité de rédaction est constitué d'hommes et de femmes issus de diverses disciplines : sciences humaines, sciences exactes, ingénierie. Les contributeurs seront sollicités aussi bien à l'intérieur du PCF qu'à l'extérieur. À bientôt sur les pages *Progressistes* !

AMAR BELLAL,
REVUE *Progressistes*

Par GÉRARD STREIFF

L'intellectuel, le clown et l'expert

Le « silence des intellectuels » est un marronnier, un de ces sujets récurrents qui refont la une régulièrement. Cette expression, ce constat sont généralement contestés. Pourtant des commentateurs appuient l'idée, parlent d'épuisement de l'espace démocratique, de la fin d'un modèle culturel français. État des lieux.

30

Sur Internet, le thème du « silence des intellectuels » renvoie à plus de deux millions d'occurrences. L'expression n'est pas nouvelle, elle date de 1983, elle est de Max Gallo, alors porte-parole du gouvernement de gauche. Mais elle revient volontiers chaque fois que se profilent de grands enjeux, des conflits, des événements politiques marquants ; on parle par exemple du silence des intellectuels à propos des révolutions arabes, de la Syrie ou encore des dernières élections présidentielles. Le couplet est rodé : mais où sont nos Voltaire, nos Zola, où sont passés les enfants des Lumières, où sont les Malraux, Sartre, Camus, Foucault, Bourdieu d'aujourd'hui ? Il existe une définition franco-française de l'intellectuel. En l'occurrence ici, il s'agit moins de l'individu raisonnant, comprenant, goûtant aux choses de l'esprit que de gens, comme le disait Jean-Paul Sartre, « qui, ayant acquis quelque notoriété par des travaux qui relèvent de l'intelligence » sortent de leur domaine pour « se mêler de ce qui ne les regarde pas ». Albert Camus ajoutait : « Notre seule justifica-

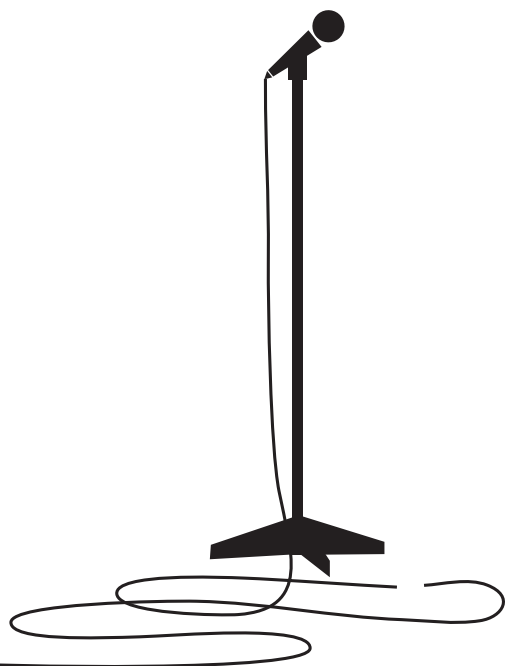
tion, s'il en est une, est de parler, dans la mesure de nos moyens, pour ceux qui ne peuvent le faire ». Zola, et l'affaire Dreyfus, en fut le prototype. Un philologue allemand disait qu'en France, « prétendre avoir de l'influence sur la vie publique est inutile, aussi longtemps que l'on ne s'est pas rendu maître du mot parlé et écrit ». Bien sûr la chose n'est pas exclusivement française ; voire le Sudafricain Breyten Breytenbach face à l'*apartheid* ou le Palestinien Edward Saïd contre l'occupation israélienne.

Parler de silence est discutable. Si on prend les dernières présidentielles, l'*intelligentsia* s'est manifestée. Nicolas Truong, dans *Le Monde* (5/5/2012), doit en convenir : « Jacques Attali, Raymond Aubrac, Élisabeth Badinter, Ulrich Beck, Ernesto Laclau, Françoise Héritier, Jean-Luc Nancy, Michel Wieviorka, Alain Touraine, Philippe Raynaud, Ezra Suleiman, Charles Taylor... la liste est longue des intellectuels qui ont donné leur point de vue sur ce scrutin attendu. Les écrivains ne sont pas en reste. Annie Ernaux a dénoncé la récupération du 1^{er} mai par le candidat de l'UMP. Quant à Yves Simon, Jean d'Ormesson, Renaud Camus, Alexandre Jardin et des adeptes du roman noir emmenés par Jérôme Leroy, ils se sont clairement engagés der-

rière des candidats ». On pourrait ajouter Edgar Morin, Régis Debray, Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, avec une mention particulière pour le très attachant Stéphane Hessel...

L'ÉPUISEMENT DE LA DÉMOCRATIE

En même temps n'y a-t-il pas une part de vérité dans cette histoire de silence ? Le politologue Alain-Gérard Slama, évoquant les années soixante-dix ou quatre-vingt, note : « Si on regarde aujourd'hui les signatures des pétitions en faveur de Sarkozy ou de Hollande, comme le paysage a changé ! On y relève peu de grands noms, peu d'écrivains, romanciers ou essayistes, mais beaucoup de professeurs, d'experts en sciences sociales, et même des économistes. Par comparaison avec les débuts du règne de François Mitterrand, la comparaison est cruelle. » Ce fait n'est pas dû à une baisse de niveau de la pensée française, les romanciers, créateurs, inventeurs, nobélisables sont toujours aussi nombreux. Il n'est pas dû non plus à une disparition des enjeux ; au contraire, les injustices n'ont jamais été si criantes, les ingérences jamais aussi obscènes, les besoins de solidarité et d'égalité jamais aussi forts. Alors ? Il se dit souvent que la faute en revient au système média-



prestige sont les historiens et les philosophes mais on ne les perçoit plus comme des généralistes. On attend d'eux des consultations » (*Le Figaro*, 23 mai 2012).

Il est vrai que la figure de « l'expert » est médiatiquement omniprésente. Depuis un quart de siècle, à toutes les étapes de l'aiguinement de la crise, l'expert a toujours été là, sans que son expertise calme aussi peu que ce soit la dite crise. L'explication donnée par l'expert est relative, souvent fautive, généralement opportuniste. Ses insuffisances participent en dernière instance du discrédit général de la vie publique et du désarroi du politique. Mais surtout, aucun expert

n'a jamais été en mesure de dire un projet, de donner une ambition, de fixer des repères. Ce que pouvait, et peut faire l'engagement de l'intellectuel, à côté du politique. Lui, il peut intervenir sur l'imaginaire, mobiliser des énergies, rameuter des rêves, ce qu'aucun expert-comptable jamais ne fera. C'est un peu comme si *L'Aurore*, en 1898, au lieu d'ouvrir ses colonnes au tonitruant Zola, pour son « J'accuse », avait fait appel à un expert pour nous parler des arcanes singuliers de la haute administration militaire. Gageons que dans ce cas, Dreyfus aurait été irrémédiablement condamné ! Rallumer les étoiles, ça passera aussi par le retour des intellectuels dans le débat public. ■

tique. C'est ce que pense par exemple le psychanalyste Roland Gori, de « l'Appel des appels ». Interrogé par *Marianne*², il estime que « le silence ou l'apathie des intellectuels s'explique par l'épuisement de l'espace démocratique dans lequel la dignité de penser a été confisquée d'une part par la technocratie, avec le pilotage des chiffres, d'autre part par la gestion des émotions collectives, avec une propagande spectaculaire envahissante, ce qui aboutit à faire apparaître ces ralliements aussi pathétiques qu'insignifiants ». Comme si, entre les clowns et les « technos », l'intellectuel ne trouvait plus sa place. C'est en partie juste. Il y a encore autre chose. Tout se passe comme si la mondialisation influençait, et refaçonnait, le modèle culturel français. Alain-Gérard Slama, déjà cité, et qui est bien payé pour le savoir, écrit : « Depuis la fin des années 1980, la ruine des idéologies a détrôné l'intellectuel en le renvoyant à son ignorance. Le souffle de la mondialisation a achevé de balayer le modèle littéraire français en portant au premier rang l'expert-spécialiste des sciences sociales, juriste ou politologue. Notre pays a importé des États-Unis ces laboratoires de l'expertise collective que sont les fondations. Les seuls intellectuels qui aient sauvé une partie de leur

DANY LAFERRIÈRE CONDAMNE LE SILENCE DES INTELLECTUELS.

L'écrivain haïtien réside au Québec ; il s'exprime ici dans « La Presse » (extraits).

Celui qui ne prête allégeance ni au prince, ni même au peuple, c'est l'intellectuel. Quand tout va bien, l'intellectuel devient sujet de moquerie. Mais quand la barque se trouve prise en pleine tempête, c'est vers lui que tous les regards se tournent avec un seul cri : « Mais où sont passés nos intellectuels ? » [...] L'intellectuel diffère du journaliste en allant plus loin que le constat. Le journaliste est un sismographe qui fournit des éléments précieux à l'intellectuel. Celui-ci réfléchit, consulte les livres d'histoire, regarde autour de lui, écoute la rumeur de la cité pour finalement sonner le tocsin, s'il y a lieu. Quitte à déplaire parfois, ou à mettre en danger son confort personnel, l'intellectuel doit aussi intervenir à contre-courant, sans se croire obligé de le faire contre toute logique. J'ose le dire : la première qualité d'un intellectuel c'est le courage. Et c'est ce qui manque le plus souvent de nos jours. Le courage intellectuel, c'est celui de faire face à un problème en l'ana-

lysant sous tous les angles possibles, sans chercher à l'édulcorer au moment de l'écriture. L'intellectuel doit avoir aussi le courage physique de se mouiller, même quand une situation ne semble pas, à première vue, le concerner. Or que remarquons-nous ces jours-ci face à nos problèmes de société ? Nos intellectuels brillent par leur absence. [...] La classe intellectuelle s'est couchée dernièrement. Elle s'est couchée devant Bush, en ne protestant pas assez fort lors du « Patriote Act » qui a fait reculer une démocratie qui faisait déjà l'objet de grande suspicion. [...] Elle s'est couchée au Québec devant cette montée de la droite qui, comme d'autres ailleurs, sait exciter le peuple avec la menace de l'immigration. [...] Si l'intellectuel ne doit faire taire personne, il doit tenter d'éviter que le débat ne tourne en un lynchage social. C'est en ouvrant les fenêtres pour aérer la maison que l'intellectuel devient d'utilité publique. Qu'il devienne cet empêcheur de penser en rond si nécessaire dans une démocratie. Qu'il devienne enfin un véritable intellectuel. (2007)

« Le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel. Les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes. » Karl Marx, Friedrich Engels - *L'Idéologie allemande*.

PAR ISABELLE GARO*

Marx, théoricien de l'art ?

La question portant sur les rapports de Marx à l'art est complexe, multiple.

***ISABELLE GARO** est philosophe. Elle est professeur au lycée Chaptal.

Le plus simple est de commencer par une remarque aussi évidente que déroutante : en dépit des théories marxistes de l'art qui ont cherché leurs sources dans son œuvre, ce qui n'est en rien illégitime, il faut reconnaître qu'une telle esthétique marxienne est introuvable. Il n'en demeure pas moins que la question de l'art apparaît régulièrement, tout au long de son œuvre et en des points cruciaux de l'analyse. Elle mérite donc qu'on s'y arrête.

LA CRÉATION ARTISTIQUE, UNE ACTIVITÉ SOCIALE AVANT TOUT

Parallèlement aux nombreuses citations de poèmes, de tragédies et de romans, et aux remarques littéraires qui parsèment l'œuvre et la correspondance de Marx, on peut affirmer que c'est avant tout comme activité sociale que la création artistique se trouve abordée et systématiquement reliée à deux autres questions : celle du travail en mode capitaliste de production et celle du développement non aliéné des facultés individuelles, une fois que sera dépassé et aboli ce même capitalisme.

En effet, Marx esquisse la perspective d'une émancipation humaine, dont l'activité artistique offre, en contrepoint et en complément de la lutte sociale et politique, une préfiguration concrète. Et cela, alors même que cette activité demeure nécessairement marginale, latérale par

rapport à la question de l'organisation de la production. Mais si la perspective communiste ne vise nullement à faire du travailleur un artiste, il s'agit bien de réorganiser socialement la production en fonction non seulement des besoins sociaux mais aussi des aspirations du travailleur lui-même en tant qu'individu, aspirations auxquelles s'alimentent de façon essentielle les luttes sociales et politiques, et cela au sein même du capitalisme.

C'est sur ce point que l'approche marxienne de l'art, en dépit de son caractère épisodique et incomplet, s'avère à la fois la plus féconde et la moins explorée, associant l'analyse d'une activité sociale d'un genre particulier à une critique globale et concrète de l'exploitation et de l'aliénation. Et si l'on suit, tout au long de l'œuvre marxienne, la genèse de cette réflexion inachevée et non thématifiée comme telle, il est possible de mettre en évidence le statut problématique - plus encore que dialectique - de l'activité artistique chez Marx.

Ce statut tient à la double nécessité de penser l'activité artistique, d'une part, comme la possibilité véritable, mais exceptionnelle et isolée, d'une activité humaine libérée de l'aliénation et, d'autre part, comme activité socialement déterminée par les formations historiques où elle prend place, formations caractérisées par les rapports de domination et d'exploitation qui culminent dans le mode de production capitaliste.

Comme toujours chez Marx, cette analyse s'effectue en plusieurs temps, sans rupture, mais au rythme des étapes qui scandent l'œuvre tout entière. À la suite d'une première recherche sur l'art chrétien, qui prend la forme d'une critique virulente de l'art prussien officiel, le jeune

Marx réoriente sa réflexion sur l'art en même temps qu'il redéfinit son projet d'ensemble.

À partir du début de l'année 1843, alors que Marx rompt définitivement avec Arnold Ruge et avec les Jeunes Hégéliens, Marx s'intéresse d'emblée et avant tout à la dimension sociale de l'activité artistique : il y lit l'expression de la réalité historique contradictoire qui en est contemporaine. On trouve longtemps trace de cette réflexion philosophique et esthétique de Marx, dans les *Manuscrits de 1844* bien sûr, mais également dans *l'Introduction de 1857*, qui explique par des facteurs historiques et non par des causes strictement esthétiques, la séduction persistante qu'exerce l'art grec sur les hommes du XIX^e siècle.

Avant ce texte, dans *l'Idéologie allemande*, l'art ne jouit plus du caractère exceptionnel propre à une activité qui serait intégralement émancipatrice : resitué dans le cadre de la division du travail, il cesse d'être un modèle de libération pour devenir plus modestement l'un des objets de l'explication historique que Marx s'efforce de construire. Il l'inclut alors dans la sphère d'une idéologie dépourvue de l'autonomie absolue que lui prêtent les jeunes Hégéliens : « Il n'y a pas d'histoire de la politique, du droit, de la science, etc., de l'art, de la religion, etc. ». C'est là renvoyer dos à dos l'esthétique idéaliste et sa critique matérialiste, en rejetant le cloisonnement d'une l'histoire de l'art séparée de l'histoire sociale.

L'ART REPLACÉ DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Si le thème de l'art devient alors secondaire, c'est parce que, au même titre que toute activité, il doit pour Marx être replacé dans le contexte économique et

social qui est le sien et relié à une perspective révolutionnaire et émancipatrice, dont les artistes ne sont ni les premiers acteurs ni les principaux porteurs, du fait même de la relative protection dont ils jouissent face aux dégâts humains produits par l'organisation capitaliste de la production. Mais ils s'y insèrent pourtant. C'est bien en ce point que cristallise ce qu'on peut nommer le paradoxe de l'esthétique marxienne. Quelques lignes après avoir souligné le caractère collectif du travail d'un peintre renommé comme Horace Vernet, la coopération qui préside à la production de vaudevilles et de romans ainsi qu'à l'observation astronomique, Marx dénonce dans *l'Idéologie allemande* « la concentration exclusive du talent artistique chez quelques individualités, et corrélativement son étouffement dans la grande masse des gens ».

Deux thèmes en relative tension réciproque se superposent alors. Le travail artistique est, comme tout autre, dépendant de l'organisation d'ensemble de la production. À ce titre, il ne jouit d'aucun privilège. Mais dans le même temps, Marx fait bien de l'artiste une exception : il est l'un des rares hommes à développer son pouvoir créatif, et la critique porte alors

« **Il ne s'agit pas pour Marx de promouvoir un modèle esthétique quel qu'il soit, mais de penser l'activité artistique comme formatrice de l'individu humain lui-même, au même titre que le travail, tout en maintenant son caractère déterminé.** »

seulement sur le caractère spécialisé et par suite étroit de ce talent, qui ne concerne qu'une partie des facultés humaines et, surtout, qu'une fraction de l'humanité.

Pourtant les deux arguments ne sont nullement du même ordre : d'un côté, le peintre est un travailleur comme un autre, de l'autre, il est au moins l'esquisse de l'individu complet, dont la figure apparaît dès cette œuvre : « Dans une société communiste, il n'y aura plus de peintres, mais tout au plus des gens qui, entre



Frédéric

autres choses, feront de la peinture ». Marx ne saurait mieux exprimer le caractère contradictoire d'une pratique sociale qui subit l'aliénation tout en frayant les voies de son abolition. L'art semble être à la fois déterminé et autonome, aliéné et libérateur, écho des contradictions du réel et ferment révolutionnaire de leur dépassement. Il est clair que la question, telle qu'elle se trouve formulée ici, appelle sa reprise.

C'est au cours d'un troisième temps que Marx s'efforcera de concilier cette double intuition de l'art comme activité sociale déterminée et comme épanouissement exceptionnel de quelques individus préfigurant la société future. La liaison entre art et travail se resserre, sans devenir pour autant une identification : au contraire, la mise en tension des deux composantes de l'activité artistique semble inciter Marx à mieux définir ce que pourrait être la suppression de l'aliénation et de l'exploitation.

À partir de 1857, Marx peut combiner aux développements de la critique de l'économie politique les acquis d'une notion d'idéologie élaborée en 1845, qui à la fois connecte les éléments superstructurels à la base à laquelle ils demeurent liés, et les en distingue. Il peut dorénavant insister sur la totalité différenciée que constitue l'ensemble de toutes les activités humaines au sein d'une formation économique et sociale donnée.

Il ne s'agit pas pour Marx de promouvoir un modèle esthétique quel qu'il soit, mais de penser l'activité artistique comme formatrice de l'individu humain lui-même, au même titre que le travail, tout en maintenant son caractère déterminé. L'analyse est complexe car elle doit inclure la spécificité d'œuvres qui ont un effet sur leurs spectateurs en tant qu'êtres sensibles aptes

à accéder au sentiment élaboré du beau. Il est alors possible d'affirmer conjointement l'exceptionnalité de l'artiste, et la relative exterritorialité sociale de l'activité artistique, tout en maintenant l'idée d'une cohésion essentielle de toute formation économique et sociale. L'artiste anticipe simplement sur des possibilités de développement, individuel et collectif, qui existent à l'état virtuel et préfigurent le dépassement possible et nécessaire des contradictions à l'œuvre dans le présent.

L'art, comme le travail, transforme le monde extérieur et élabore la matière selon des procédés techniques qui évoluent au cours du temps. Mais à la différence de la production, le développement technique n'y est pas piloté par l'exigence d'une productivité croissante et de l'économie du temps de travail, pas plus que par la tendance à l'intensification et à la mécanisation des tâches. Même si, dans le capitalisme, l'œuvre aussi est une marchandise.

Ainsi, la question de l'art semble-t-elle ainsi constituer un passage à la limite qui permet à Marx à la fois de tester et d'enraciner concrètement la perspective d'une émancipation du travail et du travailleur sans verser dans l'utopie. Considérée sous cet angle, la question de l'art, pour demeurer discrète, n'est nullement secondaire, si l'on s'avise qu'elle permet à Marx de corroborer sa définition du communisme sous l'angle du « libre développement de chacun » comme « condition du libre développement de tous », et l'affirmation que « l'histoire sociale des hommes n'est jamais que l'histoire de leur développement individuel ». ■

*Isabelle Garo est philosophe. Elle est professeur au lycée Chaptal.

PAR ANNIE LACROIX-RIZ*

Écriture de l'histoire et collaborations historiographiques de la « réhab

Le public, confronté aux « révélations » médiatiques de l'histoire, voit en celle-ci le fruit de découvertes indépendantes. Sa fabrication doit au contraire beaucoup à l'influence, renforcée par la longue crise en cours, des maîtres de l'économie.

*ANNIE LACROIX-RIZ est historienne. Elle est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris Diderot.

Depuis plusieurs décennies, le grand capital, auto-baptisé « entreprise » (terme largement agréé vu la neutralisation du courant marxiste), a développé une « communication » enjolivant son rôle dans la société et l'histoire françaises.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE, « ENTREPRISE » ET COLLABORATION

Il a exercé une tutelle croissante sur l'histoire économique, par le double truchement de l'Union européenne et d'institutions à visées officiellement historiques, créées par de grands groupes privés et publics (Banque de France, SNCF, RATP, haute banque, etc.). Les financements y afférant de projets de recherche et de colloques ont pesé d'autant plus lourd que les crédits publics s'étiolaient. Le respect des élites de l'argent a grandi consécutivement, sur fond de « droitisation » générale, non spécifique à la discipline. Ainsi s'est effritée la conviction, largement partagée - historiographie comprise - entre la Libération et les années 1980, de la responsabilité cruciale du grand patronat dans la « collaboration » franco-allemande.

Le programme du Conseil national de la Résistance (15 mars 1944) en avait fait le fondement officiel des « Mesures à appliquer dès la Libération du territoire » pour affaiblir l'emprise mortifère des milieux financiers sur le pays. Sauf exception - la

fort complaisante *Histoire de l'épuration* du « monde des affaires » de l'ancien fasciste et instrument patronal (caractéristiques alors ignorées) Robert Aron, en 1954 - l'imputation de la collaboration aux puissances d'argent n'était guère contestée. La famille Wendel dut d'ailleurs alors renoncer à faire célébrer les « 250 ans de l'entreprise » et le défunt François par des universitaires pourtant chèrement embauchés à cet effet. Comme l'a montré Denis Woronoff dans sa biographie du chef de la dynastie, les scrupules des intéressés la contraignirent à recourir aux services, moins gratifiants, du moderniste vulgarisateur Pierre Gaxotte, fasciste et collaborationniste notoire dont les œuvres nourrissaient les fiches des Renseignements généraux depuis l'entre-deux-guerres.

Les historiens non mandatés par « le monde des affaires » ne pouvaient encore traiter du grand patronat sous l'Occupation : l'inaccessibilité des sources, de l'État et des firmes (qui avaient détruit, parfois *via* l'incendie, leur correspondance ou en avaient interdit l'accès), empêchait toute étude sérieuse de l'économie d'occupation.

LES ARCHIVES D'OCCUPATION, DU BOUCLAGE À L'OUVERTURE

Ce verrouillage dura : Robert Paxton, auquel les Archives nationales avaient au tournant des années 1960 refusé tout accès aux fonds, rédigea sa *France de Vichy* (traduite en 1973), centrée sur la collaboration de « l'État français », grâce aux archives allemandes d'occupation saisies par Washington. Les sources françaises s'entrouvrirent en 1983 pour un colloque sur les nationalisations de Libération (1984), sur dérogation individuelle : la sélection fut stricte, tant pour les fonds (la série F12

de la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration (CNIE) des Archives nationales, correspondance d'après-Libération comprenant copies de courriers de 1940-1944) que pour les bénéficiaires, les seuls communicants de la session.

Il fallut encore plus de dix ans pour améliorer l'accessibilité du trésor. En 1994, l'ouvrage de Sonia Combe, *Archives interdites*, fustigeant les privilèges d'accès aux sources octroyés aux historiens « raisonnables », souleva une vive controverse. Le scandale médiatique accéléra à l'évidence la sortie du long *Guide des sources conservées en France 1939-1945* des Archives nationales (1995).

Publication de « guide » ne valait certes pas dérogation générale, mais les choses s'orientèrent favorablement avec la circulaire Jospin du 2 octobre 1997 : elle assouplissait, pour la période 1939-1945, l'application de la loi générale sur les archives de 1979, dont la prescription trentenaire, apparemment généreuse, n'avait été observée que très irrégulièrement, et de moins en moins au fil des ans.

DE L'ACCÈS DES ARCHIVES À LEUR (NON) USAGE CONGRU.

- L'ère des grands « témoins »

Alors que la route escarpée des archives s'aplanissait, se maintinrent des obstacles ou s'en dressèrent de nouveaux, presque aussi funestes à la recherche indépendante que l'absence de sources. Quand le dépouillement des fonds publics (les privés restant hors de portée de l'historiographie indépendante) put enfin commencer, le grand patronat était devenu tabou.

Y avait œuvré la promotion, dans les années 1970, des grands « témoins » priés



« Collaboration » du grand patronat

par les historiens d'exposer, sans être confrontés aux sources, comment ils avaient géré l'économie française entre Crise et Occupation. C'est alors que commença à s'imposer en auxiliaire obligé des historiens François Lehideux, neveu de Louis Renault et directeur général de la Société anonyme des Usines Renault (SAUR) dans la décennie 1930, « chef d'entreprise asocial » selon « ses employés et fonctionnaires » - avis d'un connaisseur, le grand nazi Otto Abetz, « pourrisseur », de 1933 à 1939, des élites culturelles et de presse française et commensale des « gens très bien » (expression suggestive transformée par Alexandre Jardin en titre d'essai), nommé en juin 1940 « ambassadeur » du Reich vainqueur.

Le chef d'une guerre de classe impitoyable se mua depuis 1970 en bienfaiteur et expert social et économique de la Société anonyme des usines Renault (SAUR) du temps de crise dans *l'Histoire des Usines Renault* d'avant-guerre de Patrick Fridenson. Le grand synarque Lehideux, champion de la « pré-collaboration » avec le Reich, antisémitisme inclus, et du complot contre la République - absents de son « témoignage » d'avant-guerre - avait dominé la collaboration : notamment comme « directeur responsable » du Comité d'organisation de l'automobile (octobre 1940-août 1944) et ministre de la production industrielle de février 1941 à avril 1942.

Il n'en devint pas moins jusqu'à sa mort (1998) l'expert en chef de l'histoire économique de Vichy : héraut de « l'histoire orale » des chefs d'entreprise en vogue depuis les années 1990, il clama qu'il avait, comme ses pairs, toujours défendu l'intérêt national en bernant ces crétiens d'Allemands. Lehideux, muni de l'onction scientifique de ses correspondants, tel Emmanuel Chadeau, qui en fit en 1998 le guide moral de son oncle Louis Renault moins vigilant, devint le personnage clé

de la « réhabilitation » de la phase suivante.

- Tous collaborateurs, sauf le grand patronat

L'historiographie dominante française oscillait depuis l'ouverture des sources entre deux options convergentes : elle niait le concept de collaboration et, quand elle l'admettait, désignait d'autres protagonistes que le haut patronat.

Elle reprit à son compte le terme d'« accommodement » avec l'occupant - plus distingué que le gros mot de « collaboration » - appliqué en 1995 à presque toute *La France à l'heure allemande 1940-1944* par l'historien suisse Philippe Burrin. Elle s'employa dès 1992, avec Dominique Barjot, Henry Rousso et Michel Margairaz, à initier des « approches nouvelles » permettant de « dépass[er] la dialectique traditionnelle de "collaboration ou résistance" », via un numéro spécial de la revue *Histoire, économie et société* consacré aux entreprises françaises pendant la Seconde Guerre mondiale (n° 3). Puis, frappant plus fort contre les attardés, elle prescrivit avec Jean-Claude Daumas et l'équipe de l'ouvrage *L'Occupation, l'État français et les entreprises* (2000) « l'effort pour historiciser les concepts [...] absolument indispensable » : il fallait abandonner « la notion de collaboration » et cesser d'« épouser les taxinomies d'époque » en s'accrochant aux concepts non scientifiques de 1944-1945. Le XXI^e siècle s'ouvrit sur la création d'un « groupement de recherche » du CNRS sur « les entreprises sous l'Occupation ». Mandaté en 2002 par tous ses aînés français susmentionnés, son directeur Hervé Joly sollicita la « confiance des entreprises éventuellement réticentes, par crainte d'une utilisation polémique, à ouvrir leurs archives aux historiens » : elles n'avaient rien à craindre des universitaires à « label scientifique » rebelles à toute « polémique ». Leur réticence n'a pas été surmontée.

Quand le terme de « collaboration » était toléré, le grand capital, certifié gestion-

naire et/ou patriote, était évacué du champ de vision. Journalistes économiques (Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera, en 1995) et historiens avaient trouvé d'autres coupables :

1- l'État français, accablé en 1992 par Henry Rousso et Michel Margairaz dans une revue déjà citée : Vichy avait voulu « intégrer la collaboration économique *en grande partie forcée* des entreprises, des branches et des secteurs dans le cadre d'une politique d'ensemble, *la collaboration économique et financière* d'État, [...] pour en] contrôler le processus, limiter éventuellement les pertes et en tirer un profit politique » (« Vichy, la guerre et les entreprises ») ;

2- les petits « forbans et soutiers », cible de Philippe Burrin et des travaux suivants : à leur « recherche effrénée du profit » s'opposait la pure « logique de gestion » du capital concentré. On découvrit même, en se passant des sources originales 1940-1944, des grands « patrons résistants », tels les Peugeot : leur historien attiré, Jean-Louis Loubet, opposa longtemps (jusqu'en 2011) ce modèle à la « brebis galeuse » Louis Renault.

Complétée par l'interdit, archivistique, maintenu jusqu'en 1999, et historiographique, définitif, jeté sur les rapports entre grand capital et Reich avant - 1940, la conjoncture se prêtait aux grandes offensives. Trois ans après que Denis Kessler, vice-président du MEDEF, eut sonné l'hallali du « modèle social français [...] pur produit du Conseil national de la Résistance », et enjoint l'État d'en « défaire méthodiquement le programme » pour « raccroch[er] notre pays au monde ! » (*Challenges*, 4 octobre 2007), fut tentée une « réhabilitation » désormais sans péril. Préparée de longue date par les petits-enfants de Louis Renault, celle de leur cher « grand-père » fut lancée le 8 janvier 2011 par *Le Monde*, via le long dossier de deux journalistes, dont un agrégé d'histoire, Thomas Wieder (*Le Monde Magazine*, « Renault. La justice révisé les années noires »). ■

Les territoires sont des produits sociaux et le processus de production se poursuit. Du global au local les rapports de l'Homme à son milieu sont déterminants pour l'organisation de l'espace, murs, frontières, coopération, habiter, rapports de domination, urbanité... La compréhension des dynamiques socio-spatiales participe de la constitution d'un savoir populaire émancipateur.

Par **WILLIAM BERTHOMIÈRE***

Nouvelles dynamiques sociodémographiques en Israël

Quelle sera l'influence sur la société israélienne de la seconde génération d'enfants de migrants et de réfugiés ?

***WILLIAM BERTHOMIÈRE** est géographe. Il est directeur de recherche au CNRS.

de l'ordre d'une probabilité faible, chaque jour écoulé connaît un événement qui vient ajouter à un renforcement du niveau de tension : implication des forces israéliennes dans des opérations de bombardements sur Damas, manifestation anti-israélienne au Caire, renouveau de tensions dans les relations entre la Turquie et Israël...

« L'urgence de la paix » pour reprendre une formule souvent utilisée dans les années 2000 pour définir la situation géopolitique résonne aujourd'hui avec d'autant plus de force que la population palestinienne n'a vu qu'un renforcement des difficultés de ses conditions de vie, que le nombre de réfugiés syriens ne cesse de croître au point de déborder les capacités d'action de la Jordanie et que la population israélienne, même si elle vit dans des conditions qui n'ont bien sûr rien de comparable à celles des Palestiniens et bien plus encore des populations prises dans le conflit syrien, est dans l'incapacité de se projeter - comme les populations voisines - dans l'idée d'un avenir plus stable.

LA SITUATION SOCIODÉMOGRAPHIQUE D'ISRAËL

À cette lecture rapide de la situation géopolitique moyen-orientale, il convient pourtant de signaler, qu'à l'échelle de la société israélienne, la situation actuelle n'a rien de comparable avec celle des années 2000. Trop souvent laissée dans l'ombre de l'actualité des tensions régionales, la lecture

des évolutions qu'a pu connaître la situation sociodémographique d'Israël nous informe sur les nouveaux contours sociaux de cette société ; et dont les caractéristiques ne sont pas sans conséquences sur l'avenir possible de la région.

Depuis ses fondements, le processus de construction nationale israélien a placé au centre de sa dynamique la question démographique et plus précisément son rapport à l'immigration juive. La démographie israélienne a depuis connu des changements profonds et a vu se modifier très sensiblement ses caractéristiques (cf. tableau 1). Si l'année 2013 est celle qui voit la population du pays dépasser les huit millions et ainsi faire d'Israël le premier État d'établissement de la communauté juive mondiale devant les États-Unis et la France (respectivement 6 millions, 5,5 millions et 500 000 personnes selon les estimations), cette année est aussi celle qui voit se confirmer la stabilisation de l'immigration juive (appelée *aliyah* en Israël) autour de 16 000 entrées par an. Ce niveau d'immigration juive fait donc de la croissance naturelle la principale source de croissance de cette population (1,8 % en 2012) et vient confirmer le fait que le processus de construction nationale franchit une nouvelle étape. Nul n'est en mesure de connaître ce que sera le futur de l'*aliyah* au sein de la communauté juive mondiale mais la stabilité de son niveau sur les cinq dernières années alors que près de la moitié de ces immigrants est originaire de l'ex-Union sovié-

L'État d'Israël vient de célébrer le 65^e anniversaire de sa création et la situation géopolitique demeure peut-être plus complexe qu'elle ne l'a été au cours de ces dix dernières années. D'un point de vue général, tout semble figé puisqu'aucune avancée n'a été réalisée sur le plan des négociations de paix entre l'Autorité palestinienne et le gouvernement israélien ; le premier mandat du président Obama n'ayant permis aucune relance véritable des discussions entre Mahmoud Abbas et Benyamin Nétanyahou. Chaque annonce d'une reprise de dialogue entre les deux parties voit revenir la question d'un gel des constructions dans les colonies de Cisjordanie et l'annonce concomitante d'un accord de l'administration militaire pour le développement de nouvelles constructions comme ce fut le cas très récemment pour la colonie de Beit El, située à proximité de Ramallah. À l'échelle régionale, l'instabilité des régimes en place et la guerre en Syrie viennent compliquer la situation. Si l'inquiétude de voir un embrassement de la région reste

TABLEAU 1 - CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET PART DE L'IMMIGRATION

PÉRIODE	Population totale	Croissance annuelle (%)	Part de l'immigration dans la croissance
1948-1960	805 000	8,2	64,6
1961-1971	2 150 400	3,2	37,7
1972-1982	3 115 600	2,4	19,6
1983-1989	4 033 700	1,8	5,9
1990-1995	4 559 600	3,5	56
1996-2000	5 612 300	2,6	39,1
2001-2008	6 369 300	1,8	14,7
2009-2011	7 419 100	1,8	11,7

Source : Central Bureau of Statistics

tique (qui avait alimenté la dernière grande vague migratoire au cours des années post-1989) laisse se dégager l'idée de la fin de la singularité de son régime démographique. Ce constat, qui prend également appui sur un rétrécissement notable des écarts entre dynamique de croissance des populations juive et musulmane, est d'autant plus fortement ressenti qu'au tournant des années quatre-vingt-dix, Israël s'est trouvé inscrit dans le processus de mondialisation migratoire. Comme son voisin libanais, Israël connaît le développement de nouvelles migrations internationales qui s'inscrivent dans les recompositions sociales que connaissent ces pays. En Israël, l'inscription dans les réseaux migratoires internationaux s'est faite sur la base d'une double dynamique impulsée à la fois par la nécessité de remplacer la main-d'œuvre palestinienne, qui n'était plus autorisée à accéder à ses postes d'emplois suite à la fermeture des Territoires occupés, et par les contrecoups de la mise en place de la « forteresse Europe », qui a eu pour effet de repousser de plus en plus de migrants venant de pays du Sud en Méditerranée orientale. À cette population de travailleurs étrangers, estimée à plus de 150 000 personnes originaires du monde entier (cf. tableau 2), est venu s'ajouter un flux de demandeurs d'asile essentiellement composé de populations soudanaises et érythréennes. Ces nouvelles migrations ont fait l'objet de nombreux débats qui, jusqu'aux événements de mai 2012, n'avaient pas donné lieu à de vérita-

bles actes xénophobes en Israël. La société civile israélienne et notamment différentes associations comme *Kav LaOved*, *Hotline for migrants workers* ou bien encore la municipalité de Tel Aviv, ont œuvré à la protection des droits de ces migrants. En l'absence de la définition d'une véritable politique migratoire israélienne, ces populations sont toutefois soumises à des formes d'exploitation et au non-respect de leurs droits comme a pu en témoigner le récent renvoi de mille réfugiés soudanais vers leur pays d'origine à l'insu du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Il n'en demeure pas moins que ces nouvelles migrations ont pu constituer l'espace d'un débat démocratique qui participe à la recomposition des contours de la société israélienne. L'émergence d'une seconde génération d'enfants de migrants et de réfugiés en Israël a donné lieu à différentes mobilisations qui ont conduit le gouvernement à une opération de régularisation et à envisager l'ouverture de la

TABLEAU 2 - PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES PERSONNES AYANT REÇU UN PERMIS DE TRAVAIL EN 2011

	Nombre de permis de travail	Proportion d'hommes (%)
THAÏLANDE	9,8	95
EX-URSS	5,8	7
PHILIPPINES	5,4	13
INDE	3,0	38
NÉPAL	1,8	15
SRI LANKA	1,8	20
CHINE	1,3	96
ROUMANIE	0,9	32
TOTAL	32,7	49

Source : Central Bureau of Statistics

citoyenneté israélienne à ces enfants. Au quotidien, les quartiers au sud de Tel Aviv, qui accueillent majoritairement ces migrants, composent de nouveaux espaces d'hospitalité réciproque : celle offerte à une population de migrants internationaux par des citoyens et celle offerte par un monde de migrants « mondialisés » à des citoyens en quête d'ailleurs.

LES « PETITS ÉVÉNEMENTS » DU QUOTIDIEN

En tant qu'observateur, depuis plus d'une vingtaine d'années, de la géographie des migrations internationales en Israël et de ses effets sociodémographiques, il convient d'insister également sur ces « petits événements » du quotidien car ils participent du futur d'Israël. Même si les jeunes générations israéliennes comme celles des autres États de la région peuvent apparaître comme marchant dans les pas de modèles occidentaux de société de consommation, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles placent aussi au cœur de leur quotidien des formes de mobilisation qui affirment leur volonté d'autonomie dans leurs choix de société, dans leur souhait de participer à une redéfinition des rapports à l'État, à la religion... À Tel Aviv comme à Beyrouth, les jeunes générations partagent de mêmes objectifs comme celui de la possibilité d'un mariage civil, sans pour autant s'affirmer contre une appartenance religieuse. La récente reconnaissance au Liban d'un premier mariage civil et les débats qu'a pu susciter la présence des migrants étrangers autour de cette question renforcent ces dynamiques au sein des jeunes générations. Il ne s'agit pas ici de faire de cet exemple l'élément qui témoigne d'une convergence des attentes de ces jeunes générations, qui permettraient de dépasser les tensions régionales, mais il convient de laisser toute sa place à la connaissance de ces dynamiques sociales au sein d'États qui voient s'opposer leurs enjeux diplomatiques mais converger, au prisme de la mondialisation, des formes de vie quotidienne qui puisent également leurs sources dans la rencontre de nouvelles populations comme les migrants internationaux qui s'inscrivent dans la vie locale des grandes villes de la région. ■

Par **SACHA ESCAMEZ***

La révolution épigénétique

Va-t-elle réconcilier les gènes et l'environnement, l'inné et l'acquis ? « Le XXI^e siècle sera-t-il épigénétique, voire méta-génétique » ? C'est ainsi que le scientifique et philosophe Bernard Dugué titre un article publié sur le site *Agoravox* où il nous livre ses réflexions sur l'avenir de la biologie.

***SACHA ESCAMEZ** est biologiste. Il est doctorant en biologie moléculaire et cellulaire des plantes à l'Université d'Umeå (Suède)

COMPRENDRE LA VIE

La biologie, cette science qui étudie la vie, n'a cessé de croître en influence depuis le XIX^e siècle. L'explosion de son essor provient de la combinaison des progrès conceptuels - tels que la théorie de l'évolution de Charles Darwin - et des progrès techniques comme le perfectionnement des microscopes. Ces derniers permirent par exemple l'observation des cellules, qui sont l'unité du vivant. En effet, tout ce qui vit, tout organisme est constitué d'une ou plusieurs cellules. Certaines formes de vie sont unicellulaires, telles les levures, les bactéries ou certaines algues, auquel cas chaque cellule est un organisme vivant indépendant. D'autres organismes, dont la plupart des plantes terrestres et des animaux, sont pluricellulaires. Chez les organismes pluricellulaires, les cellules forment différents tissus et organes qui remplissent différents rôles au sein de l'organisme. Ainsi, chez l'être humain par exemple, il est clair qu'une cellule de foie et une cellule de peau sont différentes. Pourtant, toutes deux, de même que toutes les autres cellules de l'organisme, proviennent d'une seule et même

cellule née de la fécondation. Comment alors expliquer qu'une cellule unique puisse engendrer tant de cellules si différentes ? Pour la biologie contemporaine, c'est grâce à l'épigénétique.

UN XX^e SIÈCLE GÉNÉTIQUE

Si la biologie contemporaine nous parle d'épigénétique, il est nécessaire de rappeler que dans le passé elle n'a parfois juré que par la génétique. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, Gregor Mendel démontra que certaines caractéristiques des êtres vivants (dans son cas, la couleur ou la forme des petits pois) sont transmises à leurs descendants : il existe donc une forme d'information qui permet à un organisme de mettre en place des caractères particuliers et cette information se transmet de façon héréditaire. Par la suite, les biologistes découvrirent que le support de l'information héréditaire se trouvait dans le noyau des cellules qu'ils observaient. En effet, à l'exception des bactéries, les cellules des êtres vivants sont organisées en compartiments. Ceux-ci sont, pour une cellule, ce que les organes sont à un organisme ; l'un de ces compartiments, de taille importante et entouré d'une épaisse enveloppe, est appelé le noyau. Le noyau des cellules renferme les chromosomes. Or, au début du XX^e siècle, des études démontrèrent que ce sont ces

chromosomes qui sont le support physique de l'information héréditaire. Grâce à cette démonstration qu'il existe une information héréditaire dont le support physique est identifié, une nouvelle science fut créée pour étudier les lois qui régissent la transmission héréditaire des caractères. Son nom : la génétique. Parce qu'elle apporta beaucoup à la compréhension du fonctionnement de la vie et de sa reproduction à travers les générations, la génétique devint la discipline majeure de la biologie au cours du XX^e siècle. Cependant, elle fut parfois mal interprétée, par exemple avec l'eugénisme qui prétend que tout comportement est déterminé par les gènes, sans la moindre influence de l'environnement. La génétique fut aussi combattue pour des raisons idéologiques, notamment, un temps, en URSS par Lyssenko. En tout cas, le XX^e siècle a été génétique, mais il donna aussi le temps aux scientifiques d'approcher les limites de cette discipline et de se rendre compte qu'elle ne permet pas de tout expliquer. Il faut alors plus que la seule génétique pour comprendre le fonctionnement des organismes vivants.

L'ÉPIGÉNÉTIQUE, MAILLON MANQUANT ENTRE LA GÉNÉTIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

Peu après la découverte que les chromo-

somes sont le support de l'information héréditaire et le fondement de la génétique, de nombreux chercheurs se heurtèrent à des questions auxquelles ils ne pouvaient pas répondre malgré leurs avancées récentes. Par exemple, toutes les cellules d'un organisme pluricellulaire proviennent de la même cellule-œuf, et toutes (ou presque) ont le même ensemble de chromosomes : alors comment des cellules qui contiennent les mêmes chromosomes, et donc la même information génétique, peuvent-elles devenir différentes ? Pour y répondre, en 1942, le paléobiologiste, généticien, embryologiste et zoologiste, Conrad Waddington créa une discipline de la biologie étudiant le lien entre l'influence de la génétique et celle de l'environnement dans le développement des organismes vivants. En écho à la théorie de l'épigénèse d'Aristote, qui avait montré que les embryons de poulets ne sont pas des répliques miniatures de poulets adultes, mais plutôt que leurs organes se mettent en place progressivement, Waddington nomma sa nouvelle discipline : « épigénétique ». L'épigénétique permet donc d'étudier comment l'héritage génétique d'un individu et son environnement déterminent son développement. Mais comment cela se traduit-il concrètement ?

COMMENT FONCTIONNE L'ÉPIGÉNÉTIQUE ?

En 1953, James Watson et Francis Crick publient une découverte révolutionnaire : la structure de l'ADN. L'ADN, ou acide désoxyribonucléique, est un type de molécule qui forme de longues chaînes faites de quatre différentes « briques », souvent appelées bases. L'enchaînement de ces bases forme une sorte de code qui renferme l'information héréditaire au sein des chromosomes, d'où l'expression « code génétique ». Au sein de ce « code », différents « messages individuels » sont appelés les gènes. Un gène est comme le mode d'emploi pour assembler un type de protéine, et si des protéines sont produites d'après le « mode d'emploi » renfermé dans un gène, on dit que ce gène est exprimé. L'importance de l'expression des gènes provient de ce que les protéines sont les molécules qui exécutent les fonc-

tions biologiques, comme les contractions musculaires ou la transmission des signaux nerveux. Or différentes cellules accomplissent des fonctions distinctes, ce qui signifie qu'elles possèdent différentes protéines. Ainsi, les chercheurs démontrèrent que seule une partie des gènes d'un organisme est exprimée dans chaque cellule, et que différents gènes sont exprimés dans différents types de cellules. À ce stade, on voit que certaines parties du même code génétique sont lues dans certaines cellules. En d'autres termes, « la génétique renvoie à l'écriture des gènes, l'épigénétique à leur lecture : *un même gène pourra être lu différemment selon les circonstances* ». Ceci est vrai également au sein d'une même cellule, en réponse à des changements dans l'environnement (température, luminosité, alimentation...). Le fait que des gènes soient plus ou moins exprimés/lus en fonction de conditions différentes est permis par l'existence de marques chimiques ajoutées sur la molécule d'ADN elle-même, ou sur les protéines qui sont attachées à l'ADN pour former les chromosomes. Ces marques sont comme des marque-pages sur le code génétique. Elles peuvent être enlevées ou ajoutées à divers endroits, pour indiquer quelles parties du génome doivent être lues ou non. Si certaines de ces marques sont placées en réponse à l'environnement, alors elles correspondent à des caractères acquis, et non innés. Qu'arrive-t-il à ces caractères acquis au travers des générations ?

L'ÉPIGÉNÉTIQUE, L'INNÉ ET L'ACQUIS

L'idée dominante depuis les travaux d'August Weismann et Wilhelm Roux en 1883 était qu'il n'y a pas de transmission héréditaire des caractères acquis. Ainsi professait-on jusque dans le milieu des années 2000 au sein de l'enseignement secondaire que « ce n'est pas parce qu'un homme a développé ses muscles en faisant beaucoup de sport que ses enfants seront musclés ». Et en effet, des études plus récentes ont montré que lors de la fécondation, les marques épigénétiques sont effacées du génome, au moins chez la plupart des animaux.

Pourtant, dans certains cas, des marques sont conservées sur plusieurs générations. Il y a donc une transmission héréditaire, bien que limitée, des caractères acquis chez les animaux. Cette transmission héréditaire des « marques de lecture » sur le génome est même chose commune chez les plantes. Ces exemples montrent que l'environnement interagit avec les gènes dans le développement et le comportement d'un organisme vivant, non seulement à l'échelle individuelle, mais aussi à l'échelle transgénérationnelle. En ce sens, l'épigénétique constitue un changement de paradigme au sein de la biologie, qui permet d'intégrer la génétique et l'environnement, l'inné et l'acquis, pour comprendre le fonctionnement de la vie. De ce fait l'épigénétique est également porteuse de perspectives.

LE XXI^e SIÈCLE SERA-T-IL ÉPIGÉNÉTIQUE ?

Alors que le développement des sciences du vivant et de l'environnement est en croissance exponentielle depuis la fin du XIX^e siècle, il semble que la biologie sera en mesure de fournir à l'humanité des progrès scientifiques et technologiques d'une ampleur au moins similaire à celle de la chimie, et de la physique avant elle. Le changement de paradigme qu'apporte l'épigénétique à la biologie ouvre d'impressionnantes perspectives dans le domaine de la santé, ou dans celui de l'agriculture. L'épigénétique promet également d'apporter dans son sillon de nouvelles questions éthiques sur l'utilisation du vivant et sur la propriété intellectuelle en lien avec les êtres vivants et les processus naturels associés à l'expression des gènes. Scientifiquement parlant, à l'heure actuelle déjà, des débats existent : des chercheurs tels que Jean-Jacques Kupiec récusent la théorie épigénétique au profit d'idées alternatives, mais, si d'autres théories complémentaires ou opposées existent, l'épigénétique désormais prédomine au sein de la biologie. Le XXI^e siècle sera donc épigénétique même si nous ignorons ce que sera son bilan global. ■

Par **NINA LÉGER**

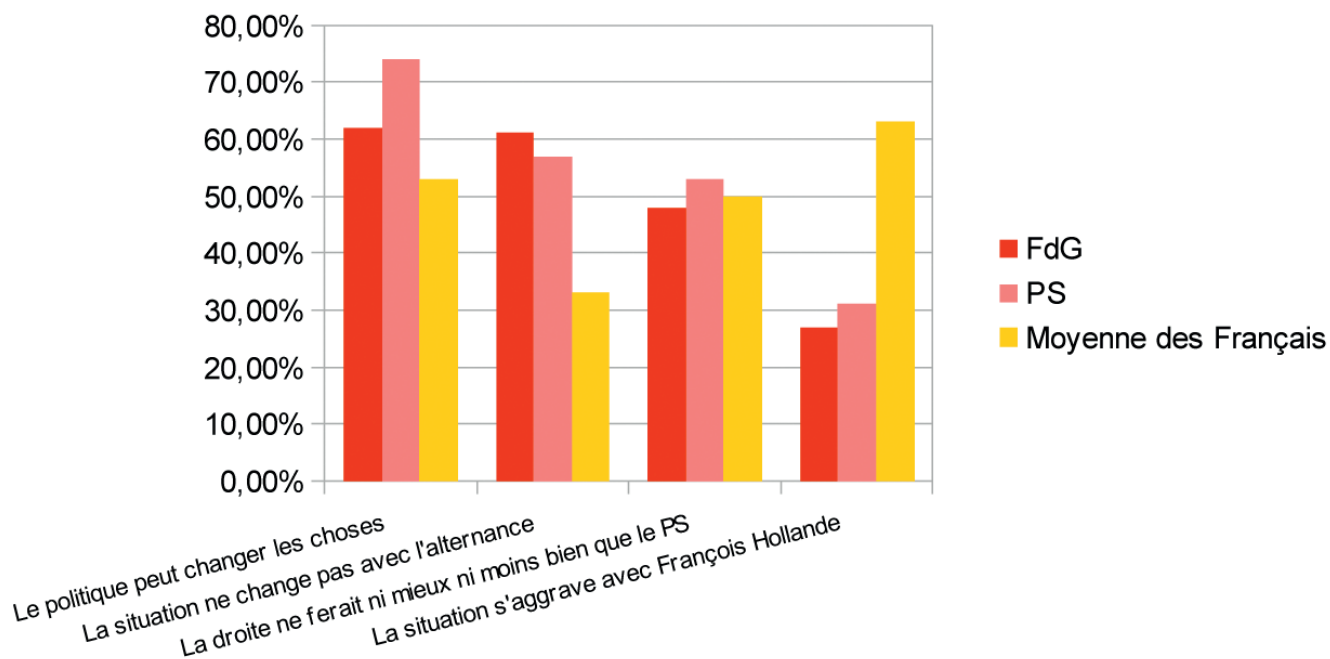
Électeurs de gauche : entre espoir et désillusion

Les électeurs de gauche - ceux du PS et du Front de gauche - sont les plus nombreux à penser que la politique peut changer les choses. Ce point n'est pas le seul à rapprocher ces deux électorats : tous deux ressentent avec acuité la continuité entre le gouvernement précédent et celui qu'ils ont porté au pouvoir... Ajoutons que les Français ayant choisi François Hollande dès le premier tour sont encore plus sévères : 31 % des électeurs socialistes interrogés pensent que la situation s'aggrave depuis mai 2012. On peut lire en creux l'importance de la déception de ces électeurs, celle-là même qui fait dire à d'aucuns que la gauche est pire que la droite qui,

elle, fait ce qu'on attend d'elle... Le paradoxe est alors criant : ceux-là même qui pensent que le politique peut changer la vie sont aussi les plus nombreux à tirer un trait d'égalité entre PS et UMP... Incomparablement plus nombreux, par exemple, que les électeurs du FN, pourtant bercés par la dénonciation de « l'UMPS », qui ne sont, eux, que 9 % à penser que les choses ne changent pas vraiment depuis mai 2012. C'est dire si le peuple de gauche est disponible, c'est dire si les forces prêtes à investir le politique existent. Il y a, dans ce pays, une place pour la construction d'une réelle alternative. Reste à l'investir. ■

D'APRÈS LE SONDAGE IPSOS

« ENTRE CONTRAINTES ET VOLONTARISME, QUEL RÊVE FRANÇAIS ? »



Sondage réalisé du 15 au 20 mars pour *Le Monde* et *Lire la Société*.

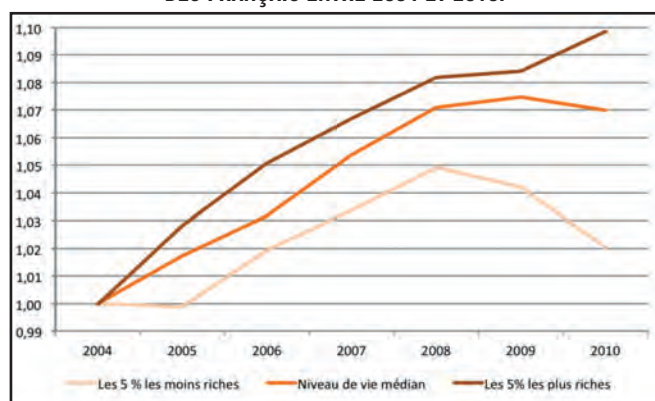
Par **MICHAËL ORAND**

Ce n'est pas la crise pour tout le monde

On s'en doutait, évidemment, mais l'exploitation de l'enquête de l'INSEE sur les revenus fiscaux et sociaux en 2010 le prouve une bonne fois pour toutes : les effets de la crise financière commencent à se sentir concrètement sur le niveau de vie des Français, notamment par un accroissement des inégalités. En bref, et au risque de flirter avec les clichés, les riches sont de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres.

En 2010, donc, le niveau de vie médian des Français a baissé. Il était de 19 270 euros, contre 19 360 euros en 2009. La baisse reste certes modeste en niveau (moins de 1 %), mais le fait important est que c'est la première fois depuis 2004 qu'on constate une telle baisse. Dans le détail, cette baisse a lieu pour quasiment l'ensemble des Français, à une exception, notable, près : les 5 % les plus riches : leur niveau de vie a augmenté de 1,3 % entre 2009 et 2010. En fait, ce n'est que la continuité d'un phénomène que l'on observe depuis 2004 : les inégalités ne cessent de s'accroître en France (graphique 1). L'année 2008, celle du début de la crise, marque cependant une rupture : alors que jusque-là le niveau de vie des plus riches et des moins riches évoluait de manière à peu près parallèle, l'écart commence à se creuser de manière importante, en particulier à cause d'une baisse marquée du niveau de vie des 5 % de Français les moins riches.

GRAPHIQUE 1 - ÉVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES FRANÇAIS ENTRE 2004 ET 2010.



Source : INSEE, enquête revenus fiscaux et sociaux

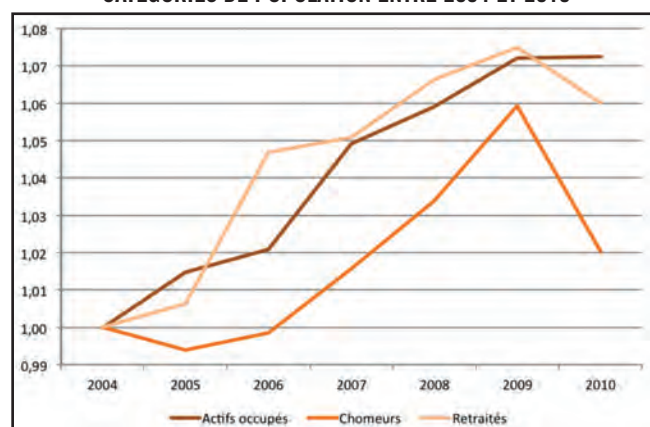
Lecture : en 2010, le revenu des 5 % de Français les moins riches valait 1,02 fois celui de 2004, le revenu médian valait 1,07 fois celui de 2004 et le revenu des 5 % des Français les plus riches valait 1,10 fois celui de 2004.

Naturellement, le résultat de ces évolutions est que les indicateurs d'inégalité augmentent sensiblement entre 2009 et 2010. Le plus parlant reste sans doute la répartition de la masse financière selon le niveau de vie : les 10 % de Français

les plus riches possèdent ainsi 24,9 % de la masse totale des niveaux de vie en 2010, contre 24,0 % en 2009. En clair : 1 % de l'argent possédé par les Français a été transféré aux 10 % les plus riches entre 2009 et 2010. Dans le même temps, les 10 % les moins riches, qui possédaient 3,6 % de cette masse totale en 2009 ont plutôt perdu, puisqu'ils n'en possèdent plus que 3,5 % en 2010.

Le système social français, pourtant, permet de compenser assez efficacement les inégalités. Avant transferts sociaux, le revenu des 10 % de Français les moins riches baisse de plus de 4 % entre 2009 et 2010, au lieu de 1 % de baisse après redistribution. Symétriquement, si le niveau de vie des 5 % les plus riches n'augmente « que » de 1 % environ entre 2009 et 2010, c'est parce que les transferts sociaux viennent équilibrer la donne : sans eux, le revenu des plus riches augmente de près de 2 % entre 2009 et 2010.

GRAPHIQUE 2 - ÉVOLUTION DU NIVEAU DE VIE POUR DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POPULATION ENTRE 2004 ET 2010



Source : INSEE, enquête revenus fiscaux et sociaux

Lecture : en 2010, le revenu médian des actifs occupés valait 1,07 fois celui de 2004, le revenu médian des chômeurs valait 1,02 fois celui de 2004 et le revenu médian des retraités valait 1,06 fois celui de 2004.

Malgré cet effet égalisateur, le système social français ne protège malheureusement pas aussi bien qu'on pourrait le souhaiter l'ensemble des Français, et notamment les plus précaires (graphique 2). Alors que les actifs en emploi maintiennent leur niveau de vie médian entre 2009 et 2010, celui des retraités diminue de 1,4 %. Depuis 2004, pourtant, le niveau de vie de ces deux catégories évoluait sensiblement de la même façon. Pour les chômeurs, le constat est encore plus inquiétant : leur niveau de vie médian a baissé de 3,7 % entre 2009 et 2010, ramenant celui-ci à un niveau proche de celui de 2007.

Par ANTHONY MARANGHI

Le combat contre le mariage pour tous, porte d'entrée du « Printemps français »

À la suite du débat concernant le projet de loi pour le mariage pour tous, un mouvement d'opposition à la loi a vu le jour, le Printemps français. Depuis, les militants multiplient les manifestations et les actions violentes. Un mouvement qui suscite intérêt et interrogations dans les médias.

42

Selon la quasi-totalité des médias le mouvement Printemps français est apparu le 24 mars lors d'un rassemblement « Manif pour tous » à Paris. Ce jour-là une partie des opposants au mariage pour tous décide de franchir les interdictions de la préfecture de police de Paris. Ils se séparent du cortège général et foncent vers les Champs-Élysées. Pour *Libération* (13/04), ce groupe d'opposants était venu seulement dans le but d'un affrontement avec les services d'ordre : « affrontements, gaz lacrymogènes... une aubaine pour ces radicaux ». Une scission s'opère alors chez les opposants au mariage pour tous : d'un côté le mouvement mené par Frigide Barjot se refusant à la violence et prônant les manifestations familiales ; de l'autre, ce nouveau groupe nommé Printemps français. Une rupture qui s'était produite dès janvier selon *La Croix* (13/04) « Une première scission au sein des opposants au

mariage pour tous avait eu lieu l'année dernière le 18 novembre puis le 13 janvier 2013 quand l'institut Civitas a organisé sa propre manifestation ». Dans les semaines précédant l'adoption de la loi au Sénat puis à l'Assemblée le 23 avril dernier, les manifestations violentes et les actes homophobes se sont multipliés. Dès lors, les médias ont cherché à savoir qui étaient les membres du Printemps français et surtout « qui se cache derrière le label ». *Rue89*, *Midi libre*, *Le Monde*, *Libération* et *La Croix* se sont intéressés à la question.

LE PRINTEMPS FRANÇAIS, COLLECTIF D'ORGANISATIONS D'EXTRÊME-DROITE

Dès l'apparition dans la presse de l'expression « Printemps français » il a été immédiatement question « d'extrême droite ». *Libération* (13/04), *La Croix* (19/04) et *Le Parisien* (21/04) sont unanimes pour qualifier le mouvement de « radical » où se mêlent « catholiques traditionalistes, militants du Groupe union défense (GUD), du Renouveau français des jeunes nationalistes et du Bloc identitaire », prônant « le recours à la violence ».

Parmi l'ensemble de la presse, le quotidien *Le Monde* (10/04) s'est davantage préoccupé de la naissance du Printemps français sans hésiter à dénoncer des facettes plus « sombres ». *Le Monde* a été le premier à amener sur le devant de la scène leur relation avec ICHTUS, institut catholique ultra-conservateur. Dans le même article on retrouve la base du mouvement. « L'expression Printemps français a été évoquée pour la première fois par Jacques Tremolet de Villers début février ». Et le quotidien de signaler la formation de ce même Jacques Tremolet par l'Action française et son rôle fondateur dans la création d'ICHTUS.

DU PRINTEMPS FRANÇAIS AU FRONT NATIONAL... ET INVERSEMENT

L'apparition du Printemps français marque sûrement la fin de la banalisation du FN dans les médias depuis l'arrivée de Marine Le Pen. Terminé le temps des propos xénophobes de Jean-Marie Le Pen étalés dans la presse... Depuis son accession à la tête du parti, Marine Le Pen est plus politiquement correcte que ne l'a été son père. Une

stratégie politique qui a amené une dédramatisation du FN au sein des médias. Avec le Printemps français une majorité des médias commencent à faire le rapprochement entre groupuscules d'extrême droite et Front national. L'émission *Dimanche +* (21/04) a reçu Marine Le Pen sur son plateau. À cette occasion, un reportage sur le Printemps français intitulé « FN, la dédramatisation jusqu'où ? » a été diffusé. Le reportage lève le voile sur les passerelles qui existent « depuis plus de 40 ans » entre le FN et le GUD, syndicat étudiant créé par d'anciens activistes fascistes d'Occident. On y voit des membres du GUD, croix nazies et bras tendus lors de manifestations anti mariage pour tous puis en photo aux côtés de jeunes du FN dont Marion Maréchal Le Pen. Le reportage marque également le lien entre Marine Le Pen et Frédéric Chatillon, ancien dirigeant du GUD. La

présentatrice, Anne-Sophie Lapix, reprend les propos du reportage devant une Marine Le Pen assez déstabilisée. Blandine Grosjean, rédactrice à *Rue89* (17/04), tisse aussi des liens entre des cadres du FN et le Printemps français. La journaliste cite un à un des dirigeants du FN participant sur les réseaux sociaux où dans certaines actions au mouvement Printemps français. « Un cadre du FN nous dit que la section du Maine-et-Loire participe beaucoup aux actions du Printemps français, mais pas trop celle d'Île-de-France, plus proche du siège et donc plus cadrée ». Difficile alors pour Marine Le Pen de démentir l'implication de son Parti dans ce mouvement.

DU COMBAT CONTRE LE MARIAGE POUR TOUS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2014 ?

Peu de médias se sont penchés sur le devenir du Printemps français. Après l'adoption de la loi pour le mariage homosexuel, les manifestations et les débordements du mouvement ont continué sans pour autant se porter uniquement contre le mariage pour tous mais vers des revendications plus

globales. Jean-Yves Camus, politologue spécialiste de l'extrême droite, interrogé par Christophe Carrez sur *Europe 1* (21/04) estime que le Printemps français est un mouvement en phase de globalisation. Pour Jean-Yves Camus le mouvement vient se greffer à la Manif pour tous et a pris le parti d'aller uniquement dans les manifestations importantes dans le seul but de « visibilité ». Le journaliste lui demande alors si le débat sur la loi Taubira n'est qu'une tribune pour les militants du Printemps français : « ils savent très bien que le projet va être adopté, ils pensent déjà à la manière de faire perdurer le mouvement. Le débat sur le mariage pour tous n'est qu'un point d'entrée ». Sur *France info* (10/04), le politologue avait été entendu brièvement sur la même question. « le Printemps français structure une nouvelle droite afin de véhiculer un mouvement politique traditionaliste... qui trouverait à s'exprimer dans les élections municipales de 2014 ». Dans *Le Monde* (19/04), Clémentine Autain, militante du Front de Gauche, écrit : « le fait de lancer un appel à manifester le 5 mai à l'occasion de l'anniversaire de l'élection de François Hollande, exprime à lui seul la globalisation du propos ».

Unanimité donc sur le fait que le Printemps français soit constitué de groupuscules d'extrême droite, quelques médias seulement pour approfondir la question en les alliant au Front National et peu d'information sur l'avenir du mouvement au-delà du combat contre le mariage pour tous. Certes, les médias se sont amplement exprimés sur le Printemps français et ont mis en avant les nombreux débordements et la brutalité dont ils ont fait montre. On note cependant qu'aucun membre du gouvernement n'a été interrogé quant aux mesures envisagées pour enrayer la montée et la radicalisation de l'extrême droite en France. ■



Chaque mois, des chercheurs, des étudiants vous présentent des livres, des revues...

UNE DROITE BLEU-BRUN ?

PAR PATRICK COULON

La porosité entre la droite dite de gouvernement et le Front national ainsi que sa radicalisation prend de l'ampleur chaque jour un peu plus. La publication croissante d'ouvrages la constatant, ou l'analysant en témoigne.

Lorsque l'UMP est créée en 2002, après le choc du 21 avril, beaucoup doutent de sa longévité. Cette refondation en forme de fusion va pourtant transformer la droite française en l'espace de dix ans. L'organisation du nouveau parti, très indexée aux cycles électoraux, s'appuie sur une forte professionnalisation et sur la mobilisation des outils *marketing*. Ces transformations qu'analyse Florence Haegel dans *Les droites en fusion. Transformations de l'UMP*, calquées sur le modèle de l'entreprise n'ont pas conduit à l'effacement des cultures et des idéologies partisanes. Bien au contraire, le peuple de droite existe toujours et l'UMP en constitue un creuset où prime un ordre social traditionnel fondé sur une hiérarchie des genres et des générations et où s'exprime aussi une fibre populaire. Avec le sarkozysme, la droite partisane française a opéré une radicalisation idéologique qui s'explique autant par les stratégies nationales déployées à l'égard du FN que par l'existence de certaines cultures politiques locales proches de l'univers de l'extrême droite. Cette directrice de recherche de la Fondation nationale des sciences politiques montre comment l'opposition gauche/droite est structurée autour de deux dimensions : la première sur la question de l'intervention de l'État et de la régulation de l'économie, la seconde intègre les conflits culturels portant sur l'ordre moral et sur la question de l'immigration.

Par rapport aux droites européennes, la française était plus acquise à l'intervention de l'État et assez tolérante sur la question des mœurs (conséquence de la sécularisation de la société) mais avec une perception plus négative de l'immigration or c'est ce « potentiel » qui a été utilisé puisque c'est sur la question de l'identité nationale que la radicalisation s'est opérée. Auparavant, l'européanisation de l'UMP fut travaillée par Juppé et Sarkozy parallèlement à la diffusion interne du modèle entrepreneurial. La radicalisation entendue comme droitisation et revendiquée comme telle par Nicolas Sarkozy est mise en œuvre après sa conquête du parti fin 2004 lors de la campagne de 2007 relancée à l'été 2010 puis lors de la campagne de 2012. Cette stratégie se trouve depuis propulsée au cœur des débats internes de UMP.

LA DROITE RÉCUPÈRE LES THÈMES DE PRÉDILECTION DU FN

Confrontée à la montée de l'extrême droite la droite européenne expérimente un certain nombre de stratégies. La droite française n'a pas choisi de faire alliance avec le FN mais de récupérer ses thèmes de prédilection. Avec succès en 2007, et échec en 2012. Quoi qu'il en soit, cette ligne de conduite n'a finalement pas contribué à réduire l'audience du FN qui, dans le même temps, s'est lui-même partiellement transformé. L'impasse pourrait se transformer en spirale infernale : le refus d'alliance entretiendrait l'extrême droite dans des positions radicales, la récupération de ses thèmes contribue à les légitimer auprès des électeurs.

La perte de l'Élysée puis du Palais Bourbon au printemps 2012 a provoqué un traumatisme tel à droite que nombre de ses responsables sont convaincus que s'ils avaient poussé la ligne Buisson un peu plus loin, s'ils avaient passé une alliance en bonne et due forme avec le FN, ils se seraient sauvés.

Tragique méprise : la droite se divisera et Marine Le Pen n'a pas l'intention de faire du FN un supplétif de l'UMP. Son ambition n'est pas d'aider, de secourir la droite française. Elle veut la détruire, la remplacer, l'achever. C'est ce que propose à l'analyse le directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*, Renaud Dely dans *La Droite brune*. Il montre comment la droite est passée du gaullisme qui voulait rassembler à cette droite qui divise. Il montre comment celui qu'un journal anglo-saxon nommera Nicolas Le Pen a développé une ligne qu'il qualifie de « populisme à la française » pour arracher à la gauche et à l'extrême droite l'appui des classes populaires. Dans cet ouvrage, on approfondira le rôle de Buisson, de Peltier, des députés de la Droite populaire, et on découvrira les ressorts de la mutation du FN (accéder au pouvoir) et à ses tentatives construites pour trouver des partenaires, nouer des alliances en s'appuyant sur ce qui unit droite et FN : l'anti gauche ! L'auteur a le bon réflexe de montrer que ces alliances ont d'ailleurs déjà eu lieu dans un passé pas si lointain (en Europe dans les années trente et quarante). Souvenons-nous des ententes lors des régionales de 1998...

DES PARTIS D'EXTRÊME DROITE SONT OU ONT ÉTÉ ASSOCIÉS AU POUVOIR

Il est nécessaire d'interpréter le contexte européen permettant la normalisation de l'extrême droite en Europe.

C'est ce que fait Jean-Yves Camus dans le livre collectif *La Banalisation de l'extrémisme à la veille de la présidentielle*, une extrême droite ne portant plus les stigmates du fascisme et du nazisme. Il rappelle : les partis d'extrême droite sont ou ont été associés au pouvoir dans des pays aussi divers que l'Autriche, la Grèce, la Roumanie, la Pologne, la Serbie, la Suisse, les Pays Bas, la Slovaquie, le Danemark (soutien sans participation) l'Italie, la Lettonie.

ÉMERGENCE DE MOUVEMENTS CONTESTATAIRES À L'INTÉRIEUR D'UNE DROITE EN RECOMPOSITION PERMANENTE

Gaël Brustier est docteur en science politique. Jean-Philippe Huelin est professeur d'histoire-géographie. Tous deux constatent que paniques morales face aux populations issues de l'immigration islamique, crise de l'État-nation dans l'intégration européenne ou hantise du déclassement de la civilisation européenne semblent nourrir constamment l'émergence de mouvements contestataires à l'intérieur d'une droite en recomposition permanente. C'est tout un pan des sensibilités politiques qui s'est laissé déporter par cette puissante dynamique.

Combinant conservatisme et esprit contestataire, monopolisant la définition du débat politique, la droite a gagné le combat pour l'hégémonie culturelle dans les sociétés occidentales, poussant aussi bien les droites conservatrices que les droites extrêmes à opérer de nombreuses mutations.

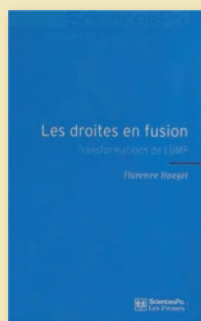
Les auteurs exposent avec une grande concision les spécificités de la droitisation actuelle, qu'ils observent non seulement aux États-Unis, avec les *Tea Parties*, mais aussi en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Belgique et aux Pays-Bas, en Suisse, en Suède... dans un véritable tour

d'Europe, avant d'étudier le cas particulier de la France. Le livre plonge dans l'histoire des néoconservateurs américains, ces démocrates ralliés à Reagan à la fin des années 1970 : ce sont eux, avec les théoriciens du thatchérisme, qui, sur la base d'un anticommunisme et d'un antigauchisme farouches, ont pensé et réussi à propager leur conception droitière dans les années 1980 et 1990... jusqu'à la flambée qui a atteint l'Europe continentale dans les années 2000.

DROITE SUBVERSIVE

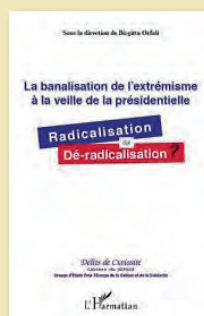
Il y a les orientations politiques et puis il y a les hommes, les femmes, les individus, regroupés ou non dans des structures qui sont la chair incarnée de la porosité et de la radicalisation constatée. Des courants qui prennent la dénomination de « nationaux », « droitistes », « d'extrême droite », de « droite extrême », de « nationaux-populaires », « suprémacistes », « ethno-différentialistes » « patriotes » de « socialistes-nationaux » « royalistes » « monarchistes », « solidaristes », « identitaires » ou de nationalistes. Jacques Leclercq s'attache depuis quelques années à suivre les évolutions de ces organisations, partis ou revues appartenant aussi bien à l'aile radicale de la droite parlementaire qu'aux courants plus conservateurs, nationaux ou nationalistes. Il publie *De la droite décomplexée à la droite subversive Dictionnaire 2010-2012*. Il prévient : les courants les plus ultras continuent de foisonner. Certaines ont d'ailleurs pour objectif de monter des petites structures un peu partout sur le territoire, et d'être prêt... pour leur « Grand soir ». Ça ne relève pas du fantasme d'imaginer des poseurs de bombes, des organisateurs d'attentats visant à troubler et à déstabiliser, comme dans la stratégie de tension qu'a connue l'Italie dans ses « années de plomb ». D'autant plus au cas où la gauche reviendrait aux affaires...

Bibliographie



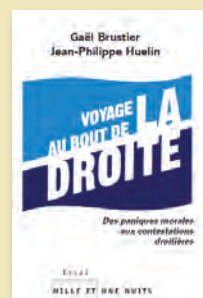
• Florence Haegel, *Les droites en fusion. Transformations de l'UMP*, Les Presses de Sciences Po, 2012.

• Renaud Dely, *La droite brune, UMP-FN : Les secrets d'une liaison fatale*, Flammarion, 2012.



• Brigitta Orfali (dir.), *La banalisation de l'extrémisme à la veille de la présidentielle. Radicalisation ou Dé-radicalisation ?* L'Harmattan, 2012.

• Gaël Brustier, Jean-Philippe Huelin, *Voyage au bout de la droite. Des paniques morales à la contestation droitière*, Mille et une nuits, 2011



• Jacques Leclercq, *De la droite décomplexée à la droite subversive. Dictionnaire 2010-2012*, L'Harmattan, 2012.

Les politiques économiques de la gauche en France (1936-2002)



FONDATION GABRIEL-PÉRI

PAR MATTIA GAMBILONGHI

Dans une période marquée par le retour d'un socialiste à l'Élysée, une tâche essentielle d'une gauche qui veut saisir les potentialités de l'heure ne peut qu'être d'entreprendre une réflexion sérieuse et approfondie sur sa propre histoire. Dans ce sens, on doit avant tout enquêter sur les expériences qui, au long du XX^e siècle, ont vu les gauches au gouvernement, afin de saisir les raisons des échecs ou des succès remportés par les projets de transformation sociale. En publiant les actes du colloque des 20 et 21 mai 2011 sur « les politiques économiques de la gauche en France (1936-2002) », la Fondation Gabriel-Péri se dirige précisément dans cette direction. Les contributions présentes dans le volume se caractérisent avant tout par la pluralité des points de vue et des approches : présence aussi bien de chercheurs que d'anciens dirigeants syndicaux et politiques. Le livre s'articule en quatre sections différentes : la première consacrée à l'expérience du Front populaire et à l'influence de ce dernier sur le Conseil national de la Résistance (les historiens Serge Wolikow et Alain Bergounioux, ainsi que le journaliste Bernard Frédéric) ; la deuxième concernant l'évolution de la culture politique des forces promotrices de l'Union de la gauche et de la construction du Programme commun (le sociologue Jean Lojkine, le politologue Guy Groux, les historiens Mathieu Fulla et Ismail Ferhat et les anciens syndicalistes Gerard Alezard et Jean-Louis Moynet) ; la troisième destinée à identifier les traits de la politique menée par les gouvernements de gauche entre 1981 et 1984 et les transformations apportées par ceux-ci à la société française (le conseiller d'État et ancien ministre Anicet Le Pors, le syndicaliste Gérard Alezard, les économistes Paul Boccara, Philippe Herzog et Elie Cohen, l'avocat Tiennot Grumbach) ; la dernière consacrée à un bilan de l'expérience gouvernementale de la gauche plurielle (les économistes Catherine Mills et Henri Sterdyniak et le sociologue Gérard Grunberg). Un des aspects les plus intéressants du volume réside sans doute dans le retour approfondi sur le tournant des années 1980 et des gouvernements Mauroy-Fabius (1981-1986). Grâce aux témoignages des deux représentants majeurs de la section économique du PCF de ces années – Paul Boccara et Philippe Herzog – on mesure combien le tournant social libéral effectué alors par le PS face aux mutations du contexte économique et financier était loin d'être un impératif économique. Ils montrent ainsi qu'à la stratégie mitterrandienne fondée sur la désinflation compétitive, la déréglementation financière et les licenciements liés aux restructurations, existait une alternative résidant dans une politique économique en mesure de conjuguer un dirigisme décidé dans le domaine financier – et donc,

contrôle politique des mouvements de capitaux et gestion sélective du crédit et des taux d'intérêt – avec des nouveaux critères de gestion pour les entreprises, tels le renforcement de la capacité de contrôle des travailleurs sur le processus productif et la réalisation d'un rapport différent valeur ajoutée/capital via la formation et la qualification continues des salariés.

Contre-histoire du libéralisme

La Découverte, 2013

DOMENICO LOSURDO

PAR BRADLEY SMITH



Hégémonique depuis les années 1980, momentanément ébranlé par le *krach* financier de 2008, le libéralisme préside de plus belle à la stratégie européenne pour lutter contre la crise, avec les résultats que l'on connaît. François Hollande, qui avait suscité un espoir de changement lors de son élection en mai 2012, appelle désormais de ses vœux à une « politique de l'offre », qui s'inscrit dans la démarche du libéralisme radical de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Dans un tel contexte, la parution de *Contre-histoire du libéralisme* par Domenico Losurdo tombe à pic.

Contribution précieuse à l'effort de récrire l'histoire du point de vue des plus démunis, cette « contre-histoire » se propose d'« attirer l'attention sur des aspects [...] largement et injustement négligés » du libéralisme. Il s'agit d'analyser « non pas la pensée libérale dans sa pureté abstraite, mais le libéralisme en tant que mouvement, et les sociétés libérales dans leur réalité concrète ».

Cette réalité s'avère fort paradoxale. La pensée libérale prône la liberté contre l'oppression d'un pouvoir arbitraire sans limite. Or, Domenico Losurdo fait état d'un « étrange accouchement gémellaire » du libéralisme et de l'esclavage en Hollande, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique. « L'historisme vulgaire » tend à minimiser ce paradoxe. Mais comme le démontre Losurdo, ce n'est pas « malgré le succès des trois révolutions libérales » que l'esclavagisme, l'extermination des indigènes et l'exploitation des serviteurs se développèrent ; au contraire, c'est grâce à elles que ces pratiques purent prendre leur essor.

Pourtant, Losurdo ne tombe pas dans le simplisme. Les libéraux étaient eux-mêmes conscients de ces contradictions. À la Révolution américaine, par exemple, colons rebelles et Britanniques nous offrent le spectacle d'une « démythification réciproque », en se reprochant mutuellement des pratiques indignes d'un peuple amoureux de la liberté. Néanmoins, si celles-ci furent abolies ou mieux contrôlées ultérieurement, ce n'est pas le fait des libéraux, mais de l'intervention de l'État et de la lutte des tra-

vailleurs pour limiter le pouvoir des patrons. S'il existe bien une chose qui anime les libéraux depuis le début, c'est la volonté des propriétaires des moyens de production de dominer la force du travail, sans l'intervention de l'État ni de l'action collective. On voit cette volonté à l'œuvre aujourd'hui dans l'accord national interprofessionnel, ce projet cher au MEDEF qui est sur le point d'être transcrit en loi. Décidément, le parti libéral est en train de marquer des points.



Marx quand même

PLON, 2012.

HENRI PENA-RUIZ

PAR FLORIAN GULLI

Ce livre est une invitation à redécouvrir Marx. Il est aussi un bon moyen de le découvrir pour qui ne

l'aurait pas lu. L'auteur est, en effet, on ne peut plus pédagogue. Mais il ne s'agit pas simplement d'histoire des idées. Henri Pena-Ruiz s'emploie à montrer de façon convaincante l'actualité de l'auteur du *Manifeste*. Aucune des questions cruciales de notre temps ne peut être abordée sérieusement sans passer par les analyses de Marx.

Comment comprendre le « retour du religieux » sans prendre en compte le rôle social de la religion dans une crise qui a commencé à toucher les catégories populaires depuis plusieurs décennies ? Comment imaginer sortir de la crise écologique en refusant d'identifier sa cause ? Car le capitalisme se développe en épuisant le travailleur mais aussi la terre. Comment comprendre la « déshérence » contemporaine, ce sentiment d'une crise de civilisation, d'une perte de valeurs ? Faut-il refuser de la voir ? L'Église par exemple fait du désarroi postmoderne une conséquence de la laïcisation et du recul de la foi. Faut-il lui abandonner le terrain ou revenir à Marx en réinscrivant le désenchantement du monde dans la dynamique expansionniste du capital ? Mais ce n'est pas seulement la critique de l'économie politique que retient Henri Pena-Ruiz. L'ouvrage se concentre aussi sur la perspective esquissée par Marx, le communisme. Lui aussi demeure plus que jamais d'actualité. Le communisme est d'abord la valorisation de ce qui est commun à plusieurs ou à tous, à tous les niveaux, « de la classe sociale à la communauté humaine universelle, en passant par la nation ou le groupe de nations ». Le communisme est ensuite sur le plan économique et social, l'appropriation collective des moyens de production pensée comme un idéal régulateur politique, « davantage un processus qu'une configuration surgissant tout achevé ». Plus qu'une lecture, c'est une actualisation que propose Henri Pena-Ruiz.

47

L'alternative à l'insécurisation de l'emploi, c'est possible !



Économie et Politique, n°702-703

PAR IGOR MARTINACHE

Un déni de démocratie. Contrairement à ce que prétendent ses opposants, cette accusation ne s'applique pas à la loi sur le « mariage pour tous », adoptée après plus de cent cinquante heures de débats parlementaires, mais s'avère en revanche

tout à fait appropriée s'agissant du texte sur la « sécurisation de l'emploi » qui doit venir transposer dans la loi l'Accord national interprofessionnel (ANI) conclu entre le MEDEF et quelques confédérations syndicales le 11 janvier dernier, mais pas la CGT et FO. Pour autant, ses promoteurs n'hésitent pas à présenter cet accord comme une avancée de la « démocratie sociale », et en dépit de résistances dans l'hémicycle venues de la gauche du PS, le débat ne semble guère percer dans l'espace public. Les enjeux sont pourtant aussi cruciaux que complexes, ce qui rend les décryptages proposés dans ce numéro d'*Economie & Politique* d'autant plus utiles. Dans la pure logique de la novlangue pointée par Orwell, le texte prépare en effet tout le contraire de ce que son titre suggère,

à savoir une flexibilisation accrue des salariés au profit des dirigeants et actionnaires. Des contreparties sont certes prévues, comme la présence de représentants des salariés au conseil d'administration avec voix délibérative ou la généralisation de la couverture maladie complémentaire dans les entreprises, mais celles-ci ne concernent en réalité qu'une minorité de firmes, quand elles ne sont pas simplement renvoyées à des négociations ultérieures, ainsi que le montre Aurianne Cothenet dans une analyse serrée du texte. Il ne faudrait pas pour autant penser que le texte instaure une rupture radicale : il a au contraire été préparé par plusieurs lois et jurisprudences antérieures, explique aussi Aurianne Cothenet. Si la technicité volontaire du texte rend cependant difficile son appréhension par le plus grand nombre, le dossier propose un argumentaire en six fiches simplifiées révélant le décalage entre les annonces et les implications réelles de la loi, non sans oublier de proposer un certain nombre d'alternatives afin de mettre en place une réelle sécurisation des trajectoires professionnelles, à commencer par la mise en place d'un véritable service public de l'emploi et de la formation, incluant l'anticipation des mutations économiques.

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET



Pierre Laurent
Secrétaire national du PCF
Responsable national
du projet



Isabelle De Almeida
Responsable nationale
adjointe du projet



**Marc Brynhole, Olivier Dartigolles,
Jean-Luc Gibelin, Isabelle Lorand,
Alain Obadia, Véronique Sandoval.**

LES RESPONSABLES THÉMATIQUES

AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT



Xavier Compain
xcompain@pcf.fr

CULTURE



Alain Hayot
ahayot@wanadoo.fr



Jean-François Tealdi
Média et communication
jean-francois.tealdi@francetv.fr

DROITS ET LIBERTÉS



Fabienne Haloui
Droits des personnes et libertés -
Migrants - Racisme et discriminations
fabienne.haloui@wanadoo.fr



Ian Brossat
LGBT
ibrossat@yahoo.fr

DROITS DES FEMMES ET FÉMINISME



Laurence Cohen
cohenperdrix@gmail.com

ÉCOLOGIE



Hervé Bramy
Environnement
hbramycg93@wanadoo.fr



Pierre Mathieu
Transports
pmathieu@cr-champagne-ardenne.fr



Valérie Goncalves
Énergie
val.goncalves@free.fr

ÉCONOMIE ET FINANCES



Yves Dimicoli
ydimicoli@pcf.fr



Catherine Mills
Économie et politique
catherine.millsaffif@gmail.com

ÉDUCATION



Marine Roussillon
marine.roussillon@wanadoo.fr

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE



Anne Mesliand
amesliand@orange.fr

JEUNESSE



Isabelle De Almeida
idealmeida@pcf.fr

MOUVEMENT DU MONDE



Jacques Fath
jfath@pcf.fr

PRODUCTION, INDUSTRIE ET SERVICES



Alain Obadia
Industrie - Services publics
alain.obadia@orange.fr



Yann Le Pollotec
Révolution numérique
yann.le.pollotec@wanadoo.fr



Sylvie Mayer
Économie sociale et solidaire
mayersy@wanadoo.fr

PROJET EUROPÉEN



Patrick Le Hyaric
plehyaric@humanite.fr

RÉPUBLIQUE, DÉMOCRATIE ET INSTITUTIONS



Pierre Dhareville
Réformes institutionnelles - Collectivités
locales
pdhareville@bdr13.pcf.fr



Annie Mazet
Laïcité et croyants
anniemazet@wanadoo.fr



Fabien Guillaud Bataille
Sécurité, police
fabiengb@gmail.com



Nicole Borvo Cohen-Seat
Institutions, justice
n.borvo@pcf.fr

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE



Jean-Luc Gibelin
Protection sociale - Retraites et retraités
Autonomie, handicap - Petite enfance,
famille
jean-luc.gibelin@orange.fr

SPORT



Nicolas Bonnet
nbonnet@pcf.fr

TRAVAIL, EMPLOI



Véronique Sandoval
Travail - Droit du travail - Chômage,
Emploi - Formation, insertion - Pauvreté
sandoval_ve@yahoo.fr

VILLE, RURALITÉ, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Isabelle Lorand
ilorand@pcf.fr



Stéphane Peu
Logement
stephane.peu@ville-saint-denis.fr



Pascal Bagnarol
Ruralité
pbagnarol@wanadoo.fr

L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Pierre Laurent
Responsable
national du projet



**Guillaume
Quashie-Vauclin**
Rédacteur en chef



Caroline Bardot
Rédactrice en chef
adjointe



Héliène Bidard
Rédactrice en chef
adjointe



Davy Castel
Rédacteur en chef
adjoint



Igor Martinache
Rédacteur en chef
adjoint



Noëlle Mansoux
Secrétaire
de rédaction



Frédo Coyère
Mise en page/
graphisme



Renaud Boissac
Presse



Gérard Streiff
Combat
d'idées



**Marine
Roussillon**
Critiques



**Côme
Simien**
Histoire



Florian Gulli
Mouvement
réel



**Nicolas
Dutent**
Mouvement
réel/Regard



**Francis
Combes**
Poésies



**Franck
Delorieux**
Poésies



**Corinne
Luxembourg**
Production
de territoires



**Étienne
Chosson**
Regard



**Alain
Vermeersch**
Revue des
média



Amar Bellal
Sciences



Pierre Crépel
Sciences



Nina Léger
Sondages



**Michaël
Orand**
Statistiques



**Léo
Purguette**
Travail de
secteurs